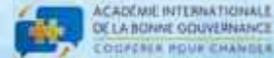


Avec le soutien du



Mis en œuvre par



en vertu d'une décision
du Bundestag allemand

7^{ème} PROMOTION DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DE LA BONNE GOUVERNANCE / GOUVERNANCE CLIMATIQUE



Publié par
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société
Bonn et Eschborn, Allemagne

Bureau de la GIZ à Tunis
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

T + 216 71 967 220
F + 216 71 967 227

E info@giz.de
I www.giz.de/tunisie

Projet
Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre
de la NDC en Tunisie (NDC-IKI)

Auteur
7^{ème} promotion de l'AIBG de l'ENA

Rapporteur Général
Sahli Med Naoufel

Conception
Com'In, Tunisie

Crédits photos
@GIZ, @freepik

Sur mandat du
Le Ministère fédéral allemand de l'économie et de la protection du
climat (BMWK) à travers l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI)
I www.bmwk.de

En coopération avec
l'Ecole Nationale d'Administration (l'Académie Internationale de la
Bonne Gouvernance) et le Ministère de l'Environnement

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Tunisie, Décembre 2022



SOMMAIRE

Photos des auditrices et auditeurs La 7 ^{ème} Promotion de l'AIBG	4
Mot de la directrice générale de l'AIBG	6
Remerciements	8
Contexte général de la formation	9

Première Partie :

Déroulement de la session de formation __ 10

I- Cérémonie d'ouverture _____ 12

II- Méthodologie adoptée _____ 14

1- Démarche d'accompagnement _____ 14

2- Les experts intervenants _____ 15

3- Programme et méthodologie adoptée _____ 16

III- Activités et travaux réalisés _____ 22

Deuxième Partie :

Le projet de changement _____ 24

I - Introduction _____ 26

1- Aperçu sur les changements climatiques __ 26

2- Cadre juridique et institutionnel _____ 27

3- La CDN Tunisienne _____ 29

II - Argumentaires _____ 32

1- Identification de la problématique _____ 32

2- Benchmark _____ 35

3- Résultats des questionnaires _____ 40

III - Objectif du Projet _____ 45

1- Objectif principal _____ 45

2- Objectifs spécifiques _____ 45

IV - Composantes

du projet de changement _____ 46

1- Renforcement de la gouvernance _____ 46

2- Financement climatique _____ 53

3- Plan d'action global _____ 58

V - Communication _____ 68

1- Introduction _____ 70

2- Plan de communication _____ 71

3- Plan d'action _____ 73

4- Liste des acronymes _____ 70

5- Bibliographie _____ 71

6- Liste des membres de
la 7^{ème} promotion de l'AIBG _____ 73

Les annexes _____ 82

I - Le changement climatique dans le monde _____ 84

II - Le changement climatique en Tunisie _____ 86

III - La CDN actualisée de la Tunisie _____ 89

IV - La méthodologie du questionnaire __ 102

V - Le Questionnaire _____ 107

VI - Proposition de trois fiches projets Climatiques _____ 111

VII - Les mécanismes internationaux de financement climatique _____ 121

VIII - L'Autorité Nationale Désignée - AND _____ 129

IX - Les ressources spécifiques pour le financement des actions climatiques en Tunisie _____ 131

X - Les Incitations du Fonds de Transition Énergétique _____ 136

XI - Charte du Groupe _____ 139



Ali Gamaoun

a.gamaoun@apal.nat.tn

Directeur
Agence de Protection et
d'Aménagement du Littoral



Sonia Bouras

sonia.bouras@carthage.tn

Directrice Générale
Présidence de la République



Anes Elhani

aness.elhani@gmail.com

Contrôleur d'Etat
Présidence du Gouvernement
Unité de l'Administration
électronique



Fatma Meftah

fatma.meftah@energiemines.gov.tn

Directrice
Ministère de L'Industrie ; des
Mines et de L'Energie Tunisien



Faten Lassoued

lassoued.faten@apbt.org.tn

Fonde de Pouvoir
Association Professionnelle
Tunisienne des Banques
et Etablissements Financiers



Rim Garnaoui

rim.garnaoui@pm.gov.tn

Directrice
Présidence du Gouvernement
Unité de l'Administration
électronique



Hedi Jaouadi

dg@meteo.tn

Directeur Général
Ministère du Transport
Institut National de la
Météorologie



Sarra Ouelhazi

souelhazi@cdc.tn

Directrice Centrale
Caisse des Dépôts
et Consignations



Moez el Hadded

elhadded.moez@gct.com.tn

Secrétaire Général
Groupe Chimique Tunisien



Sameh Ben Hamma

sonia.bouras@carthage.tn

**Conseiller d'Etat
Magistrat**
Cour des Comptes



Wassim Hemdana

wassim.hemdana@mdci.gov.tn

Directeur
Ministère de L'économie
et de Planification



Imen Salem

Imen.Salem@mpci.gov.tn

Directrice
Ministère de L'économie
et de Planification



Zied Derbali

derbaliezied4@gmail.com

Directeur
Ministère de Famille ;
de la Femme ; de L'Enfance
et des personnes âgées



Med Mahdi Nakhli

mahdi.nakhli@gmail.com

Directeur
Ministère de L'Environnement
Agence Nationale de Gestion
des Déchets



Mohamed Amairi

mohamed.amairi@ena.tn

Directeur Général
Ecole Nationale
d'Administration
(ENA)



Youssef Zidi

Youssef.zidi@mineat.gov.tn

Directeur
Ministère de L'Environnement



Slim Zouari

slimzouari13@gmail.com

Directeur
Union Tunisienne de
l'Agriculture et de la Pêche



Sarra Ben Hamadi

sarra-utap@hotmail.fr

Sous-Directeur
Union Tunisienne de
l'Agriculture et de la Pêche



Ahmed Ben Hamada

benHamada.Ahmed37@gmail.com

Cadre
Union Générale Tunisienne
du Travail



Mohamed Hammami

mouhamedhammami@gmail.com

Directeur Technique
Ministère de L'Intérieur
Commune de Nabeul



Najia Ayouni

nejiaayouni@gmail.com

Directrice
Ministère de L'Intérieur
Commune de L'Ariana



Med Naoufel Sahl

n_sahli@hotmail.com

Directeur
Caisse des Prêts et Soutien
des Collectivités Locales



Rim Saied

rim.saied@mesrs.tn

Directrice Générale
Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche
scientifique



Souad Sediri

ssediri@finances.tn

Directrice
Ministère des Finances



Othman Smati

o.smati@utica.org.tn

Cadre
Union Tunisienne de
L'Industrie ; du Commerce
et de L'Artisanat



Sami Abdeljaoued

sami.abdeljaoued@mi.gov.tn

**Directeur Hopital FSI
La Marsa**
Ministère de L'Intérieur



Thouraya Zidi

zidithouraya@hotmail.com

Directrice Générale
Ministère de L'Intérieur



Haikel Hechlef

haikel.hechlef@iresa.agrinet.tn

Directeur
Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche Maritime



Abderrahman Ouasli

ouasliab@gmail.com

Directeur
Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche Maritime



Adel Saidane

asaidan@finances.tn

Directeur Général
Ministère des Finances



Fadal Ouni

fadolfr@yahoo.fr

Directeur
Institut Tunisien de la
Compétitivité et des Etudes
Quantitatives

PHOTOS DES ACTRICES ET DES ACTEURS DU CHANGEMENT

7^{ÈME} PROMOTION DE L'AIBG



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA BONNE GOUVERNANCE

Le changement climatique s'est produit à cause du comportement humain, donc il est naturel que ça soit, aux êtres humains, de résoudre ce problème. Il se peut qu'il ne soit pas trop tard si nous prenons des mesures décisives aujourd'hui.

Ban Ki-moon

Diplomate, Homme d'état, Homme politique, Ministre (1944)

Le changement climatique constitue aujourd'hui l'un des défis les plus importants auxquels la communauté internationale est confrontée. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne cessent d'augmenter, provoquant un dérèglement climatique fort. Dès lors, de nombreux impacts ont été identifiés et font l'unanimité de nos jours : des vagues de chaleur de plus en plus intenses et longues, des événements extrêmes climatiques (orages, inondations, sécheresse, feux de forêts...), une raréfaction des ressources en eau, un changement des sentiers, des maladies, une vulnérabilité croissante du littoral, une intrusion marine des nappes phréatiques...

Le changement climatique est une réalité palpable en Tunisie qui ressent ses conséquences de jour en jour. Alors que les températures moyennes à la surface du sol ont augmenté dans le monde de 1,2°C, la région méditerranéenne se réchauffe plus fortement et les températures ont déjà augmentées de 1,5°C. Cette tendance met sous pression notre économie et notre mode de vie. Elle appelle à une double transition écologique et énergétique et un leadership fort pour la combattre.



Gouverner le climat ? Cette question est perplexe. Sur l'objet comme sur l'action ou les verbes qui s'appliquent à cet objet. Pour quelles raisons ? Par quel processus historique ? Selon quelles modalités ?

Ayant conscience que le changement climatique a un impact sur tous les secteurs et que l'effet du réchauffement climatique est une urgence nationale nécessitant la mobilisation de tous les acteurs vers une meilleure gouvernance dans ce domaine.

Réaffirmant la volonté de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance (AIBG) à contribuer d'une façon permanente à former des vecteurs de changement parmi des agents publiques, de la société civile et du secteur privé dans les domaines relevant de la bonne gouvernance.

Renouvelant l'engagement à renforcer la coopération avec tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la formation et le renforcement des compétences.

L'Ecole Nationale d'Administration et l'Unité Nationale de Coordination sur les Changements

Climatiques (UGPO-CC) du Ministère de l'Environnement, en partenariat avec la Coopération Allemande au Développement (GIZ), et dans le cadre des sessions de formation organisées par l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance, ont fait le serrement de collaborer ensemble pour le renforcement des capacités des hauts cadres de l'administration publique, des représentants du secteur privé et de la société civile dans le domaine du changement climatique à travers l'organisation d'une session de formation de 8 mois à l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance sur la thématique de «gouvernance climatique ».

L'objectif de cette session de formation est de comprendre comment :

- Développer une meilleure conscience de soi pour entraîner les autres en matière de climat et être un vecteur de changement climatique
- Développer une vision pour créer un futur résilient au changement climatique
- Exprimer cette vision et la transformer en objectifs et en actions
- Développer la coopération entre les membres de l'équipe autour de l'action climatique
- Développer l'aptitude à la pensée systémique et critique autour du changement climatique
- Sensibiliser le groupe cible sur la notion du genre et changement climatique, l'égalité des chances et le changement climatique
- Mener un projet de changement commun en matière de gouvernance climatique pratique.

A cet effet, nous célébrons par ce rapport de fin de session porteur d'un projet de changement, le couronnement d'un parcours académique de 8 mois en «blended» et qui marque le passage de 33 agents de changement climatique à l'académie, un passage truffé par divers ateliers de réflexions sur le changement climatique assurés par des formateurs nationaux et

internationaux de grand calibre, des séances de découverte de soi, des séances de renforcement des compétences et des visites sur terrain. A travers cette session de formation organisée par l'École Nationale d'Administration (l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance), assurée en partenariat avec le ministère de l'environnement, plus précisément, l'unité nationale de coordination sur les changements climatiques et appuyée par le cluster énergie et climat GIZ, nous tenons à ouvrir un débat et à mener des réflexions autour de la gouvernance climatique, en tant qu'élément essentiel et gage d'un bon fonctionnement des institutions, de la stabilité sociale et du développement durable.

Ces échanges et réflexions, cette remise en cause, cette découverte de soi, ce travail en groupe hétérogène de profil, mais homogène en vision étaient et seront toujours les clés de notre réussite à l'Académie.

Notre investissement à tous les niveaux pour faire de vous « acteurs de changement » une référence en matière d'ancrage des bonnes pratiques. C'est l'objectif qui nous unit et nous mettrons ensemble tous les moyens nécessaires à son accomplissement.

Je finis par remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette session de formation à l'Académie Internationale de Bonne Gouvernance : nos chers agents de changements, l'équipe AIBG, les formateurs nationaux et internationaux, nos coachs, nos partenaires (UGPO, GIZ). Un grand merci aux membres du conseil scientifique pour le soutien de poids dans notre travail. Un merci particulier à notre directrice générale de l'ENA.

Chers Agents de changement, je vous invite à être nos ambassadeurs dans vos structures respectives afin de transmettre les connaissances acquises et de les ancrer dans leurs structures respectives.

Un remerciement spécial à Monsieur Med Naoufel Sahli, le rapporteur général de la session et à toute l'équipe de rédaction.

REMERCIEMENTS

Au terme de notre Projet, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements et respects à :

- M^{me} Khaoula LABIDI
Directrice de l'École Nationale d'Administration ;
- M^{me} Rym JLASSI
Directrice Générale de l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance ;
- Toute l'équipe de la GIZ et notamment
M. Wilhelm KOHLMUS,
M^{me} Inga ZACHOW,
M^{me} Ahlem MASMOUDI,
M. Akrem HAMZA
et M^{me} Wala TOUMI ;
- M. Mohamed ZMERLI
point focal national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - Ministère de l'Environnement.

Pour leur leadership et engagement afin de faire de cette formation un remarquable succès à tous les niveaux et surtout pour le choix de la thématique qui est « la Gouvernance Climatique » qui constitue un sujet d'actualité.

Nous tenons aussi à remercier tout le personnel de l'ENA et de l'AIBG, notamment M. Anis Kacem et M. Hichem Jeridi pour l'accueil particulièrement chaleureux qui nous a été accordé, pour les efforts d'accompagnement qu'ils nous ont réservé ainsi que pour le sens du professionnalisme dont ils ont fait preuve pour faciliter le déroulement de la formation dans un environnement prospère.

Nos meilleurs remerciements s'adressent également :

- Aux accompagnateurs de projet, M. Saber BEN MBAREK et M^{me} Aziza BEN SAIDANE (Streamline Consulting), pour leurs efforts, compétences, disponibilité et engagement inconditionnels dans leurs tâches d'encadrement et d'accompagnement du groupe facilitant l'élaboration du projet ;
- Aux experts techniques du projet (Climate Analytics), pour l'accompagnement technique durant toutes les sessions de formation qui ont enrichi nos connaissances et pour leur contribution dans l'élaboration du rapport à travers notamment l'analyse benchmark.

Cette Session, qui a réuni des hauts cadres de l'administration tunisienne, des représentants de la société civile et du secteur privé, des différents profils, dans un esprit de partage des expériences, a permis de former des acteurs de changement dans le domaine de lutte contre les changements climatiques en Tunisie.

Nous souhaitons avoir les conditions favorables à la concrétisation de ce projet émanant d'une réflexion collective avec une approche participative.

CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA FORMATION

La Tunisie, préoccupée par les changements climatiques qui impactent visiblement les systèmes de production et accentuent leur vulnérabilité, a confirmé par la signature de l'Accord de Paris ses engagements dans la contribution à la lutte contre les changements climatiques auprès de la communauté internationale.

Pour ce faire, le Ministère de l'Environnement (MEnv) a sollicité l'appui de la Coopération Allemande au Développement (GIZ), pour mettre en place les projets suivants :

- « Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie Adapt-CC » financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre conjointement, par la GIZ et le Ministère de l'Environnement (MEnv).
- « Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN en Tunisie (NDC-IKI) » financé par Le Ministère fédéral allemand de l'économie et de la protection du climat (BMWK) à travers l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI) et mis en œuvre, conjointement, par la GIZ, le Ministère de l'Environnement (MEnv) et l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME).

Ces deux projets visent à améliorer la gouvernance climatique en l'adaptation et en l'atténuation à travers l'accompagnement et le renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués pour apporter un changement au niveau des politiques nationales de gouvernance aux changements climatiques en Tunisie.

En partenariat avec l'Académie Internationale de Bonne Gouvernance (AIBG) relevant de l'École Nationale d'Administration, créée en décembre 2014 avec la vision d'une administration performante et coopérative au service du citoyen et dans le but de renforcer et de développer les capacités de ses participants à travers une approche innovante orientée vers la pratique et l'opérationnel, un cursus de formation et d'accompagnement a été dédié à la 7^{ème} cohorte sous le thème de la « gouvernance climatique ».

Ce cursus vise à renforcer les capacités des cadres de l'administration publique, des représentants de la société civile et du secteur privé en matière de soft skills, les aspects techniques des changements climatiques et aussi sur la formulation de projet de changement en commun qui sera élaboré et présenté par les participants à la fin du cursus devant le conseil scientifique de l'AIBG.





PREMIÈRE PARTIE

DÉROULEMENT DE LA SESSION DE FORMATION

I Cérémonie d'ouverture

II Méthodologie adoptée

1I Démarche d'accompagnement

2I Les experts intervenants

3I Programme et méthodologie adoptée

III Activités et travaux réalisés

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le lancement du cursus de formation de la 7^{ème} cohorte a eu lieu le 26 janvier 2022 avec la participation des parties prenantes et des participants à cette cohorte.

Durant cette cérémonie d'ouverture et après les mots de bienvenue de la part de la directrice de l'ENA et de la Cheffe Adjointe de la Coopération Allemande, les présentations des parties intervenantes ont succédé comme suit :

- Présentation des axes d'intervention du cluster énergie et climat par Mme la cheffe cluster, Tanja Faller
- Présentation du cadre général du choix du thème de la session de formation par le Point Focal national de la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques, chef de l'unité nationale de coordination sur les changements climatiques M. Mohamed Zmerli.
- Présentation de l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance par la Directrice Générale de l'Académie M^{me} Rym Jlassi.
- Présentation du programme des sessions de formation par le bureau Climate Analytics et par le bureau Streamline Consulting.



Ce cursus de formation et d'accompagnement de la cohorte gouvernance climatique suit la chronologie suivante :



III MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

1 | DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

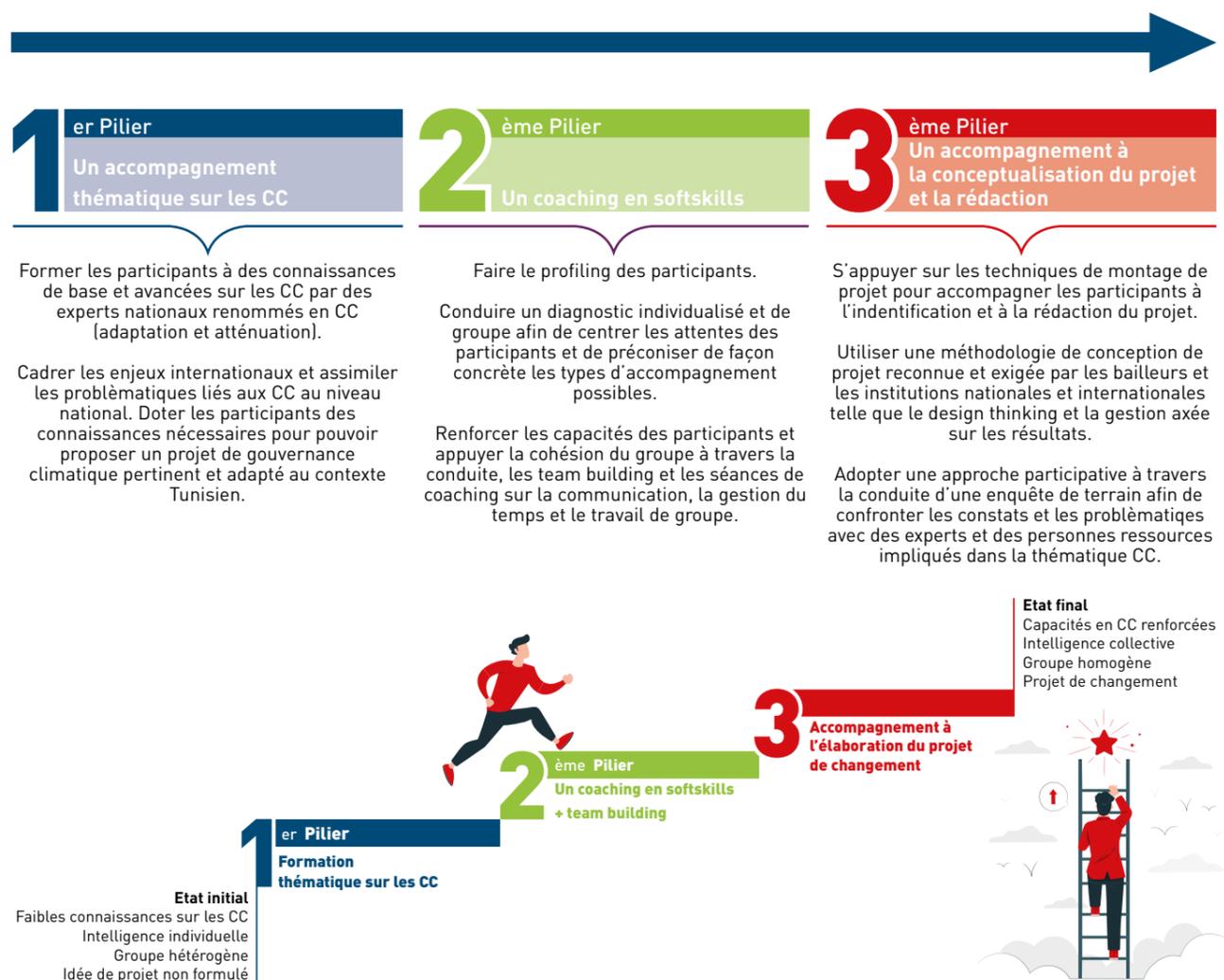
Le projet de changement tel que perçu par l'AIBG se veut promoteur d'initiative capable de contribuer à améliorer la gouvernance climatique en Tunisie.

Le groupe des participants ont des profils différents (technique, administratif etc.), mais également venant de différents secteurs d'activité (administration, secteur privé et société civile). Cette richesse est la clé pour le fondement d'un projet de changement basé sur leurs expériences et expertises diverses.

Ce genre de montage est complet et riche certes, mais présente également le défi de gestion d'une équipe hétérogène pour pouvoir en tirer les meilleures idées et concepts de manière harmonieuse et constructive.

Pour cela, le programme d'accompagnement a été conçu sur la base de 3 piliers comme suit :

Un programme d'accompagnement continu et évolutif pour l'élaboration du projet



2 | LES EXPERTS INTERVENANTS

■ M. Saber Ben Mbarek

Saber Ben Mbarek, co-fondateur du cabinet ABSC Streamline consulting, est consultant certifié PIFED (Programme International de Formation à l'Évaluation pour le Développement).

Saber est également un expert international spécialisé en développement des chaînes de valeur et l'intégration du genre auprès de l'IFC/WBG et dans la mise en œuvre de normes spécifiques telles que le Fairtrade (FTA), WSAS et l'adaptation au changement climatique avec le secteur privé, les OCS et le secteur public.

Aussi, Saber a aidé de nombreuses ONG ainsi que des organisations internationales à élaborer et rédiger des propositions de projet et à former des coordinateurs sur le cycle de projet et les approches de gestion axée sur les résultats (GAR) et l'élaboration des projets de changement.

■ Mme Aziza Ben Saidane

Aziza Ben Saidane, co-fondatrice du cabinet ABSC Streamline Consulting, est un coach certifié et une Master traîner accréditée par l'Association Internationale des Instituts de Coaching - ICI - depuis 2016, ainsi que certifiée en tant que Coach en Process Communication.

En tant que praticienne de programmation neurologique (PNL) accréditée auprès de Psynpse France, Aziza est spécialiste de la formation expérimentale-didactique en softskills. Ces formations permettront aux bénéficiaires (jeunes, entrepreneurs, leaders) d'améliorer leurs capacités dans plusieurs domaines tels que la communication, le leadership, la gestion des conflits, la gestion du temps, l'estime de soi et les compétences interpersonnelles.

■ M. Kouassigan Tovivo

Est le Directeur Bureau Afrique de Climate Analytics. Il est Spécialiste Principal en Finance Climatique et Adaptation. Depuis 2015, il est conseillé du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) dans les négociations de la CCNUCC sur l'Adaptation. Il dispose d'une longue expérience dans l'appui et renforcement de capacités institutionnelles et techniques des pays en développement dans les domaines de la finance climatique, la gouvernance climatique, les politiques climatiques et de développement durable.

■ M. Komna Djabaré

Est Analyste des Politiques climatiques et finance climat à Climate Analytics. Il dispose d'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets/programmes climatiques financés par divers fonds y compris le FVC, le Fonds d'Adaptation et le FEM. Il est également formateur sur les mécanismes de financement climatique et la gouvernance climatique.

■ M. Mahugnon Serge Djohy

Est spécialiste en politique et gouvernance du changement climatique, avec une expertise en économie et financement de l'adaptation. Il a été coordonnateur régional du projet PAS-PNA au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal. Il mobilise une expérience avérée dans le domaine de l'intégration des changements climatiques dans les stratégies de développement.

■ M. Koffi Afandi Oumassi

Est Juriste Environnementaliste, Spécialiste de mise en œuvre des politiques et stratégies climatiques à Climate Analytics. Koffi intervient sur les questions liées à la gouvernance climatique, au renforcement des capacités techniques et institutionnelles, aux processus d'implication des acteurs non-étatiques, notamment le secteur privé et les organisations de la société civile dans les processus climatiques.

■ Dr. SFIA Mohamed Daly

Est un Expert consultant en développement socio-économique. Il cumule 20 ans d'expériences professionnelles dans la réalisation de plusieurs études thématiques socio-économiques en lien avec les enjeux de développement durable en Tunisie.

Il dispose d'une expertise dans le domaine du développement durable, l'économie verte et le changement climatique. Il a élaboré le Guide de formation en développement durable en Tunisie. Il a conduit des travaux d'élaboration des politiques nationales portant sur les ambitions de développement résilient et à faible émission de carbone en Tunisie, dont entre autres le Plan d'action de la Tunisie pour l'amélioration de la résilience du littoral tunisien, la Stratégie Nationale de l'Économie Verte, le Plan d'action décennal 2016-2025 pour les Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD) dans le secteur Agroalimentaire et dans le secteur du Tourisme.

Il est spécialiste de l'atténuation et de la finance climat. Plus spécifiquement, Dr. Mohamed Daly SFIA a réalisé des missions de Mapping de la finance climat en Tunisie. Il a formé des acteurs au niveau national et à l'échelon régional sur la finance climat et le Fond Vert pour le Climat.

■ Dr. Raoudha Gafrej

Est un Ingénieur hydraulique diplômée de l'ENIT, Dr en Sciences de la Terre diplômée de l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI, spécialisée en Economie de l'environnement diplômée de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et en Leadership des politiques publiques, diplômée du South Mediterranean University.

Elle est une experte internationale dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'adaptation au changement climatique et formatrice agréé dans ces domaines. Elle a été enseignante universitaire et chercheur relevant de l'Université de Tunis El Manar pendant 18 années. Elle a participé à l'élaboration de différentes stratégies nationales et régionales dans le domaine de l'eau, l'économie verte, l'adaptation de l'agriculture et des écosystèmes au changement climatique, le développement durable.

En tant que formatrice agréée, elle a formé plus de 1500 cadres dans les domaines de l'eau, de l'adaptation au changement climatique et autres domaines et elle est membre de différentes associations nationales et internationales.

3 | PROGRAMME ET MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

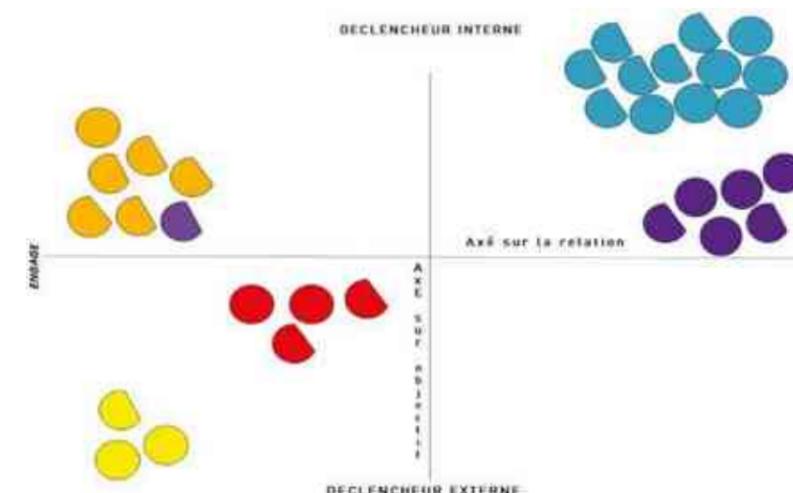
a1 Cohésion du groupe et soft skills

L'élaboration d'un projet de changement par une équipe préconise la connaissance de ses membres et de leurs compétences à travers l'assessment. Cette première étape d'accompagnement, s'est consacrée à identifier les atouts et les traits de personnalité de chaque participant afin d'interagir et de communiquer efficacement dans le groupe.

L'accompagnement a aussi amélioré la cohésion de cette équipe à travers la conduite de deux journées de team building, une journée au début de l'accompagnement dont le but est de créer et de renforcer les liens entre les participants et une autre journée à mi-période qui a permis aux participants de renforcer l'esprit de l'équipe et de lever les défis ensemble en cultivant un esprit critique et agile.

Ce process d'accompagnement évolutif qui a commencé par l'assessment pour cerner les pistes de développement des capacités, s'est ensuite poursuivi par des sessions de formation en soft skills autour de différentes thématiques.

Figure 1 | Répartition des participants selon leurs profils



Les sessions de formation en soft skills ont ciblé les modules suivants :

- Management et leadership.
- Créativité et innovation.
- Intelligence émotionnelle.
- Communication et gestion des conflits.
- Travail d'équipe.
- Intelligence collective et résolution de problèmes.
- Gestion du changement.
- Créativité et innovation.
- Prise de parole en public.
- Techniques de plaidoyer.
- Stratégie de communication

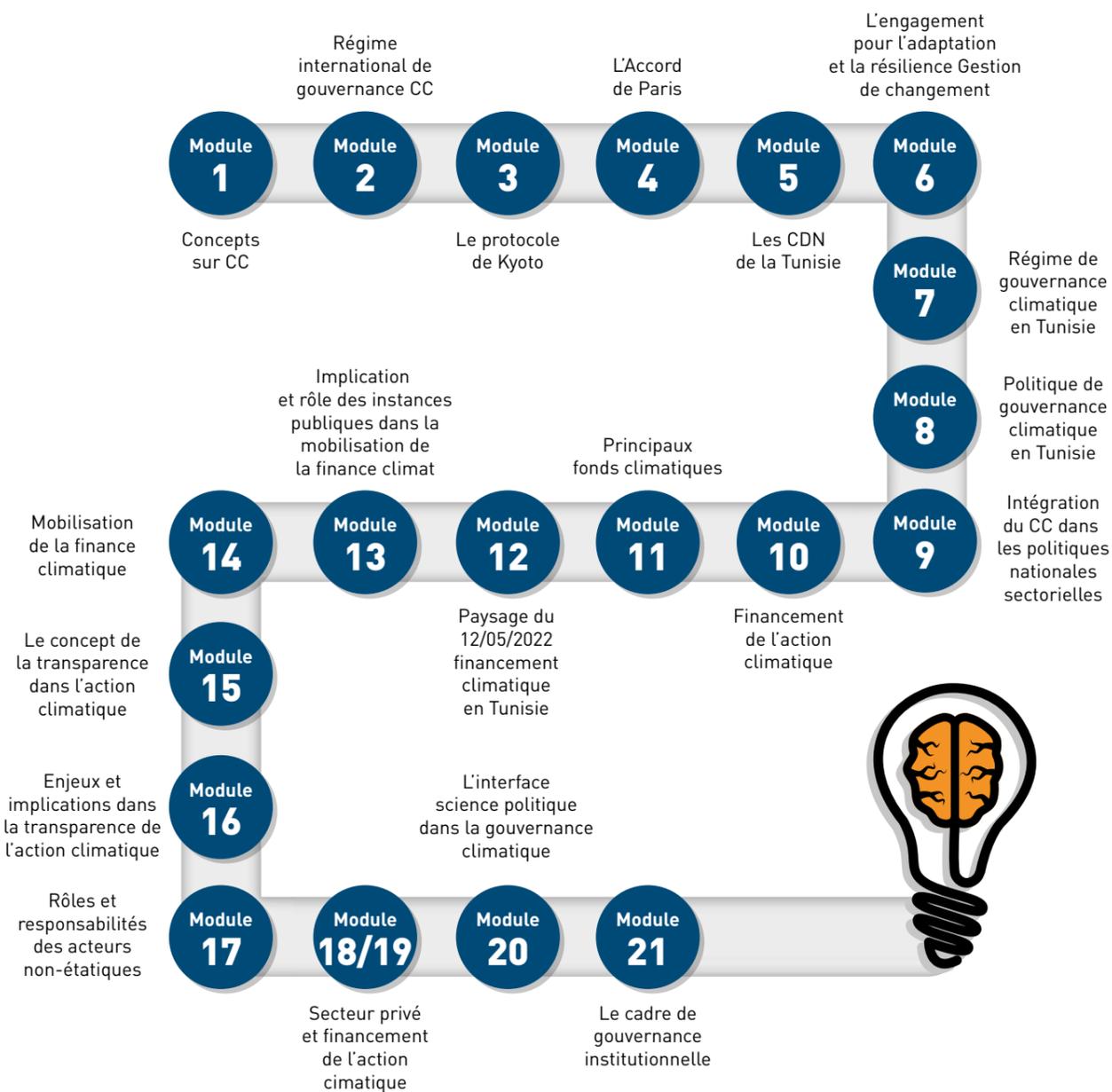
b1 Le programme de formation sur les thématiques du changement climatique

Un programme de formation sur les thématiques de changement climatique a été conçu par le cabinet international Climate Analytics au profit de 33 participants.

L'objectif de ce programme est de :

- Synthétiser les connaissances scientifiques dans le domaine du changement climatique et renforcer les capacités des participants.
- Relier l'analyse scientifique et politique, en vue de proposer des solutions de pointe aux défis nationaux en matière de politique relative au changement climatique.
- Appuyer les parties prenantes à parvenir aux impacts néfastes des changements climatiques.

Au cours de ce programme de renforcement des capacités, 21 modules de formation ont été abordés à savoir :



La première fois durant les phases initiales avec la démarche design thinking pour l'identification de la problématique et l'identification des pistes de solution : en 4 groupes, avec un rapporteur général, un rapporteur pour chaque sous-groupe et un conseiller climat. Ainsi, l'expertise des participants sur les questions climatiques ont été bien échangées (voir liste des groupes annexe1)

Une deuxième fois suite à la finalisation de la problématique, l'élaboration du canevas du rapport et la répartition des groupes de rédaction ; 5 groupes ont été désignés pour travailler sur les différentes composantes du rapport. La répartition des groupes s'est faite sur une base volontaire et sur la base des compétences relatives aux thématiques (voir liste des groupes-annexe 2) :

- Groupe 1 : Introduction
- Groupe 2 : Gouvernance
- Groupe 3 : Les missions & attributions
- Groupe 4 : le financement climat
- Groupe 5 : Communication

1. Les outils et méthodes (Design thinking et GAR) et les outputs des exercices

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

La GAR est une approche de gestion qui jette les bases d'une approche intégrée de la planification, du suivi et de l'évaluation des projets/programmes. Lors de l'adoption d'une approche de gestion axée sur les résultats, les participants contribuant directement ou indirectement à la réalisation d'un ensemble de résultats s'assurent que leurs processus, produits et services contribuent à la réalisation des résultats souhaités. Ils utilisent des informations et des preuves sur les résultats réels pour éclairer la prise de décision sur la conception, le financement et la mise en œuvre du projet de changement.

Il est important de noter que la GAR n'est pas un ensemble d'outils ou d'instructions, ni une fin en soi; c'est une façon de penser les projets et les programmes qui permettent d'améliorer les pratiques de gestion, d'améliorer l'efficacité organisationnelle et d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Les exécutants doivent constamment se poser trois questions fondamentales sur leur projet de changement :

- Faisons-nous le bon choix? Nos interventions, nous mènent-elles à notre objectif?
- Faisons-nous les choses correctement?
- Comment le savons-nous?

Définition de la Gestion Axée sur les Résultats

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ou encore Results Based Management (RBM) est une approche de gestion focalisée sur la performance et l'obtention de résultats. C'est l'opposition par rapport aux approches traditionnelles centrées sur le suivi des activités ou encore des ressources. Elle encadre l'action d'une organisation d'un point de vue stratégique plutôt que procédural, en subordonnant l'allocation des ressources, la définition et la gestion de ces mêmes activités.

S'appuyant sur les principes fondamentaux de la responsabilité, de l'appropriation et de l'inclusion, la GAR aide les responsables de projet de changement dans leur travail quotidien en assurant une meilleure orientation vers les résultats. Elle favorise une amélioration des performances, une

À l'issue de ce processus de formation, les membres de la 7^{ème} cohorte de l'AIBG étaient en mesure de présenter le cadre juridique, politique et institutionnel national pour faire face aux changements climatiques et expliquer les principales difficultés liées à la gouvernance climatique. Les participants ont également renforcé leurs capacités en matière de finance climat et ont pu identifier les principaux flux de financement relatifs aux changements climatiques.

Durant ce cycle de formation, les participants ont harmonisé leurs connaissances pour mieux identifier la problématique climatique pertinente pour le projet de changement.

cl Démarche de l'appui à la formulation du projet : répartition des groupes et rapporteurs/ répartition des tâches /répartition des coaches

La démarche préconisée par l'AIBG est d'impliquer tous les participants dans l'élaboration du projet afin de maximiser l'interaction des idées et d'assurer une bonne appropriation. Ainsi, le groupe composé de 33 personnes a été réparti en sous-groupes à deux reprises suivant les besoins méthodiques comme suit :

intégration des enseignements tirés dans les décisions de gestion, un suivi et une communication plus efficace.

Le Design Thinking

Le Design Thinking est une approche innovante basée sur un ensemble d'outils et de méthodes dédiées à la résolution d'un problème ou encore à la conception d'un projet, à la façon d'un designer. Cette approche est une synthèse entre la pensée intuitive et la pensée analytique. Elle repose majoritairement sur un processus de Co-créativité, faisant intervenir les différents intervenants de manière participative en vue de construire une vision collective.



Outil indispensable, ce concept permet de prendre en charge les modèles mal définis. Reformulé d'une façon ciblée vers les changements souhaités, ce travail développe la créativité ainsi que l'émergence d'idées naissantes, en l'occurrence durant des séances de brainstorming.

Le schéma du design thinking s'articule autour d'une démarche à plusieurs étapes, dont :



Concrètement, le design thinking s'articule autour de trois logiques :

- Une logique de co-création : les participants adoptent cette méthode au cours de processus de formulation du projet de changement ce qui instaure une logique propice à l'intelligence collective.
- Une gymnastique intellectuelle : faisant intervenir à la fois les phases d'analyse et d'intuition à travers une logique d'ouverture/fermeture
- Une place importante dédiée à l'étude de terrain : à travers la conduite d'une enquête auprès des personnes ressources afin d'établir une compréhension entière et pleine des expériences.

NB Le processus est itératif, on a le droit de se tromper et de recommencer la réflexion de nouveau.

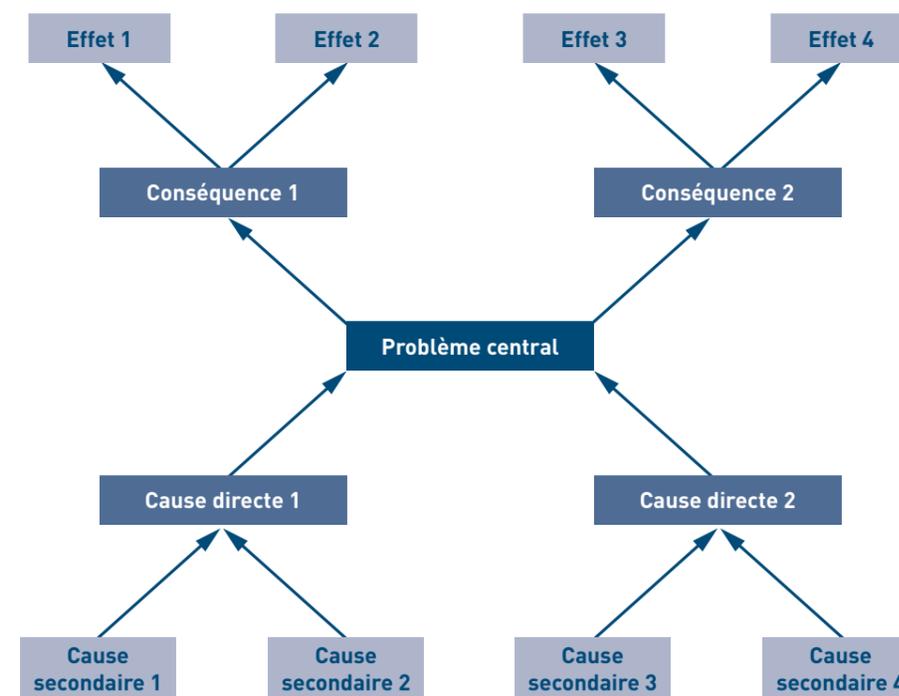


L'arbre à problèmes

L'Arbre à problèmes est un outil de cadre logique, d'analyse participative qui permet de schématiser les causes et les effets d'un problème spécifique afin de mieux le comprendre et de mieux envisager sur quoi il sera possible d'agir.

Il utilise une représentation graphique où :

- Le problème central est positionné au niveau du tronc de l'arbre ;
- Les racines de l'arbre symbolisent les causes du problème (ramifications possibles) ;
- Les branches et feuilles de l'arbre symbolisent les conséquences et effets du problème. Il peut l'utiliser dans n'importe quel contexte et permet par exemple de mieux appréhender une problématique avant l'élaboration du plan d'action.



Les participants, en adoptant cet outil, ont pu :

- Schématiser des situations complexes liées à la gouvernance climatique
- Analyser les causes, conséquences et les effets en vue d'une confrontation
- Hiérarchiser les besoins qui aideront à formuler des solutions
- Structurer un projet de changement par étape pour donner une vision claire à court et long terme.



ACTIVITÉS ET TRAVAUX RÉALISÉS

1 | LES VISITES

Dans le cadre de la formation sur le thème «Gouvernance climatique» de la 7^{ème} promotion de L'AIBG à l'ENA, trois visites de terrains ont été organisées au profit des participants afin de les accompagner et de les encadrer à la préparation du projet de changement.

Les visites ont également représenté une bonne occasion d'échanger et de discuter des défis auxquels la Tunisie est confrontée à travers des projets concrets dans le cadre de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques.

Visites	Date
Site de dégazage de Borj Chékir, ANGED et ECOTI	6/07/2022
Présentation du Programme de Protection du Littoral Tunisien dans la plage de Soliman, APAL	7/07/2022
Visite de l'Institut National de la Météorologie	13/07/2022

a) Visite d'un projet d'atténuation

Cette visite a pour but la présentation du site de dégazage de Borj Chékir plus précisément de l'unité équipée permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet d'atténuation a été présenté conjointement par l'équipe de l'ANGED et l'équipe de la société tuniso-italienne chargée de la gestion de la décharge, ECOTI (société écologique tuniso-italienne).



Figure 1 | Visite du site de dégazage de borj chékir

b) Visite d'un projet d'adaptation

Cette visite a été organisée par l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) qui a été invitée à présenter le Programme de Protection du Littoral Tunisien PPLT mis en œuvre dans le cadre de la coopération tuniso-allemande l'exemple du projet de protection du littoral de Soliman à Hammam Chott a été visité et présenté par détail. Notons que cette formation intéresse un bon nombre de hauts cadres de l'Etat dont l'objectif est une mise à niveau en matière de résilience aux effets des changements climatiques.



Figure 2 | Cohorte de la 7^{ème} promotion de l'ENA à la présentation du Programme de Protection du Littoral Tunisien PPLT à Soliman

c) Visite de l'Institut National de la Météorologie

Cette visite a été organisée le 13 juillet 2022 au profit de la septième promotion de l'AIBG, elle a permis aux membres du groupe d'avoir une meilleure compréhension des missions de l'INM et des nouveautés nationales en matière des changements climatiques.

Ce programme a comporté une visite au Datacenter et de la salle de prévision météorologique suivie par une présentation des instruments d'observation météorologique. Le portail Climat-C de l'INM a été également présenté aux participants. Ce dernier a pour objectif de mettre à disposition du public, des données de projections climatiques produites par l'INM et de faciliter l'accès direct des utilisateurs potentiels à ces données. La visite s'est achevée par la présentation du rapport climatique de la Tunisie 2021.



Figure 3 | Cohorte de la 7^{ème} promotion de l'ENA à l'Institut National de la Météorologie

2 | PARTICIPATION À DES SÉMINAIRES

En plus des visites, certains membres de la 7^{ème} promotion de L'AIBG à l'ENA ont participé à des séminaires et ateliers de formation.

Parmi ses séminaires, on cite :

- un séminaire de formation sur « la finance climatique », le 23-24 mars 2022 et 22-23 juin 2022 ;
- un atelier sur « l'intégration des risques climatiques dans la planification du développement et de l'aménagement de territoire », le 24 mai 2022 ;
- un séminaire relatif au « rôle des femmes leaders dans le domaine de changement climatique », le 24 mars 2022 ;
- un séminaire sur le « partenariat pour un Open Gov », le 19 mai 2022 ;
- une journée de formation et d'échanges : « Approches PNUD en matière de politiques publiques inclusives pour un développement durable », le 22 juillet 2022.



DEUXIÈME PARTIE

LE PROJET DE CHANGEMENT

I Introduction

- 1I Aperçu sur les changements climatiques
- 2I Cadre juridique et institutionnel
- 3I La CDN Tunisienne

II Argumentaires

- 1I Identification de la problématique
- 2I Benchmark
- 3I Résultats des questionnaires

III Objectif du Projet

- 1I Objectif principal
- 2I Objectifs spécifiques

IV Composantes du projet de changement

- 1I Renforcement de la gouvernance
- 2I Financement climatique
- 3I Plan d'action global

INTRODUCTION

1 | APERÇU SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au cours des dernières années, il y eu concentration des gaz à effet de serre qui ne cesse d'augmenter à cause de l'industrialisation, une hausse de la demande en énergie, croissance démographique et changements dans l'utilisation du territoire. L'expérience, qui a débuté avec l'industrialisation, consiste donc à maintenir l'augmentation dans la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre en brûlant d'énormes quantités de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel qui génère d'importantes quantités de CO₂) et en poursuivant la déforestation (la forêt débarrasse l'atmosphère de CO₂). L'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre accentue l'effet de serre naturel et fait monter la température moyenne de la surface du globe.

Selon le GIEC, les concentrations atmosphériques des GES (CO₂, CH₄ et N₂O) ont augmenté depuis 1750 en raison des activités humaines; cette hausse s'est accélérée au cours ces dernières décennies.

Cette perturbation de l'équilibre atmosphérique s'exprime par une augmentation des températures moyennes sur Terre, modifiant ses caractéristiques physiques, chimiques et biologiques.

Les impacts sur l'environnement sont multiples, importants et de plus en plus fréquents : sécheresses, fonte des glaciers, élévation du niveau des océans, tempêtes tropicales. Ils affectent l'ensemble de la population mondiale et la biodiversité planétaire. Les activités humaines sont le principal facteur responsable des changements climatiques.

Les données scientifiques disponibles justifient les inquiétudes actuelles concernant les changements climatiques et leurs effets potentiels présentent un avenir encore plus incertain à l'horizon de 2100.

En Tunisie, la nature du climat s'avère très diversifiée : subhumide à l'extrême Nord, semi-aride au Nord-Ouest et au Cap Bon, aride dans la Tunisie centrale et saharien pour tout le Sud.

Le volume de précipitations annuelles y est faible, très variable sur l'année et avec une répartition spatiale très contrastée. Sur l'ensemble du pays, les précipitations moyennes annuelles sont de 158 mm/an : moins de 100 mm/an au Sud, et plus de 700 mm/an au Nord.

Les températures moyennes annuelles sont élevées, entre 16°C et 20°C. Au Nord, les températures varient de 10°C en hiver (décembre à février) à 27°C en été (juin à août), tandis qu'au Centre et au Sud les températures s'étendent de 11°C en hiver à 32°C en été.

Les sécheresses peuvent être fréquentes dans les zones semi-arides et arides tandis que les littoraux font face aux inondations liées à des situations météorologiques particulières très locales.

Les observations sur les 40 dernières années en Tunisie (1978-2012) ont montré :

- Une tendance significative à la hausse des températures maximales, moyennes et minimales annuelles d'environ 2,1°C, avec des disparités régionales ;
- Une légère tendance, non-significative, à la hausse pour les cumuls de précipitations.

Les changements climatiques en Tunisie impactent directement ou indirectement :

- Les ressources en eaux ;
- l'agriculture et les écosystèmes ;
- les littoraux ;
- le tourisme ;
- la santé ;
- la population vulnérable.

Ceci étant exposé, il faut donc agir maintenant afin de limiter les dégâts, et ce, par la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation au Changement Climatique.

2 | CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL EN TUNISIE

Afin de réduire ces risques, des efforts ont été entrepris par le Gouvernement en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux effets du changement climatique. La Tunisie a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en 1993, le Protocole de Kyoto en 2002 et l'Accord de Paris en 2016.

a) Le cadre juridique

- Engagement de la Tunisie et Ratification des accords et conventions internationales :
 - 1993 Ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
 - 2002 Ratification du Protocole de Kyoto
 - 2016 Ratification de l'Accord de Paris
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptés à New York le 9 mai 1992 ayant pour objectif :
 - La reconnaissance du caractère mondial des changements climatiques qui est « un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière » ;
 - L'introduction du principe de « responsabilités communes mais différenciées » ;
 - L'objectif est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ;
 - Protocole de Kyoto ;
 - La réduction des CO₂ et des GES - ces gaz d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012 ;
 - L'accroissement de l'efficacité énergétique dans les secteurs pertinents de l'économie nationale ;
 - La protection et le renforcement des puits et des réservoirs des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal.

■ Accord de Paris

L'objectif de l'Accord de Paris est de :

- Renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2.0 °C à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel;
- Accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du CC;
- Rendre les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de GES et une voie résiliente au climat;
- Présenter les «Contributions déterminées au niveau national» ;
- Rendre compte régulièrement de leurs émissions et de leurs efforts de mise en œuvre.

■ Constitution : l'article 45 :

L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la sécurité du climat. L'État fournit les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution environnementale.

bl Le cadre Institutionnel

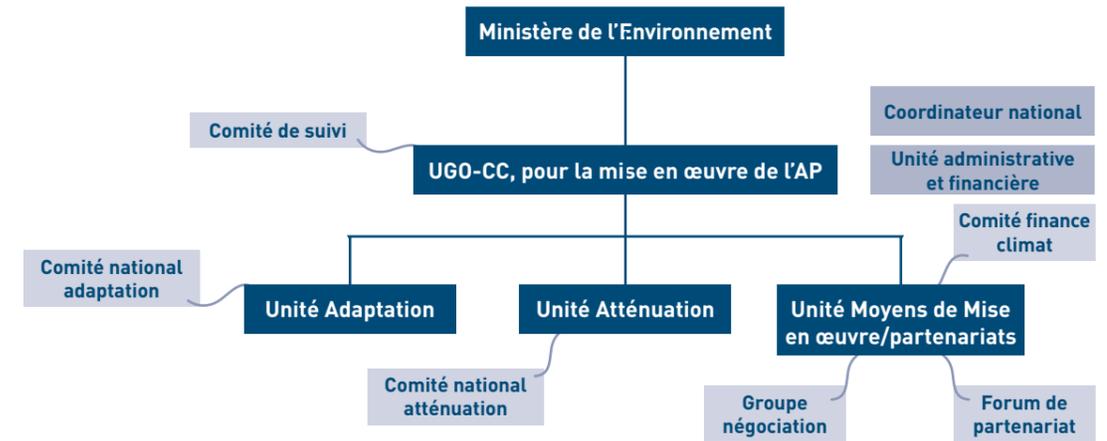
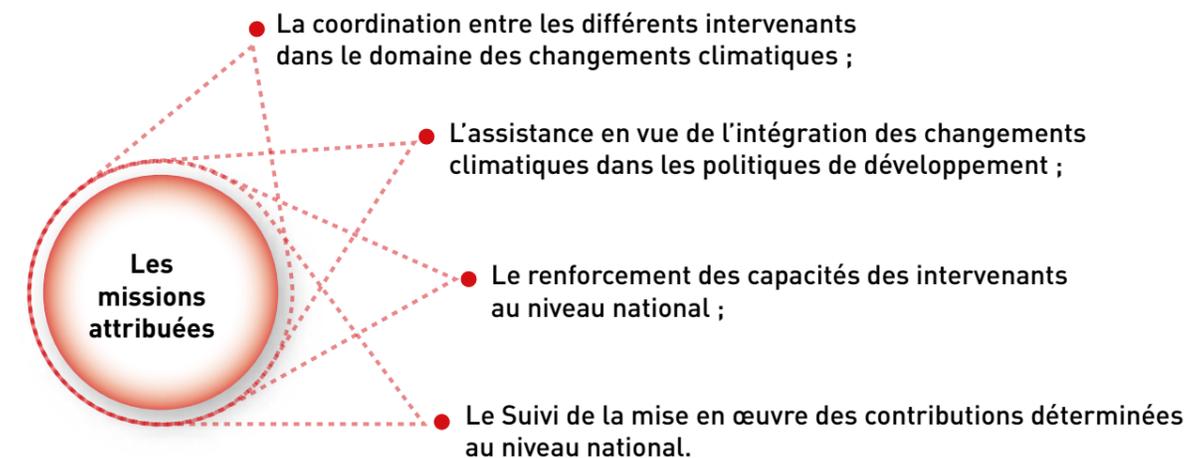
Actuellement, la gouvernance du changement climatique en Tunisie relève du Ministère de l'Environnement. Plus particulièrement, la responsabilité de la mise en œuvre des directives de la CCNUCC et la réalisation des travaux concernant les communications nationales, les rapports biennaux et les CDN reviennent à la DGQEV et à la direction générale du développement durable.

Ces deux directions générales intègrent les points focaux suivants :

- Le point focal de la CCNUCC (UGPO) ;
- Le Point Focal du Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;
- Le point focal de la convention sur la biodiversité ;
- Le point focal de la convention sur la désertification.

Suite à cet accord, une Unité de Gestion par Objectifs a été créée en 2018 par le décret n° 2018-263 du 12 mars 2018; elle a pour objectif la réalisation d'un programme de suivi et de coordination des activités inscrites dans le cadre de l'accord de Paris et de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

Les missions attribuées à l'Unité de Gestion des Programme par Objectifs (UGPO) sont les suivantes :



La Mise en place de deux comités consultatifs nationaux dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation (arrêtés du ministre des affaires locales et de l'environnement, en date du 07 Février 2020) :

- Le premier comité est chargé de la fixation des priorités dans le domaine de l'atténuation des gaz à effet de serre, alors que le deuxième comité est en charge du volet adaptation aux changements climatiques ;
- Principales missions : inclure ces questions dans les plans de développement et élaborer des rapports et plans nationaux relatifs à l'adaptation à ces changements ;
- Les deux comités sont présidés par le Ministre de l'Environnement. Ils sont composés de représentants des différents ministères concernés (industrie, agriculture) ainsi que des structures dans le domaine de l'énergie et autres domaines.

La création de l'Autorité Nationale Désignée (AND) par l'arrêté du 24 décembre 2019 dont les missions sont principalement :

- La coordination entre les différentes parties prenantes à l'échelle nationale dans les domaines de la finance climat et leur renforcement des capacités ;
- L'étude des propositions de projets et programmes proposés pour le financement par le FVC (octroi de la lettre de non-objection) ;
- L'identification et l'appui des organismes nationaux pour l'accréditation par le FVC ;
- Le suivi des finances climat et tout particulièrement celles en provenance du FVC.

3 | LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

La contribution déterminée au niveau national (CDN) est « un plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Après l'Accord de Paris, Chaque Partie est tenue d'établir une CDN et de la mettre à jour tous les cinq ans».

La Tunisie s'est engagée depuis 2015 pour un développement à bas carbone et résilie aux impacts des changements climatiques en confirmant :

- sa soumission de sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) en septembre 2015 en s'engageant à baisser de 41% son intensité carbone à l'horizon 2030 par rapport à celle de 2010 ;
- son adhésion à l'agenda 2030 pour le développement durable et son lancement officiel au niveau national en décembre 2016 ;
- son adhésion au cadre de Sendai sur la réduction de risques de catastrophes ;
- son engagement à l'Accord de Paris pour le climat ;
- l'intégration du développement à bas carbone et résilient aux impacts des changements climatiques dans son Plan National de Développement (2016-2020), adopté en avril 2017 par l'Assemblée des représentants du peuple.

La CDN actualisée de la Tunisie (approuvée en mai 2022) est aussi totalement en concordance avec les priorités de développement économique et social de la Tunisie, notamment à travers :

- son alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, particulièrement les objectifs 1, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17.
- les co-bénéfices significatifs qu'elle implique en termes de croissance économique, de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.
- l'intégration des aspects relatifs au genre aux deux volets atténuation et adaptation.

a) En matière d'atténuation

La CDN actualisée rehausse les ambitions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, à travers un relèvement de l'objectif de réduction de l'intensité carbone nationale à 45% à l'horizon 2030, par rapport à son niveau de 2010.

Cette révision à la hausse de l'ambition tunisienne est également bonifiée grâce à trois piliers essentiels :

- l'augmentation du périmètre de l'objectif (conformément aux préconisations de l'article 4.13 de l'Accord de Paris), qui inclut désormais exhaustivement, toutes les sources des émissions ;
- le scénario bas-carbone (BaC) va imposer une trajectoire descendante laissant derrière le pic des émissions nettes. La Tunisie sera donc parfaitement en phase avec la préconisation – pourtant optionnelle à court terme pour les pays en développement de plafonnement des émissions (article 4.1 de l'Accord de Paris) ;
- la trajectoire de fléchissement des émissions nettes se prolongera après 2030, mettant la Tunisie définitivement dans la rampe de lancement des objectifs à long terme poursuivis par l'Accord de Paris.

b) En matière d'adaptation

L'objectif général d'adaptation de la CDN actualisée est de « promouvoir une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires et ayant résolument opéré les transformations nécessaires, à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable ».

- sa soumission de sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) en septembre 2015 en s'engageant à baisser de 41% son intensité carbone à l'horizon 2030 par rapport à celle de 2010 ;



Pour atteindre cet objectif, le volet adaptation de la CDN actualisée repose sur une « Etoile de la résilience », conçue comme un cadre structurant pour accompagner les acteurs tunisiens et leurs partenaires techniques et financiers tant publics que privés.

Afin de renforcer sa résilience sous toutes ses composantes, à savoir la résilience alimentaire, hydrique, écologique, sociale, économique, territoriale, sanitaire et également, la résilience aux catastrophes naturelles, le volet adaptation de la CDN est fondé à la fois sur un changement de paradigme et sur une approche intersectorielle.

La mise en œuvre de la CDN actualisée s'appuie sur un plan d'actions priorisé, avec des actions verticales qui répondent aux enjeux spécifiques sectoriels et des actions transversales pour mieux appréhender les défis intersectoriels. Pour ce faire, les actions sectorielles touchent les six secteurs les plus vulnérables qui sont : les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes, le littoral, la santé et le tourisme.

En tenant en compte trois nouveaux domaines d'interventions transversaux à savoir : le genre, l'aménagement du territoire et la réduction des risques de catastrophes naturelles.

c) Besoins de financement

La mise en œuvre de la CDN actualisée nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières, estimées à environ 19,4 milliards USD sur la période 2021-2030, dont 14,4 milliards USD pour l'atténuation, 4,3 milliards USD pour l'adaptation et 0,7 milliard USD pour les actions de renforcement des capacités.



III ARGUMENTAIRES

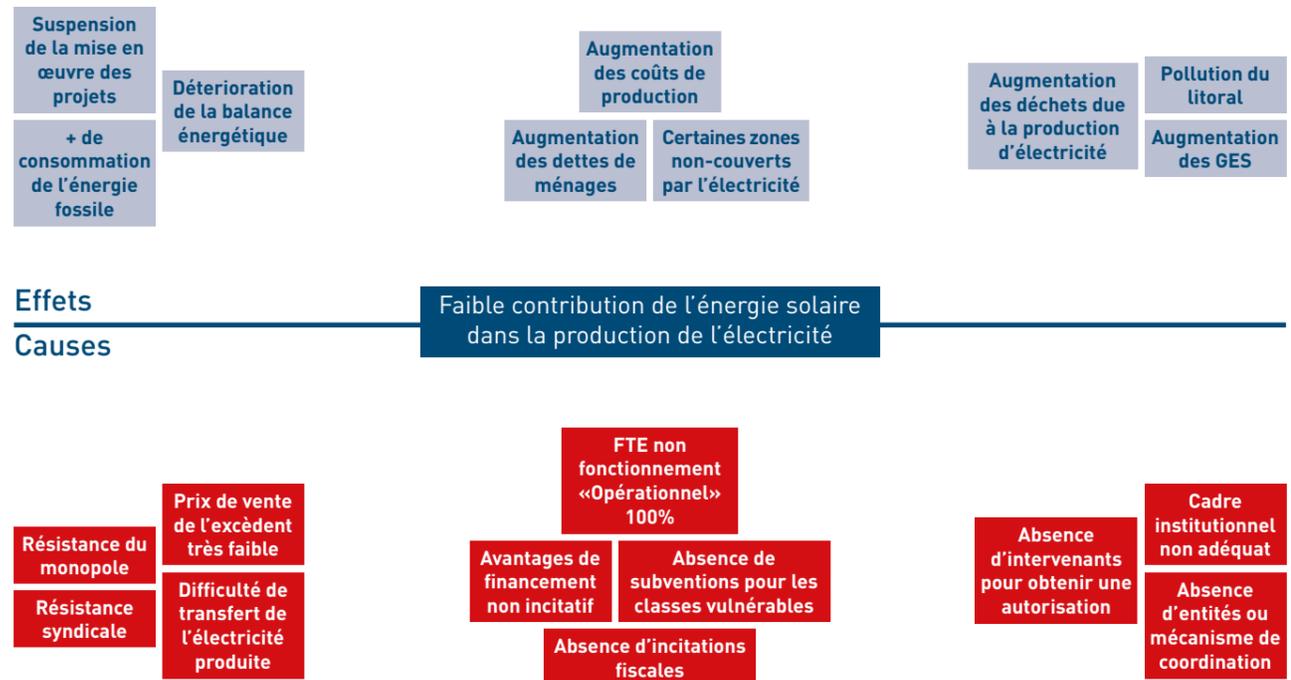
1 | IDENTIFICATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Pour atteindre les objectifs ambitieux de sa CDN en termes d'atténuation et d'adaptation, la Tunisie devrait agir simultanément pour renforcer son cadre institutionnel, créer les mécanismes adéquats de coordination entre les différents intervenants étatiques et non-étatiques pour la mise en œuvre de la CDN, mobiliser les ressources financières nécessaires et renforcer les capacités en matière de lutte contre le changement climatique.

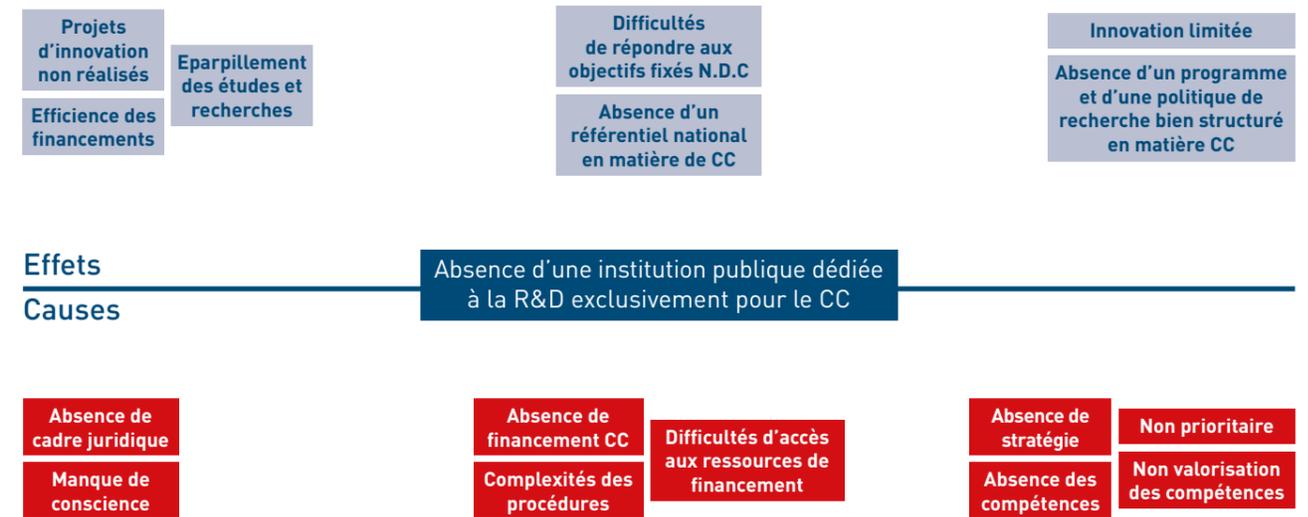
Afin d'identifier des problématiques liées à la gouvernance climatique, les membres du groupe ont réalisé une série de travaux individuels et de groupes.

4 thématiques ont été choisies pour faire le focus sur les questions de la gouvernance climatique :

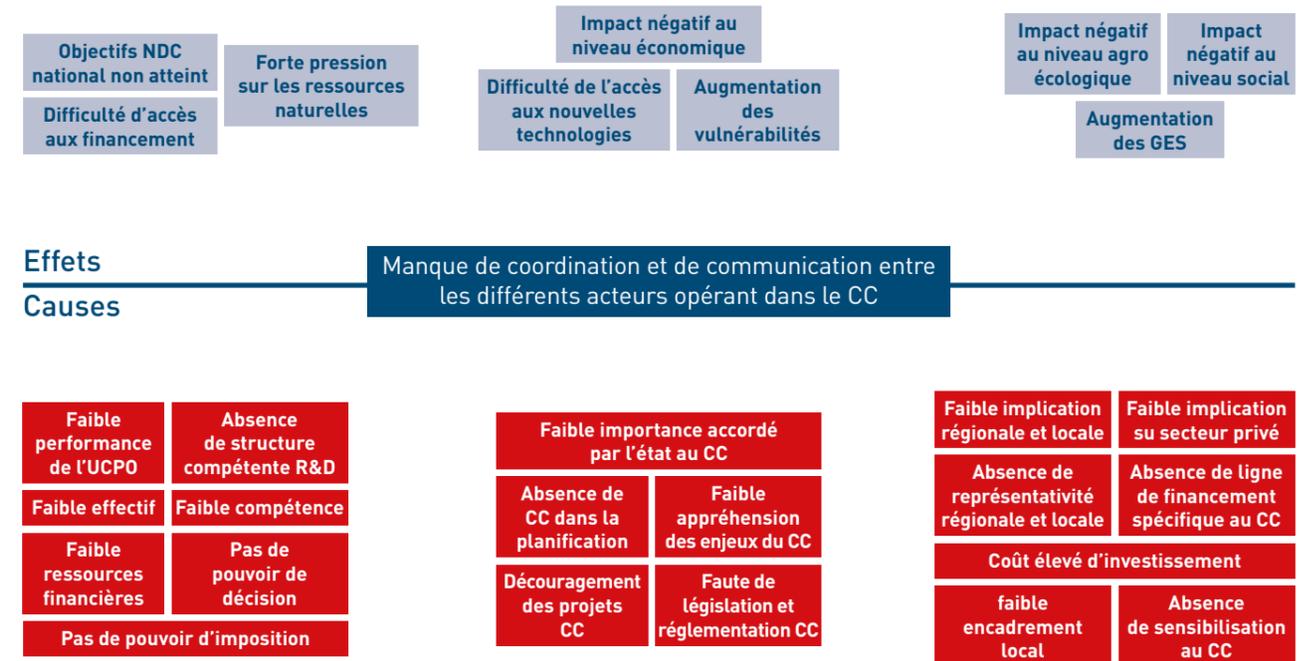
- Faible contribution de l'énergie solaire dans la production de l'électricité



- Absence d'une institution publique dédiée à la R&D exclusivement pour le CC



- Manque de coordination et de communication entre les différents acteurs opérant dans le CC



■ Dégradation des ressources en eau (Q²)



Effets

Causes

Dégradation des ressources en eau (Q²)



A l'issue des discussions et échanges, le groupe a choisi de travailler sur la problématique suivante :

■ Faible coordination et absence des mécanismes adéquats

Les participants ont mené des recherches sur cette problématique afin de comprendre les racines et les conséquences de cette problématique (voir arbre à problèmes : mauvaise coordination et absence des mécanismes adéquats).

Il s'est avéré que malgré les efforts déployés par l'Etat tunisien à respecter les engagements de la CDN, le résultat reste loin d'être satisfaisant. Beaucoup d'initiatives ont été déployées pour mettre en avant la question climatique telle que la création de l'UGPO, la création du fonds de transition énergétique, la désignation des points focaux climat dans certains ministères. Toutefois, la mise en œuvre des projets climatiques par les secteurs reste très faible.

Il est indispensable de renforcer les efforts de coordination et de mise en œuvre effective « pro-climat » au niveau national pour que les programmes et les projets soient considérés et priorités.

Avec le dispositif institutionnel actuel climat qui repose sur l'UGPO et les comités consultatifs (adaptation et atténuation), il est très difficile d'avoir le leadership nécessaire pour tracer des politiques climatiques efficace et de les imputer dans les plans de développement réalistes et réalisables tout en assurant une redevabilité pour la bonne mise en œuvre. Le risque sera ainsi une faible atteinte des objectifs de la CDN. C'est pourquoi, travailler sur un renforcement de l'UGPO actuel en lui dotant de plus de missions et de prérogatives, ou créer une nouvelle instance qui prend en charge les missions de l'UGPO et d'autres en plus, se trouve un choix

incontournable pour assurer une implication effective des secteurs sur le climat autant au niveau de la planification qu'au niveau du financement et de la mise en œuvre de ces programmes.

Afin de renforcer les résultats de recherche, les membres du groupe ont poussé l'analyse en se basant sur un benchmark et l'élaboration d'un questionnaire auprès des partenaires techniques dans le domaine de changement climatique.

2 | BENCHMARK

le benchmarking a focalisé sur deux aspects : le mode de gouvernance en premier lieu. Ensuite, il a abordé le financement des projets climatiques en second lieu

al Modèle de gouvernance appliqué

Pays	Entité (forme juridique)					Rattachement		
	UGP	Direction	Commission	Instance Nationale	Autre A préciser	Indépendante	Gouvernemental ¹	Sectorielle ²
Maroc			Commission Nationale du Changement Climatique et de la Biodiversité (CNCCBD)				Présidée par l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement	
Egypte			National Council for Climate Change (NCCC) ³					Présidé par l'Agence Égyptienne des Affaires Environnementales (EEAA) au sein du Ministère de l'Environnement
Koweït			National Committee on Ozone and Climate Change (NCOCC)/ Supreme committee for climate change				Présidé par le Premier Ministre	
France				Haut Conseil pour le climat (HCC)		x		
Allemagne			Council of Experts on Climate Change (CECC)			x		
Suède			Swedish Climate Policy Council (SCPC)			x		

Pays	Entité (forme juridique)				Rattachement			
	UGP	Direction	Commission	Instance Nationale	Autre A préciser	Indépendante	Gouvernemental ¹	Sectorielle ²
Finlande					Finnish Climate Change Panel (FCCP)	x		
Royaume-Uni			Committee on Climate Change (CCC)			x		
Brésil			Commission mixte permanente sur les changements climatiques (CMMC) ⁴				Installée au sein du Parlement Brésilien	
Inde			Comité national indien sur le changement climatique (INCCC) ⁵	Comité suprême interministériel de haut niveau pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris (AIPA) ⁶				Rattaché au Ministère chargé de l'environnement, des forêts et changement climatique
Sénégal			Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC)					Sous l'autorité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Bénin			Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC)					Sous l'autorité du Ministère du Cadre de Vie et du Durable

Observations et recommandations

- La plupart des pays objet de l'étude de cas ont opté pour le modèle de Commission, de Comité ou de Conseil comme structure de gouvernance climatique.
- Alors que les commissions sont pour la plupart des entités indépendantes en Europe, elles sont des instances directement rattachées au gouvernement ou à un département ministériel dans les pays non-européens selon les cas étudiés.
- La Tunisie peut innover dans la région en optant pour une commission indépendante, mais en prenant en compte l'architecture de l'arrangement institutionnel au sein de la haute administration et des compromis possibles entre les acteurs.

bl Principales missions et mode de coordination

Pays	Arrêter les politiques du CC	Planification participative du CC	Coordination avec les ≠ secteurs	Suivi de la mise en œuvre	Évaluation des réalisations	Orientation des R&D	Mise en place de plateforme nationale	Incitation de projets pilote	Autres tâches à préciser
Maroc (CNCCBD)	X	X	X	X	X	X	X	X	Donne des avis consultatifs sur les projets de textes législatifs et recherche des mécanismes de financement
Egypte (NCCC)	X		X				X		
Koweït (NCOCC)	X		X	X			X		Suivi des négociations climat
France (HCC)				X	X				Préparation du rapport ⁷ annuel de suivi/Avis quinquennal ⁸
Allemagne (CECC)				X	X				
Suède (SCPC)				X	X				
Finlande (FCCP)				X	X	X			Servir d'interface entre science du climat et processus décisionnels
Royaume-Uni (CCC)				X	X				Conseiller le gouvernement et les autorités nationales
Brésil (CMMC)				X					Faire des propositions de loi dans le domaine de la gouvernance climatique
Inde (INCCC/AIPA)	X		X	X	X		X		
Sénégal (COMNACC)		X	X	X		X	X		
Bénin (CNCC)		X	X	X		X	X		

¹ Entité rattachée à la Primature ou directement au Gouvernement ou à la Présidence

² Entité rattachée à un ministère sectoriel ou département ministériel

³ The Premier Minister is the Chair of this Committee

⁴ De l'original (Portugais): Comissão Mista Permanente Sobre Mudanças Climáticas (CMMC)

⁵ De l'original (Anglais): Indian National Committee on Climate Change (INCCC)

⁶ De l'original (Anglais): High-level inter-ministerial Apex Committee for Implementation of Paris Agreement (AIPA)

⁷ Rapport sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre, la bonne mise en œuvre des politiques et mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les puits de carbone.

⁸ Préparation d'un avis tous les 5 ans sur les projets de stratégie bas carbone et de budgets carbone, et la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre sur laquelle s'engage la France. Il évalue « la cohérence de la stratégie bas carbone vis-à-vis des politiques nationales et des engagements européens et internationaux de la France, en particulier de l'Accord de Paris et de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Observations et recommandations

- La principale mission des cas étudiés est le suivi de la mise en œuvre de l'action climatique au niveau national et l'évaluation des réalisations faites en vue de faire des recommandations pour l'atteinte des objectifs prédéfinis.
- Les lacunes existent dans les domaines de la recherche et développement et aussi de la promotion des projets pilote ainsi que le rôle de mobilisation des ressources de la finance climatique.

cl Les mécanismes de financement des projets climatiques

Pays	Existence d'un mécanisme national	Existence d'un Fonds National Climat	Recours aux financements internationaux	Existence d'institutions accréditées	Mode de financement des projets climats					Autres mode de Ft à préciser
					Subventions	Prêts	Capital	Garanties	Obligataires	
Maroc	X	FM6E ⁹ , FNE ¹⁰ , FNEED ¹¹	X	ADA ¹² , AWB ¹³ , CDG Capital ¹⁴ , MASEN ¹⁵	X	X	X	X		Gestion de projet
Egypte		EPF ¹⁶	X		X	X			X	Gestion de projet
Brésil	X	Fundo Clima ¹⁸ , FNMA ¹⁹ , Funbio ²⁰	X	BNDES ²¹ , CEF ²² , Funbio	X	X	X	X		Gestion de projet
Inde	X	NAFCC ²³ , NCEEF ²⁴	X	NABARD ²⁵ , SIDBI ²⁶ , YES Bank ²⁷ , IEISL ²⁸ , IDFC Bank ²⁹	X	X	X	X	X	Gestion de projet
Sénégal	X		X	CSE LBA ³⁰	X					Gestion de projet
Bénin	X	FNEC ³¹	X	FNEC	X					Gestion de projet

Observations, constats et recommandations

- Les pays européens étudiés dans le cadre de la gouvernance climatique sont laissés de côté, car ces pays disposent de ressources suffisantes pour développer et mettre en œuvre leur propre politique climatique. L'attention est donc accordée aux autres pays de la liste dans la région du MENA, l'Amérique du Sud/Asie et aussi de l'Afrique de l'Ouest qui peuvent servir d'exemple pour la Tunisie dans la mise en œuvre de mécanisme solide de mobilisation et de mise en œuvre des mécanismes de financement de l'action climatique.
- Dans les cas étudiés, seul le Koweït ne dispose clairement de mécanisme de financement de l'action climatique, ni ne dispose d'entité nationale accréditée au FVC.
- Bien que tous les pays ne disposent pas de mécanisme national ou de fonds national climat, la plupart des pays ont la possibilité d'accéder aux mécanismes régionaux et/ou mondiaux de financement de l'action climatique à travers les institutions régionales ou continentales telles que les banques de développement (exemple de la Banque Africaine de Développement - BAD pour l'Afrique).

dl Les meilleures pratiques internationales : structure & missions

Attributions	Aspects de l'Instance			Recommandations
	Intervention	Institutionnalisation	Financement	
La coordination entre les différents intervenants dans le domaine des changements climatiques	X			l'élaboration d'un portefeuille de projets prioritaires dans le domaine de l'atténuation des émissions, d'un plan national d'adaptation au changement climatique, d'un plan d'investissement pour l'exécution des contributions déterminées (CDN) au niveau national et de la stratégie nationale de bas carbone (SNBC),
		X		l'appui et le soutien à la mise en place d'un mécanisme de transparence, de redevabilité, d'élaboration des rapports et de vérification et ce, en coordination avec tous les secteurs concernés et les intervenants dans le domaine,
			X	l'appui continu à tous les intervenants pour l'accès aux mécanismes de financement proposés dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres mécanismes d'appui et de coopération,
L'assistance en vue de l'intégration des changements climatiques dans les politiques de développement	X			l'implication effective des principaux intervenants lors de l'identification des priorités et du suivi des progrès de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de la stratégie nationale de bas carbone (SNBC)
	X			la collecte des données et informations dans le domaine de l'atténuation des émissions, de l'adaptation aux changements climatiques et des moyens d'appui et de soutien en vue de réaliser les obligations nationales, l'élaboration d'une stratégie nationale de développement à faible émission et résiliente aux changements climatiques, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'accord de Paris sur le climat pour la mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.
Le renforcement des capacités des intervenants au niveau national	X			l'élaboration et l'exécution d'un programme d'appui et de renforcement des capacités de tous les intervenants et participants aux négociations internationales sur les changements climatiques,
	X			la conclusion d'accords de coopération et de partenariat avec des organismes publics et privés aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs inscrits dans les contributions déterminées au niveau national et dans la stratégie nationale de bas carbone (SNBC)
		X		le renforcement des programmes d'éducation, de sensibilisation, d'information et de formation et l'organisation de rencontres scientifiques nationales et internationales en vue du renforcement des capacités de tous les intervenants,
Suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de la stratégie nationale de bas carbone (SNBC)		X		le développement des technologies et l'adaptation des technologies appropriées pour répondre aux enjeux des changements climatiques
	X			l'appui dans le domaine de la mise en place d'un mécanisme national de mesure, d'élaboration des rapports et de vérification dans le domaine des changements climatiques,

⁹ Fondation Mohammed VI pour l'Environnement
¹⁰ Fonds National pour la protection et la mise en valeur de l'Environnement
¹¹ Fonds National de l'Environnement et de Développement Durable
¹² Agence pour le Développement Agricole (ADA)
¹³ Attijariwafa Bank (AWB)
¹⁴ CDG Capital S.A.
¹⁵ Agence Marocaine pour l'Energie Durable S.A. (MASEN)

¹⁶ Environmental Protection Fund
¹⁷ L'Égypte est très active sur les questions d'obligations vertes et est le deuxième pays en Afrique à recourir à un tel mécanisme, derrière l'Afrique du Sud.
¹⁸ Fundo Nacional sobre Mudança do Clima
¹⁹ Fundo Nacional do Meio Ambiente
²⁰ Fundo Brasileiro para a Biodiversidade (Funbio)

²¹ Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social (BNDES), the Brazilian Development Bank
²² Caixa Econômica Federal (CEF)
²³ National Adaptation Fund for Climate Change
²⁴ National Clean Energy & Environment Fund
²⁵ National Bank for Agriculture and Rural Development
²⁶ Small Industries Development Bank of India

²⁷ Yes Bank Limited (Yes Bank)
²⁸ IL&FS Environmental Infrastructure and Services Limited (IEISL)
²⁹ IDFC Bank Limited (IDFC Bank)
³⁰ La Banque Agricole (LBA)
³¹ Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)

3 | RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES

Dans le cadre de processus d'élaboration du projet de changement liée au thème de la gouvernance climatique, une enquête évaluant les réalisations actuelles ainsi que les perceptions autour des systèmes de gouvernance climatique a été menée auprès de 25 experts et personnes ressources opérantes dans le domaine de CC.

L'objectif principal de l'essai est de collecter les informations et les recommandations sur les questions relatives à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes climatiques et de la CDN.

Les objectifs spécifiques de l'enquête sont :

- Améliorer la compréhension des membres de la 7^{ème} promotion de l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance sur la thématique de CC et sur le contexte national.
- Appréhender les succès, échecs, potentialités et obstacles du système de gouvernance climatique actuel
- Déterminer les points d'étranglements qui pourront peser sur la mise en œuvre de la CDN
- Collecter les recommandations pertinentes des personnes ressources par rapport au projet de changement

Pour consolider les réponses au questionnaire, une matrice SEPO³² est élaborée à partir d'une analyse des entrevues menées auprès des personnes ressources impliquées dans la question de changement climatique en Tunisie.

Cet outil a pour objectif de renforcer les recherches élaborées par le groupe et de consolider la priorisation des problématiques rencontrées dans le cadre de changement climatique en Tunisie.

	Passé	Futur
Positif	Liste des succès	Liste des potentialités
Négatif	Liste des échecs	Liste des obstacles

SUCCES

- La Tunisie a été parmi les pays pionniers à s'engager à la question des changements climatiques à travers la ratification de toutes les conventions et les accords internationaux et le respect de ces engagements à travers la soumission des rapports au CCNUCC (stratégie, communication, BUR, NDC).
- La CDN de la Tunisie a été largement construite sur la base des stratégies sectorielles et horizontales existantes, telles que la stratégie nationale sur les changements climatiques (SNCC), la stratégie d'efficacité énergétique, le Plan Solaire Tunisie, et les stratégies d'adaptation des différents secteurs et domaines.
- De point de vue gouvernance climatique, la Tunisie a mis en place une structure institutionnelle développée à travers l'établissement de l'UGPO et des deux comités techniques consultatifs, respectivement dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation qui veillent sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et sur la révision de la NDC et de la SBNC/RCC.
- Sur le plan juridique, la Tunisie a mis en place plusieurs textes et lois liées à la gouvernance climatique qui garantissent le droit à un environnement sain et équilibré et contribuent à la lutte contre les changements climatiques.
- La disponibilité de plusieurs études, expertises et inventaires nécessaires pour établir des objectifs et des stratégies claires est également un point de succès des initiatives déployées en termes de lutte aux changements climatiques.
- La mise en place des Mécanismes de préparation et de réponse aux crises bien établis et fonctionnels, au niveau central et sous-national représentent l'une des réussites les plus pertinentes réalisées par le pays en rapport avec la question de CC.
- Une large présence et participation aux programmes et initiatives régionales et internationales et plus particulièrement lors des Conférences des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements climatiques permettant, ainsi, de bénéficier de financements et assistance techniques adéquats.
- L'implication et le fort engagement de la société civile à la question de changement climatique.

³² L'analyse SEPO étudie quatre dimensions du sujet traité (en général le champ d'un problème, une idée de projet, un projet ou un élément de projet) : les réussites et les problèmes ou échecs, les potentialités et les obstacles rencontrés.

ECHECS

- L'absence de coordination et d'harmonisation entre les programmes des institutions, d'une part, et l'absence de volonté et des efforts audacieux pour passer à l'action et la mise en œuvre, d'autre part, entravent l'instauration et la bonne marche de la gouvernance climatique et créent un décalage entre le niveau décisionnel et le niveau opérationnel.
- Malgré l'engagement du pays au sein de la communauté internationale pour relever le défi des CC, il n'existe pas encore à ce jour d'instance leader à vocation décisionnelle et possédant un outil de gestion de gouvernance capable d'assurer l'harmonisation entre les différentes parties prenantes et de coordonner la réflexion et les travaux des différents secteurs permettant d'assurer une mise en œuvre effective et cohérente de la CCNUCC et de préparer l'application à venir de l'Accord de Paris.
- Les catégories d'acteurs ayant le plus bénéficié d'actions de renforcement des capacités sont les cadres de l'administration centrale et les Organisations de la Société Civiles (OSCs) et, dans une moindre mesure, les services déconcentrés de l'Etat dans les gouvernorats. Les autres groupes ont été moins, voire peu touchés à ce jour, en particulier les collectivités locales, le monde universitaire et de la recherche ou encore les acteurs du secteur privé et de la finance
- La mobilisation des secteurs reste très faible pour saisir les opportunités qui peuvent se manifester. Les agences sectorielles contribuent ponctuellement à l'élaboration des politiques et mesures de lutte contre les changements climatiques sans pour autant avoir des attributions spécifiques à cette fin.
- Le manque de communication entre les différentes parties prenantes et la Distribution diffuse, parfois inappropriée, des rôles et des responsabilités empêchent le partage des informations.
- Le manque de capacité de mobilisation des financements verts et le manque d'expertise sectorielle pour l'amélioration de la bancabilité des projets empêche la mise en œuvre effective des stratégies nationales de lutte contre les Changements climatiques.
- L'absence d'un système de centralisation des données climatiques et de suivi & évaluation de la mise en œuvre de la CDN au niveau national, régional, et local représentent les limites du système de gouvernance climatique du pays.
- Le besoin de renforcer les connaissances des concepts de bases et des enjeux et risques liés au changement climatique du grand public est soulevé en Tunisie. Le manque manifeste de l'adhésion des médias dans le domaine des changements climatiques qui jouent un rôle de vecteur et relais d'information dans ce domaine.

POTENTIALITES

- La Tunisie est dotée de la majorité des institutions nécessaires et de capacités de haut niveau reconnu dans les domaines sectoriels en rapport avec le CC, en plus de sa position stratégique (région méditerranéenne, Nord de l'Afrique), qui lui offrent de bonnes opportunités pour bien se positionner et améliorer la gouvernance climatique.
- La Tunisie dispose des infrastructures de connaissances et des compétences pour se positionner en haut du panier des pays les plus actifs dans le domaine du climat. Ces acquis doivent être renforcés, sur le court et le moyen terme, idem pour les capacités pour l'amélioration des connaissances et l'action.
- Le changement climatique pourrait être un moteur d'investissement en Mobilisant des financements du secteur privé et du niveau international et en créant un modèle de développement économique durable et inclusif.
- L'existence d'une masse d'information et de connaissance suffisante pour légiférer et pour structurer et organiser les institutions et les parties prenantes.
- La présence d'un grand nombre de partenaires disposés à accompagner la Tunisie sur la thématique du CC, notamment la BM, AFD, GIZ, PNUD, FAO
- L'existence de sources de financement et d'appui international pour encourager les investissements climatiques dans les pays en développement notamment la Tunisie
- Les investissements climatiques sont de plus en plus rentables notamment en ce qui concerne l'atténuation (énergie renouvelable, efficacité énergétique, traitement et recyclage des déchets, etc.)
- L'organisation de tables rondes, séminaires, ateliers pour renforcer la coordination entre les intervenants et pour assurer la mise en œuvre de la CDN et des plans d'actions nationaux.
- L'adhésion des pouvoirs publiques et des parties prenantes peut être assurée à travers une politique de communication efficace et une campagne de sensibilisation étendue.
- Le besoin de mettre en place une politique sectorielle cohérente et coordonnée, basée sur un partenariat interministériel solide.

OBSTACLES

- La lenteur dans la prise de décision ainsi que la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions climatiques causée en partie par une faiblesse au niveau de la gouvernance climatique et par une instabilité politique constituent les principaux obstacles et menaces.
- Les exigences de limitations d'empreinte carbone par les marchés européens pourront impliquer des difficultés d'exports des produits tunisiens (exemple mécanisme d'ajustement carbone aux frontières mis en place par l'UE)
- Les non-acceptabilités de certaines institutions et l'absence d'une structure de coordination et de décision de haut niveau entraînent une intervention décentralisée dans le domaine de changement climatique en Tunisie
- L'absence d'un mécanisme de mobilisation des financements en plus d'une logistique administrative lente et compliquée bloquent et découragent le financement des actions.
- Mise à part quelques enjeux clés en rapport avec le développement socio-économique, le grand public ne considère que très marginalement les causes globales et les effets des changements climatiques. Les secteurs affectés par les effets des changements climatiques existants et à venir sont conscients de ces impacts, mais ont de la difficulté à parer à ces phénomènes ou à les prévenir : phénomènes globaux (fait accompli, solutions coûteuses, nécessité de changement de la planification au sein des différents secteurs socioéconomiques, les défis sont lourds). Aspects recherche et développement.
- Le manque de temps, de mécanismes fiables de gouvernance climatique et de ressources humaines qualifiées ralentissent la mise en place des réactions/réponses immédiates aux urgences/crises climatiques.
- La pérennité du processus est non assurée, surtout si les IOR proposés dans le cadre de l'étude que la transparence n'est pas encore en place
- L'opposition et la résistance des populations aux mesures de protection environnementale et de résilience aux CC peuvent être une des importants obstacles qui entravent la mise en œuvre des plans d'actions envisagés.
- Le manque d'un cadre réglementaire clair au niveau sectoriel clarifiant les rôles et les responsabilités induit une lourdeur à l'exécutif.

OBJECTIF DU PROJET

Cet objectif principal répond à un objectif global et des objectifs spécifiques qui sont :

1 | OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal du projet est de mettre en place un cadre de gouvernance en matière de changement climatique plus performant et inclusif permettant la mise en œuvre des politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation.

2 | OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques du projet sont formulés comme suit:

Objectif spécifique 1	Objectif spécifique 2	Objectif spécifique 3	Objectif spécifique 4
Renforcer le cadre institutionnel existant (phase de transition)	Mettre en place un nouveau cadre de gouvernance performant et inclusif	Assurer une meilleure mobilisation des sources de financement à travers la mise en place de nouveaux mécanismes de financement des projets climatiques	Faciliter l'accès aux sources de financement et d'appui international pour encourager les investissements climatiques



IV LES COMPOSANTES DU CHANGEMENT

1 | RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

1.1 | Cadre institutionnel

Comme il a été démontré dans l'argumentaire de ce rapport, le modèle de gouvernance actuel en matière de changement climatique a montré ses limites.

A cet effet, il s'avère nécessaire de renforcer le pouvoir décisionnel du modèle existant en matière de changement climatique, de prévoir des arrangements institutionnels et organisationnels plus adaptés pour faire face aux impacts et aux défis d'atteintes des objectifs escomptés.

Tenant compte de toutes les exigences et principes, la structure chargée de piloter les actions de CC devrait avoir une vision transversale et multisectorielle pour pouvoir coordonner, orienter et mettre en œuvre la politique nationale et les stratégies relatives à la lutte contre les CC tant sur le plan de l'atténuation que de l'adaptation, d'assurer la coordination entre les différents niveaux spatiales et sectoriels et d'inscrire l'action climatique dans les plans de développement de la Tunisie.

De plus, cette structure doit être dotée d'un pouvoir décisionnel considérable pour pouvoir assurer l'implémentation des stratégies en la matière, de suivre leurs exécutions, et également résoudre les problèmes rencontrés.

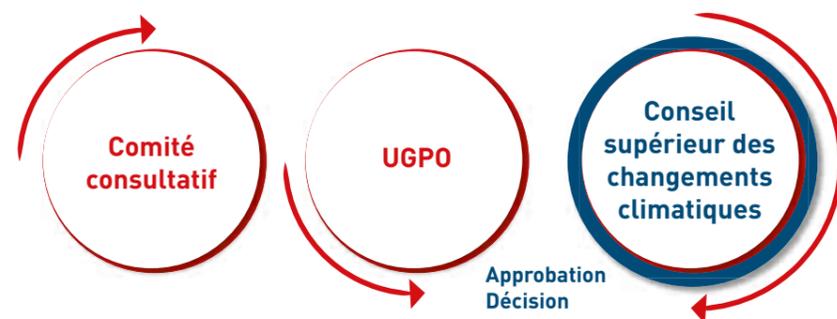
Une analyse plus approfondie des modes de gouvernance basée sur les travaux du groupe, le résultat des questionnaires et le benchmark, a permis de proposer principalement deux modes de gouvernance :

a | Modèle «centralisé»

Ce modèle correspond à un ancrage institutionnel qui se compose :

- d'un conseil supérieur du changement climatique (pouvoir décisionnel)
- d'une unité de gestion par objectifs
- d'un comité consultatif

Schéma relatif au premier scénario



■ Conseil supérieur du changement climatique (CSCC)

C'est une structure ad-hoc présidée par le président du gouvernement et composée par des représentants des ministères sectoriels, des organisations et sociétés civiles impliquées dans la lutte contre le changement climatique en Tunisie.

■ Unité de gestion de programme par objectifs : UGPO

Une unité de gestion par objectifs doit se charger du programme de suivi et de coordination des actions climatiques, d'assurer le suivi technique de la mise en œuvre des stratégies en la matière et de la CDN en coordination avec les différentes institutions sectorielles.

Les analyses effectuées dans la partie argumentaire ont montré la nécessité de renforcer le pouvoir décisionnel de cette unité, d'élargir ses missions et de la doter des moyens humains nécessaires.

Ainsi, la révision de son décret de création est fortement recommandée. Cette révision permettra son rattachement à la présidence de gouvernement dans l'objectif de renforcer son pouvoir décisionnel tout en renforçant ses moyens humains et logistiques nécessaires pour l'accomplissement de ses tâches.

■ Le Comité Consultatif mixte sur les changements climatiques :

L'analyse des expériences internationales, nous a permis de constater que dans la plupart des modèles de gouvernances examinés, il existe des conseils ou des comités consultatifs composés par des experts, des organisations et des sociétés civiles qui œuvrent dans le domaine des changements climatiques.

Ce Comité a pour mission de conseiller les pouvoirs publics en matière de changement climatique notamment le conseil supérieur des changements climatiques sur les orientations, les programmes, les politiques et les stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Les avis du Comité pourront couvrir les différentes dimensions dans ce domaine.

Ce modèle de gouvernance assure également :

- l'horizontalité requise pour échapper à l'approche sectorielle cloisonnée ;
- le recul nécessaire pour assurer un suivi des réalisations;
- la capacité de mobilisation des acteurs sectoriels;
- le pouvoir nécessaire d'attribuer entre les secteurs et les acteurs.

b | Modèle «Indépendant»

Ce Modèle prévoit la création d'une «Instance Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques» (INLCC) qui va remplacer l'ancrage institutionnel proposé dans le modèle «Centralisé» tout en conservant ses principales caractéristiques à savoir un pouvoir décisionnel important assuré par le conseil de l'instance aidé par un comité consultatif qui assure la participation de tous les acteurs publics et privés, centraux, régionaux et locaux, gouvernementaux et non-gouvernementaux.

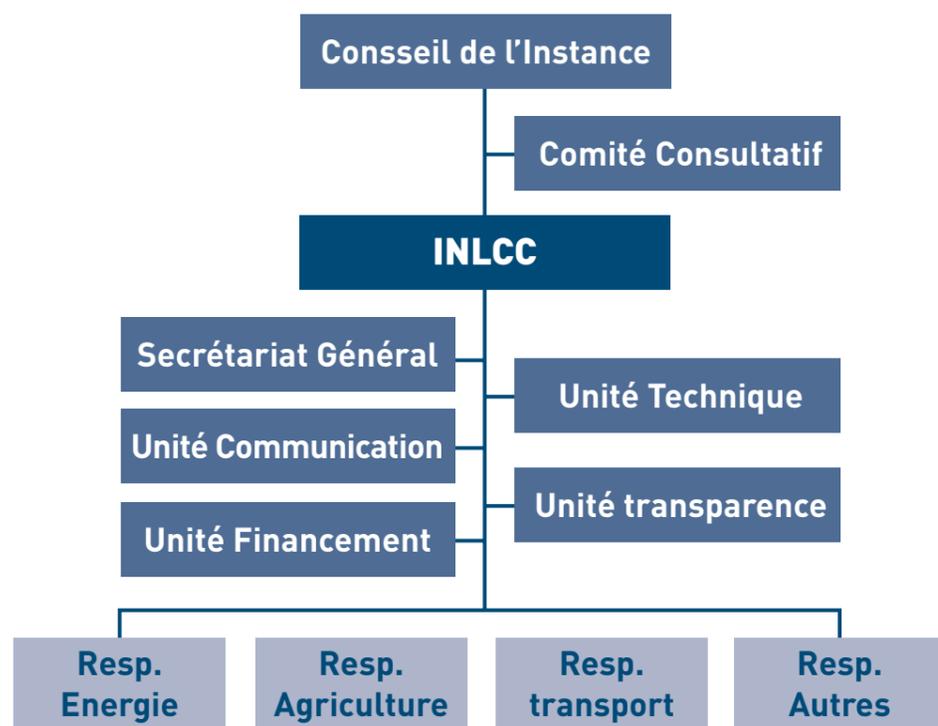
Cette instance est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle sera rattachée sous la tutelle de la présidence du gouvernement.

La direction de l'instance est assurée par un président choisi parmi les personnalités compétentes dans le domaine nommé par décret.

L'instance est composée de :

- un conseil qui assure le pouvoir décisionnel
- un secrétariat permanent chargé de :
 - la préparation des dossiers soumis à l'instance;
 - l'organisation des réunions de l'instance;
 - la rédaction et la conservation des procès-verbaux;
 - l'exécution de toutes les missions qui lui sont confiées par l'instance ou son président;
 - la conservation des documents de l'instance;
 - l'assistance du président de l'instance dans la gestion administrative et financière.
- des unités : technique, de communication, de financement, de recherche et développement ;
- des responsables sectoriels (énergie, transport, agriculture, environnement, affaires locales, etc.).

Schéma de L'organisation de l'INLCC



Une analyse détaillée des points forts et points faibles des deux modèles a permis de dresser le tableau suivant :

Scénarios	Points forts	Points faibles
Modèle «Centralisé» : CSCC + UGPO + Comité Consultatif	Force de décision (le conseil est présidé par le président du gouvernement et composé des ministres sectoriels) ça permet une intégration des enjeux de CC à un niveau décisionnel élevé et de permettre une intégration transverse.	Une solution limitée dans le temps (unité de gestion pour une durée déterminée, en revanche l'ancrage institutionnel adopté en matière de changements climatiques doit offrir une gouvernance continue).
	Ne nécessite pas de moyens financiers additionnels. Une solution qui peut être adoptée dans les brefs délais.	UGPO actuelle manque de moyens humains.
Modèle «Indépendant» : Instance National de Lutte contre le Changement Climatique	Autonomie de gestion.	Son implémentation nécessite des moyens humains et financiers (local administratif, budget de fonctionnement,).
	Souplesse de gestion. La continuité.	Il ne peut pas être opérationnel dans des brefs délais (création juridique, implémentation nécessite des délais non réduits).

En se basant sur l'analyse des forces et faiblesses de chaque modèle et en tenant compte des engagements de la Tunisie dans le cadre de la CDN actualisée, de la stratégie de neutralité carbone et de résilience au changement climatique à l'horizon 2050 , de la situation actuelle des finances publiques, de l'urgence de pallier les insuffisances actuelles, il est recommandé d'adopter une démarche progressive détaillée comme suit :

■ **Première phase (2023-2030) : modèle «centralisé»**

La concrétisation de la première option vu le contexte d'urgence et la situation actuelle de la finance publique à savoir la création d'un conseil supérieur du changement climatique, d'un comité consultatif et le rattachement de l'UGPO à la présidence du gouvernement.

■ **Deuxième phase : à partir de 2030 : modèle «indépendant»**

La création d'une « Instance Nationale de lutte contre les changements climatiques » qui soit plus structurée pour bien suivre les politiques et la mise en œuvre des stratégies dans le domaine de changement climatique en Tunisie.

1.2 I Missions et attributions

En plus des missions citées dans le cadre du décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018, l'instance chargée de la gouvernance climatique en Tunisie doit se focaliser sur de nouvelles

attributions lui permettant d'être plus efficace tout en assurant une meilleure coordination avec tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le changement climatique. Parmi ces missions, on propose :

a | La planification participative des stratégies, politiques et réglementations

Elle consiste à l'élaboration des politiques nationale dans le domaine de changement climatique et de la prise de décision directement liées aux processus de gouvernance climatique internationale de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tel que la Contribution déterminée au niveau National (CDN) qui constitue la principale attribution de cette entité ainsi que la mise en œuvre des politiques et stratégies de changements climatiques.

Dans ce cadre, cette entité aura les missions suivantes:

- assurer la cohérence entre les plans et politiques locaux, nationaux et internationaux ;
- planifier la politique générale de l'Etat dans les domaines des changements climatiques ;
- œuvrer à la mise en place des règles de bonne gouvernance climatique dans tous les secteurs d'activité et principalement en matière de gestion des ressources naturelles ;
- identifier des priorités nationales, la préparation des rapports nationaux et de tous les documents s'intégrant dans le cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris ;
- élaborer des politiques publiques, réglementations, prise de décision, nationales et internationales (CCNUCC, CDN...) ;
- mettre à jour des contributions déterminées au niveau national (CDN) ;
- la Tunisie doit mettre à jour sa CDN tous les cinq ans. Pour enrichir ce processus, les différents secteurs sociaux, les collectivités locales, les ministères, les institutions publiques et les organisations internationales doivent tous y participer. Les jeunes devraient faire partie de toutes les consultations ou ateliers afin qu'ils puissent ajouter leurs commentaires et perspectives et accroître l'ambition et l'efficacité des nouvelles CDN ;
- établir conjointement les objectifs, les mécanismes, les politiques et les solutions, en veillant à ce qu'ils maintiennent un certain niveau d'harmonie ;
- créer et/ou mettre à jour d'autres outils d'action climatique : en plus de la CDN, il existe d'autres outils d'action climatique qui nous permettent de participer à la gouvernance climatique nationale :
 - Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN): ces processus sectoriels devraient être liés par des consultations avec les acteurs sociaux concernés.
 - Stratégies à long terme : par exemple la SNBCRCC, eau 2050, GES 2050...
 - Mesures d'adaptation et communications sur l'adaptation de l'Accord de Paris : elles permettent de suivre l'état d'avancement des actions d'adaptation mises en œuvre dans notre pays. Les informations qui en découlent nous permettront de faire du plaidoyer et de demander des espaces de dialogue avec les autorités.
- Créer et/ou ajuster les lois-cadres et règlements sur le changement climatique : ces processus peuvent générer un dialogue et des consultations susceptibles de nourrir l'élaboration et la réglementation des normes.
- Réglementer la gouvernance climatique au niveau national et définir les devoirs et les droits que les gens peuvent revendiquer en matière d'action climatique.

■ **La participation des jeunes et des femmes dans les secteurs liés à ces processus devrait être renforcée.**

b | La coordination et l'implication des secteurs et différents acteurs (publics, privés, organisations nationales, société civile...) à travers un réseautage

Le changement climatique doit être considéré comme une question transversale que l'entité doit veiller à inclure dans les processus de tous les secteurs économiques, sociaux et écologiques mais aussi l'éducation, le genre...

- Favoriser la collaboration, l'innovation et l'apprentissage entre les acteurs et les autorités à différents niveaux.
- Assurer la cohérence et la coordination des mesures gouvernementales, ministérielles ou proposées par certains organismes publics qui concernent la lutte contre le changement climatique.
- Impliquer et responsabiliser les différents acteurs, à savoir les administrations publiques à travers les ministères, agences, instituts, organisations nationales, sociétés civiles...
- Assurer une bonne circulation des informations et des connaissances entre les différents éléments.
- Assurer une bonne coordination avec les organisations internationales et régionales en vue d'une meilleure utilisation des opportunités d'appui, de coopération et de financement des programmes et projets nationaux dans le domaine de l'atténuation des gaz à effet de serre.

c | Le développement de compétences nationales en matière d'atténuation et d'adaptation aux CC

La Tunisie a fait du renforcement des capacités un levier important de la politique nationale de lutte contre le changement climatique à travers :

- Le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de CC,
- Le développement des compétences nationales en matière d'atténuation et d'adaptation aux CC,
- La capitalisation de l'information, la connaissance et le savoir-faire en matière de : vulnérabilité, risques, adaptation, atténuation et les financements liés aux changements climatiques,
- Le renforcement des capacités des différents acteurs sur : la planification locale et l'accès à la finance climatique.
- Le développement des outils partagés pour faciliter la prise de décision en la matière,
- La contribution à l'effort mondial en assurant le partage d'expérience,
- La veille et le réseautage par rapport au CC.

d | Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre

- La centralisation du suivi et évaluation de toutes les actions et projets CC des différents acteurs et secteurs.
- Le suivi et évaluation de la mise en œuvre des différents éléments et stratégies en relation avec les changements climatique (CDN, PNA, SNBCRCC, etc.) et projets à travers la mise en place des systèmes de surveillance, des mécanismes et indicateurs pour une mise en œuvre opérationnelle au niveau national et international.

e | L'orientation des recherches pour le développement et la veille scientifique

- A travers des conventions avec des pôles de recherche ou réseautage.
- Le développement de la recherche scientifique dans le domaine est un pilier essentiel au niveau des différentes étapes du processus d'adaptation ou d'atténuation. Elle nécessite une approche holistique, multidisciplinaire qui considère les différents acteurs et intègre des

modèles thématiques globaux et locaux. Le tout dans un cadre de RRI (recherche et innovation responsable) qui implique plusieurs acteurs.

- Les priorités nationales de la recherche ont clairement intégré les changements climatiques ainsi que les secteurs considérés prioritaires au niveau de la CDN, nous citerons : gestion durable des ressources en eau, préservation de la biodiversité et changement climatique, agriculture, érosion du littoral et désertification, épidémies et maladies nouvelles, modèles de développement et d'aménagement du territoire. Il convient de noter que les priorités sont spécifiques à la recherche agricole.
- Le renforcement des capacités, la création et le partage du savoir et savoir-faire et adapter les transferts des acquis de la recherche sur l'adaptation aux effets du changement climatique aux besoins de la profession.
- Le développement des modèles intégrés pour l'étude de vulnérabilité avec une cartographie dynamique et des trajectoires de vulnérabilité bien tracées et appliqués aux secteurs, territoires ou processus de production (système intégré et adapté de surveillance et de modélisation). L'objectif est de réduire les incertitudes existantes dans l'analyse de l'impact du changement climatique et de créer des outils d'évaluation quantitative intégrée des risques et de la vulnérabilité. Ceci permettra de concevoir des instruments de gestion adaptative et de sélectionner des mesures, technologies et pratiques appropriées.
- Le développement de l'innovation digitale dans les domaines de l'adaptation et d'atténuation.
- La mise à l'échelle les solutions innovantes à travers des PPP.
- La diffusion de la recherche et de l'innovation ;
- Le soutien de la recherche digitale et l'intelligence artificielle.
- Des programmes de transferts de technologies seront nécessaires pour permettre l'accès de la Tunisie aux principaux créneaux d'innovation technologique en lien avec la transition bas-carbone, ainsi qu'au savoir-faire et aux moyens industriels appropriés pour assurer la durabilité de sa contribution.

f | Incitation pour la réalisation de projets pilotes à forte contribution

Il s'agit d'encourager la réalisation des projets pilote à forte contribution que ce soit dans le secteur d'atténuation ou d'adaptation ou les deux en même temps.

Dans le cadre du projet, le groupe a présenté trois fiches projets (voir annexe : fiches projets) détaillés comme suit :

Secteur	Intitulé	Impact
Agriculture, ressources en eau.	Projet pilote de déclenchement artificiel des pluies : Etude de faisabilité et conception d'un programme d'ensemencement des nuages sur la Tunisie.	Atténuation et adaptation
Agriculture urbaine	Adoption des techniques de cultures hydroponiques en agriculture urbaine	Atténuation et adaptation
Efficacité Energétique - Collectivités locales	Programme National de changement climatique Communal	Atténuation et adaptation

g | Communication et sensibilisation des différents acteurs et plaidoyer

Etablir un dialogue à grande échelle dans tout le pays, y compris avec les intervenants, les jeunes, d'autres experts et le public, dans le cadre d'un processus transparent et inclusif (voir la troisième partie).

2 | FINANCEMENT CLIMATIQUE

a | Le besoin de financement de la CDN actualisée

La mise en œuvre de la CDN actualisée nécessitera la mobilisation d'environ 19,5 milliards de \$ sur la période 2021-2030 répartie comme suit :

■ Atténuation : 74%

- Environ 12 Mrds \$ sont nécessaires pour la mise en place de la composante atténuation;
- le budget est à 23% à financer par la Tunisie, le reste (11Mrds \$) par des financements internationaux;
- plus 80% des besoins de financement sont liés au secteur de l'énergie;
- ci-dessous, le tableau récapitulatif du besoin de financement durant la période 2021-2030 pour financer les actions d'atténuation prévues dans le cadre de la CDN actualisée :

Besoin de financement 2021-2030 (million \$)

Secteurs/Domaines	Total (millions USD)	(%)
Energie	11 785	
Efficacité énergétique	5 755	40,0%
Energies renouvelables	4 377	30,4%
Infrastructure (renforcement du système électrique)	1 653	11,5%
Procédés	675	4,7%
AFAT	753	5,2%
Déchets	1 182	
Déchets solides	313	2,2%
Assainissement	869	6,0%
Total	14 395	100%

Besoin inconditionnels et conditionnels

	Besoins servant les objectifs inconditionnels	Besoins servant les objectifs conditionnels
Energie	2 268	9 517
Procédés	174	501
AFAT	228	525
Déchets	612	570
Total	3 282	11 113
Répartition	23%	77%

■ Adaptation : 22%

- Le budget s'élève à plus de 2.852 millions \$, soit 285 millions \$/an (approche sectorielle);
- selon une estimation Top down, le budget est de 4 223 millions \$ (1% du PIB) soit près de 400 millions \$ (approche macro);
- Un retard dans le financement de la CDN pourrait entraîner un doublement des coûts à partir de 2050 : 1 Mrds \$/an;
- les apports internationaux sont de l'ordre de 60 % des besoins en financement de la Tunisie ;

- ci-dessous, le tableau récapitulatif du besoin de financement durant la période 2021-2030 pour financer les actions d'adaptation prévues dans le cadre de la CDN actualisée :

Besoin de financement 2021-2030 (million \$)

Besoins de financement des mesures d'adaptation (en million USD)	National	International	Total
Résilience alimentaire	160,56	438,84	599,40
Résilience hydrique	143,93	510,84	654,77
Résilience sociale	-	1,50	1,50
Résilience territoriale	734,40	373,32	1.107,72
Résilience économique	57,78	142,02	199,80
Résilience sanitaire	0,18	3,22	3,40
Résilience écologique	32,00	53,5	85,5
Résilience aux catastrophes naturelles	80	120	200
Total sur la période 2021 - 2030	1.208,85	1.643,24	2.852,09
Total/an			285,21

■ Renforcement des capacités : 4%

Le coût total pour couvrir les besoins en renforcement de capacités s'élève à 745 millions \$.

La mobilisation des ressources locales pour le financement des activités inconditionnelles qui s'élèvent à 3.282 Mrds \$ nécessite l'instauration d'un mécanisme national de financement des projets climatiques en Tunisie.

b | La nécessité de créer un fonds National Climat

Convaincue de la nécessité de participer à l'effort global, la Tunisie s'est engagée volontairement à contribuer à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, en annonçant d'ambitieuses réductions d'émissions de GES dans sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN, 2015), appuyant ainsi l'Accord de Paris sur le Climat.

Ses efforts et contributions sont pour une bonne partie conditionnés par l'appui et l'assistance de la communauté internationale en matière de finances, de transferts de technologies et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Mais ils sont aussi pour une partie conséquente, pris dans le cadre d'efforts nationaux propres.

La Tunisie est maintenant éligible à l'ensemble des fonds et sources de financement pour la lutte contre les changements climatiques, qu'ils soient dans le cadre de la Convention sur les Changements Climatiques (Fonds vert pour le climat, Fonds d'Adaptation, etc.) ou bien de la coopération multilatérale (Fonds d'Investissement Climat, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, PNUD, FAO, etc.) et de la coopération bilatérale comme la GIZ, l'AFD, etc.

Mais à l'instar des autres pays en développement, la Tunisie fait face à des difficultés liées à la disponibilité et à l'accessibilité de la finance climat et aussi à un manque de capacités pour appuyer ses efforts d'atténuation et d'adaptation, notamment ceux identifiés et planifiés dans la CPDN.

Depuis leur mise en place, les différents programmes d'aide financière non-remboursable visant à encourager la réalisation de projets d'efficacité et de substitution énergétiques par les entreprises, ont incontestablement démontré leur pertinence sur le marché.

Étant donné l'ampleur des investissements nécessaires, les mécanismes d'attribution des subventions ne permettront pas, à eux seuls, d'atteindre les cibles ambitieuses de la Tunisie en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les objectifs de la Politique énergétique 2030. C'est pourquoi la mobilisation de capitaux privés et nouveaux fonds de financement sont des facteurs essentiels.

Pour atteindre les objectifs fixés en efficacité énergétique et en réduction de la consommation de produits pétroliers dans le cadre de la politique énergétique 2030 de la Tunisie ainsi que les autres objectifs gouvernementaux de réduction des émissions de GES, les besoins de financement seront très importants. Mais une barrière importante qui limite actuellement l'atteinte des objectifs est malheureusement créée à cause du manque de capitaux privés disponibles pour répondre à cette demande et à l'insuffisance de l'offre de financement adapté aux besoins des entreprises pour ce type de projets.

D'où la nécessité de la mise en place d'un nouveau fonds dont le principal objectif est l'élimination des barrières liées au manque d'accès au financement adapté à la mise en œuvre des projets d'efficacité et de substitution énergétiques.

D'autres objectifs peuvent être tracés pour ce fonds à savoir :

- maximiser l'effet de levier de l'utilisation des fonds publics ;
- maximiser l'utilisation des sources de financement privées pour limiter l'utilisation des ressources gouvernementales limitées ;
- réduire l'incidence négative à court terme des projets d'efficacité et de substitution énergétiques sur le bilan financier des entreprises.

Le fonds National de financement des actions d'adaptation et d'atténuation constitue une solution pour briser les barrières concernant le manque de financement adapté pour la mise en œuvre de projets climatiques en Tunisie.

Les trois grands principes sur lesquels devra reposer la conception de ce nouveau fonds permettant de répondre aux besoins du marché sont illustrés dans le schéma suivant :



Le fonds devra aussi permettre le développement, le financement et la mise en œuvre de la politique de réduction de l'empreinte carbone grâce à un modèle d'affaires innovant.

Les bénéficiaires de ces financements pourront profiter immédiatement d'une portion des économies financières et de tous les bénéfices environnementaux liés à la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre obtenue par la réalisation de leurs projets.

c | La démarche proposée dans le cadre du projet

A l'état actuel, tous les fonds spéciaux destinés au financement des activités environnementales ou d'économie d'énergie ou de lutte contre les catastrophes naturelles sont des fonds spéciaux trésor.

Vu les difficultés budgétaires actuelles au niveau de mobilisation des ressources financières, on enregistre une très grande lenteur au niveau d'orientation de ces fonds vers les secteurs concernés.

Afin de remédier à ces difficultés, il est proposé une solution graduelle dans le temps :

■ Première phase 2022-2025 :

- rattacher l'Autotité Nationale Désignée (AND) à l'entité nouvellement rattachée à la présidence du gouvernement ;
- étendre les attributions de l'Autorité nationale Désignée (AND) : elle sera responsable non seulement des dossiers à présenter au fonds vert climat (FVC), mais aussi d'arrêter un plan de financement global par secteur pour la mobilisation des fonds du trésor ;
- respecter la loi organique du budget et le code de la comptabilité publique en vigueur ;
- orienter annuellement les fonds vers les entités de financement sectorielles pour le financement des projets ou programmes, telles que :
 - . la Caisse de dépôt et de consignation-CDC (projets PPP) ;
 - . la Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales-CPSCSCL (projets et programmes locaux et régionaux) ;
 - . l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie-ANME (projets énergie)
 - . le secteur bancaire (financements privés).
 - . l'agence nationale de protection de l'environnement-ANPE (publics-privés)
 - . etc.

■ Deuxième phase 2026-2030 :

- cette phase sera caractérisée par l'adaptation et le renforcement des capacités des acteurs nationaux à présenter des dossiers de financement selon les critères d'éligibilité de la finance climatique à l'échelle internationale ;
- créer une institution nationale «Fonds National Climat» pour le financement des projets climatiques ;
- le FNC assure la coordination et la mise en œuvre financière des projets directement avec les secteurs concernés ;
- mobilisation des ressources du fonds de trésor avec proposition d'un modèle plus souple de transfert des fonds ;
- application des mêmes critères de financement que celles appliquées par les fonds internationaux du climat pour familiariser les acteurs bénéficiaires sur la démarche adoptée.

L'AND donne son visa sur les projets ou programmes qui s'insèrent dans la politique nationale du pays, alors que le FNC vérifie la bancabilité de ces projets pour assurer la mobilisation des fonds et le déblocage des fonds à l'échelle nationale avec un montage financier spécifique (voir annexe).

■ Troisième phase 2031-2050 :

- cette phase sera caractérisée par la modification de la loi organique du budget et le code de la comptabilité publique, permettant de faciliter le versement des ressources collectées des fonds spéciaux de trésor directement au Fonds National Climat ;
- le FNC, doit remettre annuellement un rapport de suivi financier justifiant les réalisations de l'année (n-1) et des prévisions de financement des projets et programmes tous les secteurs confondus pour l'année (n).

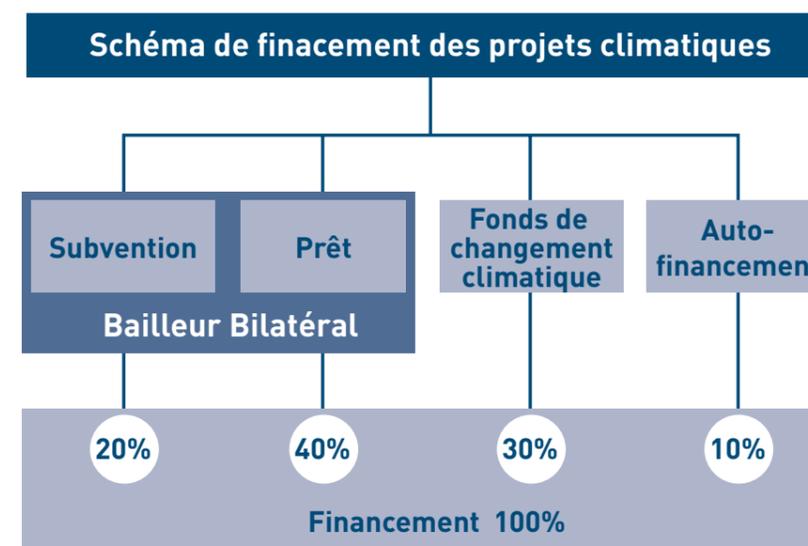
Cette étape permet d'amplifier le volume de financement des projets et de passer à la vitesse supérieure afin d'atteindre les objectifs de l'année 2050 : la neutralité carbone.

d | Le schéma de financement proposé

Dans le cadre du projet de changement climatique, le groupe propose un modèle de schéma de financement spécifique aux projets qui s'insèrent dans le cadre de la stratégie nationale de changement climatique en Tunisie.

Le schéma de financement proposé est le suivant :

■ Fonds de changement climatique	30%
■ Autofinancement	10%
■ Financements extérieurs	60%
- Prêt concessionnel	40%
- Subvention bailleur	20%



3 | PLAN D'ACTION

Le tableau suivant synthétise la chronologie et l'ensemble des activités à mener sur les deux composantes du projet : Gouvernance et Financement

Composantes	Résultats	Code activité	Titre de l'activité	2023	2024	2025	2026	2029	2030 +	Acteurs impliqués	
C1 : Gouvernance	R1 : un conseil supérieur de gouvernance climatique est créé	A.1.1	Rédaction des textes de création par un groupe de travail multisectoriel							- Présidence du gouvernement, - Ministère de l'environnement, - Ministère de l'industrie, - Ministère de l'agriculture, - Ministère de transport, - Ministère de la santé.	
		A.1.2	Approbation et publication des textes de création							- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république	
		A.1.3	Communication et sensibilisation : Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication en interne et externe. Ce plan comportera des activités de communication sur la politique et la stratégie nationale de CC et sur le rôle du conseil pour les mettre en œuvre et leurs impacts sur le développement socio-économique du pays							- Le conseil supérieur GC - Ministère de l'environnement - L'UGPO - Le pouvoir législatif - Le gouvernement - Les associations	
	R2 : l'UGPO est rattachée à la présidence du gouvernement (PG)	A.2.1	Rédaction des textes de rattachement de l'UGPO à la PG								- UGPO - Présidence du gouvernement (DG de la législation)
		A.2.2	Approbation et publication des textes de rattachement								- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république
		A.2.3	Communication et sensibilisation : Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication. Ce plan comportera des activités de communication qui visent à présenter le rôle et les nouvelles missions de l'unité, mobiliser tous les acteurs et les parties prenantes pour les impliquer et les engager dans le processus de mise en œuvre de la stratégie de lutte CC.								- Ministère de l'environnement - L'UGPO - Le pouvoir législatif - Présidence du Gouvernement - Les associations - Les citoyens
		A.2.4	Renforcement des ressources humaines : renforcer les capacités de l'UGPO par les ressources humaines nécessaires pour lui permettre d'accomplir efficacement ses nouvelles missions. Ce renforcement se fera à travers le mécanisme de mobilité (appel à candidature pourra être lancé à la PG pour recevoir des cadres qui								- Ministère de l'environnement - Présidence du gouvernement - Le gouvernement (différents ministères)

Composantes	Résultats	Code activité	Titre de l'activité
C1 : Gouvernance			occupent déjà des postes administratifs et ayant les compétences requises pour muter vers l'UGPO.
		A.2.5	Renforcement des capacités : Concevoir et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités au profit de l'UGPO, ainsi que ses points focaux au niveau sectoriel afin de les permettre d'acquérir les compétences requises pour mieux gérer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les CC. Ce plan sera conçu et mis en œuvre chaque année.
	R3 : Un comité consultatif mixte est créé	A.3.1	Identification des critères et processus de sélection des membres du comité (centrale, régionale et locale) : Des critères et une méthode de sélection des membres du comité seront proposés par l'UGPO et soumis pour approbation au conseil supérieur de gouvernance climatique. À la suite de la validation des critères et la méthode de sélection, l'UGPO lance le processus de sélection des membres. Il est à signaler que l'UGPO devrait prendre les mesures nécessaires pour garantir la transparence, la neutralité et l'intégrité du processus de sélection des membres à l'instar de la publication sur le web de toutes les informations autour du processus de sélection, confier la mission de tri et de sélection des membres à un groupe indépendant d'experts ou de responsables, etc.
		A.3.2	Sélection des membres selon les critères identifiés par un groupe/un comité indépendant d'experts ou de responsables
		A.3.3	Rédaction du texte de création par un groupe de travail multisectoriel
	A.3.4	Approbation et publication de texte de création	

2023	2024	2025	2026	2029	2030 +	Acteurs impliqués
						- Le conseil supérieur de gouvernance climatique - UGPO - Les différents ministères
						- Le conseil supérieur de gouvernance climatique - UGPO - Les différents ministères - Les associations - Les collectivités locales
						- UGPO
						- UGPO - Conseil supérieur de gouvernance climatique
						- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république

Composantes	Résultats	Code activité	Titre de l'activité
		A.3.5	Communication et sensibilisation : Concevoir et mettre en œuvre un plan de communication et sensibilisation de tous les acteurs voir même le citoyen autour des causes, effets des CC et les mesures d'adaptation et d'atténuation à mettre en œuvre pour lutter contre ses impacts négatifs.
	R4 : Instance nationale de lutte contre les changements climatiques est créé (évolution institutionnelle progressive de l'UGPO)	A.4.1	Rédaction des textes de création par un groupe de travail multisectoriel
		A.4.2	Rédaction du texte relatif au statut de l'instance
		A.4.3	Rédaction du texterelatif à l'organigramme de l'instance
		A.4.4	Approbation et publication des textes relatifs à l'instance (création, statut et organigramme)
		A.4.5	Renforcement des capacités : Concevoir et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités au profit de l'instance, ainsi que ses points focaux au niveau sectoriel afin de leur permettre d'acquérir les compétences requises pour mieux gérer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les CC. Ce plan sera conçu et mis en œuvre chaque année.
		A.4.6	Communication et sensibilisation : Concevoir et mettre en œuvre un plan (en interne et en externe). Ce plan comprtera des activités de communication qui visent à présenter le rôle et la statégie de l'instance, mobiliser tous les acteurs et les parties prenantes pour les impliquer et les engager dans le processus de mise en œuvre de la statégie de lutte CC.

2023	2024	2025	2026	2029	2030 +	Acteurs impliqués
						- Conseil supérieur de la GC - Ministère de l'environnement - UGPO - Le pouvoir légilatif - Le gouvernement - Les associations - Les citoyens
						- UGPO - Conseil supérieur de GC - Présidence du gouvernement - Comité consultatif
						- UGPO - Conseil supérieur de GC - Présidence du gouvernement - Comité consultatif
						- UGPO - Conseil supérieur de GC - Présidence du gouvernement - Comité consultatif
						- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république
						- Conseil supérieur de la CC - Ministère de l'environnement - Le comité consultatif - Le pouvoir législatif - Le gouvernement - Les associations
						- Conseil supérieur de le GC - Ministère de l'environnement - Le comité consultatif - Le gouvernement - Les associations - Les citoyens

Composantes	Résultats	Code activité	Titre de l'activité
		A.4.7	Installation du siège de l'instance
C2 : Financement	R5 : L'AND est rattaché à la présidence du gouvernement	A.5.1	Rédaction des textes de rattacher l'autorité Nationale Désignée (AND) à la l'entité nouvellement rattachée au présidence du gouvernement
		A.5.2	Approbation et publication du texte de rattachement
	R6 : l'ADN est capable de préparer un programme annuel consolidé des projets climatiques	A.6.1	redaction des textes réglementaires visant à étendre les attributions de l'AND lui permettant de préparer un programme annuel consolidé des projets climatiques
		A.6.2	Approbation et publication du texte des nouvelles attributions
		A.6.3	Mise en œuvre des plans annuels consolidés des projets climatiques (Mobilisation des ressources)
	R7 : Le «Fonds National Climat» est permettant la mobilisation des fonds de trésor pour le climat	A.7.1	Rédaction des textes réglementaires visant à mettre en place «le fonds National Climat» avec regroupement des fonds de trésor pour le climat
		A.7.2	Approbation et publication de texte de création du «Fonds National Climat»
		A.7.3	Mobilisation des ressources financières avec unification des fonds de trésor (FTE, FODEP et autres)

2023	2024	2025	2026	2029	2030 +	Acteurs impliqués
						- Présidence du gouvernement - Ministère chargé des affaires foncières - Ministère des finances
						- Présidence du gouvernement - Le conseil supérieur de GC - Ministère de l'environnement - Les différents ministères
						- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république
						- Présidence du gouvernement - Le conseil supérieur de GC - Ministère des finances - Les différents ministères
						- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république
						- Le conseil supérieur de GC - UGPO - AND - Ministère des finances - Les différentes ministères
						- Présidence du gouvernement - Le conseil supérieur de GC - UGPO - AND - Ministère des finances - Les différents ministères
						- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république
						- Le conseil supérieur de gouvernance climatique - UGPO - AND - FNC - Ministère des finances

Composantes	Résultats	Code activité	Titre de l'activité
	R8 : Une nouvelle loi organique du budget de l'Etat est modifiée accordant plus de souplesse dans la gestion des fonds spéciaux de trésor	A.8.1	Rédaction des textes réglementaires à modifier la loi organique du budget de l'Etat
		A.8.2	Approbation et publication du texte modifiant la loi organique du budget de l'Etat
		A.8.3	Mobilisation des ressources financières avec unification des fonds de trésor (FTE, FODEP et autres) avec plus de souplesse

2023	2024	2025	2026	2029	2030 +	Acteurs impliqués
						- Présidence du Gouvernement - Le conseil supérieur de GC - UGPO - AND - FNC - Ministère des finances - Les différents Ministères
						- Présidence du gouvernement (DG de la législation) - Présidence de la république
						- Présidence du Gouvernement - Le conseil supérieur de GC - UGPO - AND - FNC - Ministère des Finances - Les différents Ministères



TROISIÈME PARTIE

COMMUNICATION

I Introduction

II Plan de communication

1I Présentation générale

2I Plan de communication du projet

III Plan d'action

1I Présentation générale

2I Le plan d'action du projet

IV Liste des acronymes

V Bibliographie

VI Liste des membres de la 7^{ème} promotion de l'AIBG

II INTRODUCTION

La communication est l'action de communiquer, c'est faire transmettre des informations ou des connaissances à un public cible.

Il existe quatre modes de communication distincts : la communication visuelle, écrite, verbale et non-verbale.

La communication est essentielle dans toute action visant un changement ou une innovation. Une excellente façon de communiquer efficacement est de prendre le temps de bien comprendre le problème avant de proposer un changement. Pour ce faire, il est important d'identifier d'abord les domaines où le changement est nécessaire, et de répondre à ces quatre questions :

- Quelle est la situation actuelle ?
- Quels changements sont désirables et possibles ?
- Comment provoquer ces changements ?
- Comment savoir si nous avons atteint nos objectifs ?

Une fois cela fait, la proposition de changement doit être présentée de manière convaincante. Enfin, un plan de communication doit être mis en place pour s'assurer que le changement proposé est mis en œuvre correctement.

Le plan de communication est un document qui fait office de plan d'action. Il permet de communiquer avec les acteurs concernés par la stratégie, afin que chacun avance dans la bonne direction : il donne le cap.



III PLAN DE COMMUNICATION

1 | PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le plan de communication proposé est une composante essentielle pour la réussite d'un projet. En effet, la communication est le facteur de succès et la clé de voûte de notre projet puisque ça permet la diffusion des messages communicationnels et garantit le résultat escompté du plaidoyer.

Le plan de communication est la traduction opérationnelle et structurée des actions de communication relatives à notre projet.

En effet, le plan de communication permet de :

- structurer, coordonner et avoir une vue globale sur la communication de notre projet ;
- faciliter la conviction des décideurs et de toutes les parties concernées par le changement;
- structurer le travail en fonction des objectifs fixés tout en respectant le budget alloué aux activités.

Il s'agit toutefois d'un outil évolutif.

a | Définition des objectifs

L'objectif de la communication de notre projet peut se définir selon 3 dimensions :

1 Faire savoir, faire informer	2 Faire comprendre, Convaincre, faire adhérer	3 Faire, soutenir les actions
Connaissance : la communication a pour but d'informer, de susciter l'attention, la prise de conscience au sujet du projet	Attitude : la communication a pour but d'éveiller l'intérêt, le désir et la préférence des individus.	Comportement : la communication a pour but d'entraîner une action se traduisant par l'adoption d'un nouveau comportement.

b | Les messages pour les groupes cibles

Communiquer sur notre projet permet :

- de créer un soutien auprès des diverses parties prenantes (collaborateurs, partenaires, groupes cibles, ...). En effet, à travers la communication, elles sont informées, sont en mesure de mieux comprendre les objectifs du projet et le rôle de chacun, savent ce qui est attendu d'elles, se sentent impliquées, deviennent des ambassadeurs du projet.
- d'être à l'écoute des besoins, de recueillir du feedback pour adapter le projet si nécessaire : la communication permet de 'prendre le pouls', de sentir comment le projet est perçu auprès des parties prenantes, de s'assurer que les objectifs sont atteints et d'être un outil de lobbying efficace auprès des décideurs.

- d'accompagner le changement inhérent à tout projet : un projet implique nécessairement une évolution d'une situation à une autre, tant pour ceux qui travaillent sur le projet que pour ceux qui seront impactés (usagers, collaborateurs, partenaires, ...).

c | Les canaux de communication

Les canaux de communication influencent la façon qu'on utilise pour passer un message et désignent les différentes manières et les outils de communication pour transmettre un message au public cible.

Les moyens qui peuvent nous aider à mener à bien notre plan de communication sont :

- **Internes** : intranet, newsletter interne, mails, groupes de discussion, notes de service, workshops, contacts téléphoniques....
- **Externes** : site web, campagnes médias, page facebook, réunions partenaires, téléconférences....

2 | PLAN DE COMMUNICATION DU PROJET

Le plan de communication du Projet présenté par la 7ème promotion de l'académie internationale de bonne gouvernance « Changement Climatique » est le suivant :

A. Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de : <ul style="list-style-type: none"> - La 7ème promotion de l'AIBG 2022 - L'initiateur du programme - La méthodologie de la formation ■ Valorisation du bienfondé du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Effets et impacts du CC - Engagement de la Tunisie aux conventions internationales - Etat des lieux, problématiques et constats ■ Description du projet ■ Démontrer la pérennité du projet
B. Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Campagne d'information : <ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'information : - Conférences de Presse - Journée de sensibilisation - Interview et témoignages - Emission Radio / TV - Sites web et réseaux sociaux ENA / Présidence du Gouvernement/Ministère de l'environnement....
C. Actions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capsule vidéo ■ Documents MultiMedia ■ Pincettes /plaquette /flyers.
D. Ressources et moyens	<ul style="list-style-type: none"> ■ La source principale d'information sera le travail du groupe. ■ La compilation, le traitement technique et audiovisuel ainsi que les travaux impressions devront être confiés à un bureau chargé de la communication.

PLAN D'ACTION

1 | PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Un plan de communication est un outil de travail qui doit évoluer en permanence et les moyens de communication sont déterminés en fonction des objectifs de communication.

Notre plan de communication finalisé se compose :

1. D'un plan de communication visuel qui est un aperçu général reprenant succinctement toutes les actions de communication.
Ce dernier comprend des actions de communication qui peuvent être sous forme de courrier, séance d'information, réunion, etc.
2. D'un planning de communication qui est un tableau reprenant tous les aspects de chaque action de communication planifiée.
Il constitue le tableau de bord qui permet de faire le lien entre notre projet et la communication. Il permet également d'assurer le suivi des actions.

a | Message clé

Traduire les engagements nationaux et internationaux en actions locales adaptées au contexte territorial.



b | Slogan

Le slogan est une brève formule frappante lancée pour propager une opinion, soutenir une action.

2 | LE PLAN D'ACTION DU PROJET

Le plan d'action de la composante communication du projet est défini comme suit :

Objectifs	Cible	Message	Stratégie	Canaux	Timing	Budget
ASSURER la bonne entente et Cohésion dans groupe.	Membres du groupe	Pour comprendre on doit écouter	Charte de groupe		Début de la session de formation	-
Convaincre à travers le plaidoyer de l'importance de notre projet de changement	ENA CS UGPO GIZ	Le climat change notre gouvernance aussi	Enquête Témoignage de responsables Plaidoyer des membres du groupe	Capsule vidéo Pages de Réseaux sociaux (ENA, UGPO, GIZ, Page Facebook groupes.)	Lors de la présentation du projet	A Définir
Sensibilisation aux effets du CC Promotion activité AIBG 7 ^{ème} session Présentation de notre projet de changement.	Grand publique	Protégeons notre terre pour nos enfants	Conférences de presse Documents multimédias Capsule vidéo. Témoignages	Réseaux sociaux DVD Emission radio tv Flyers+ gadgets+ Journée information	Après adoption de notre projet par Le Conseil Scientifique.	A Définir

Slogan et message clé



IV LISTE DES ACRONYMES

AFAT	Agriculture, Forestier et Autres Affectations des Terres	FODEP	Fonds de Dépollution
AFD	Agence Française de Développement	FTE	Fonds de Transition Energétique
ANGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets	FVC	Fonds Vert pour le Climat
AND	l'Autorité Nationale Désignée	GEPMA	Groupe d'Experts des Pays les Moins Avancés
ANME	Agence Nationale de Maitrise de l'Energie	GES	Gaz à Effet de Serre
APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ASPCC	Adaptation du Secteur Privé au Changement Climatique	GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat, IPCC en anglais
BaC	Bas-Carbone	HFC	Les hydrofluorocarbures, sont des gaz utilisés comme réfrigérants
CC	Changement Climatique	INLCC	Instance Nationale de Lutte contre les changements Climatiques
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau KfW Bankengruppe
CDN	Contribution Déterminée au niveau National, NDC en anglais	MDP	Mécanisme de développement propre
CH4	Le méthane qui est le constituant principal du gaz naturel, combustible d'origine fossile	N2O	Le protoxyde d'azote
COP	Conférence des parties	ODD	Objectif de développement durable
CO2	Le dioxyde de carbone, également appelé gaz carbonique	ONG	Organisation non gouvernementale
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National	ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile	PACC	Politique d'adaptation aux changements climatiques
CSCC	Conseil Supérieur du Changement Climatique	PMA	Pays les moins avancés
CTAMA	Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles	PNA	Plan national d'adaptation
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et la Qualité de la Vie	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PPP	Partenariat public privé
FODEP	Fonds de dépollution industrielle	SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
FNC	Fonds National Climat	SNBCRCC	Stratégie Nationale Bas-Carbone et de Résilience au Changement Climatique
FNME	Fonds National de Maîtrise de l'Energie	TCFD	Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat
		UE	Union Européenne
		UGPO	Unité de Gestion par objectifs

V BIBLIOGRAPHIE

Module de formation sur les changements climatiques
https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/CSUD_CCD_Module-dautoformation-sur-les-CC_v4-copia-2.pdf

Climate change 2021 : The physical Science basic – IPCC
https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf

L'atténuation du changement climatique _ Rapport GIEC 2014
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIIAR5_SPM_TS_Volume_fr-1.pdf

Projected Change in Temperature and Precipitation Over Africa from CMIP6
<https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/s41748-020-00161-x.pdf>

CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2014 Incidences, adaptation et vulnérabilité
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ar5_wgII_spm_fr-2.pdf

Evidence of crop production losses in West Africa due to historical global warming in two crop models
https://www.researchgate.net/publication/335653232_Evidence_of_crop_production_losses_in_West_Africa_due_to_historical_global_warming_in_two_crop_models

The CAT Thermometer explained
<https://climateactiontracker.org/global/cat-thermometer/>

GIEC (Groupe de Travail III), 2014 : Cinquième Rapport d'évaluation, l'atténuation du changement climatique
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIIAR5_SPM_TS_Volume_fr-1.pdf

UNCC: e-Learn, 2014 : Cours en ligne sur les changements climatiques
<https://unccelearn.org/course/view.php?id=48&page=overview>

SAVE4PLANET, 2020 : Quels pays polluent le plus ? Quels pays polluent le plus par habitant ?
<https://www.save4planet.com/ecologie/8/quels-pays-polluent-le-plus-par-habitant>

Mansour Almazroui, 2020 : Projected Change in Temperature and Precipitation Over Africa from CMIP6
<https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/s41748-020-00161-x.pdf>

GIEC (Groupe de Travail II), 2014 : Cinquième Rapport d'évaluation, Indices adaptation et vulnérabilité
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ar5_wgII_spm_fr-2.pdf

Benjamin Sultan, 2019 : Evidence of crop production losses in West Africa due to historical global warming in two crops models
https://www.researchgate.net/publication/335653232_Evidence_of_crop_production_losses_in_West_Africa_due_to_historical_global_warming_in_two_crop_models

GIEC (Groupe de Travail II), 2021 : Sixième Rapport d'évaluation, les évolutions du système climatique
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/07/03_Technical-Summary-TS_V2.pdf

CCNUCC (2002) A guide to the Climate Change Convention Process. URL:<https://unfccc.int/resource/process/guideprocess-p.pdf>

UNFCCC - 25 Years of Effort and Achievement : Key Milestones in the Evolution of International Climate Policy
<https://unfccc.int/timeline/>

Bonn climate talks: key outcomes from the May 2018 UN climate conference
<https://www.carbonbrief.org/leon-climate-talks-key-outcomes-from-the-may-2018-un-climate-conference>
https://www.ipcc.ch/pdf/press/ipcc_leaflets_2010/ipcc-brochure_understanding.pdf

Mari Luomi, (2020) : La gouvernance mondiale des changements climatiques : Enquête d'efficacité et d'universalité. URL:
<https://www.iisd.org/fr/articles/la-gouvernance-mondiale-des-changements-climatiques-enquete-defficacite-et-duniversalite>

ParlAmericas, (2018). Précis sur le régime du changement climatique des Nations unies. URL:
https://parlAmericas.org/uploads/documents/Precis_sur_le_regime_du_changement_climatique_des_Nations_unies.pdf

Pierre Berthaud, (2003). Le régime international pour le climat : vers la consolidation ou l'effondrement ? URL:
https://inis.iaea.org/collection/NCLCollectionStore/_Public/35/082/35082656.pdf

Sandrine Maljean-Dubois et Matthieu Wemaere, (2010). La diplomatie climatique : Les enjeux d'un régime international du climat. Octobre 2010 - 380 pages

UNICEF, (2020). Qu'est-ce que la gouvernance climatique ? <https://www.unicef.org/lac/media/28601/file/quest-ce-que-la-gouvernanceclimatique.pdf>

Pierre Berthaud, Denise Cavard et Patrick Criqui, (2003). Le régime international pour le climat : vers la consolidation ou l'effondrement
https://inis.iaea.org/collection/NCLCollectionStore/_Public/35/082/35082656.pdf

UNFCCC, (1992). Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatiques URL:
https://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/application/pdf/convfr.pdf

Unfccc, Kyoto Protocol, Montréal Protocol, pollution, international conventions concerning pollution control
<https://www.slideshare.net/rushellrousseau/unfccc-kyoto-protocol-montreal-protocol-pollution-global>

Protocole de Kyoto
https://fr.wikipedia.org/wiki/Protocole_de_Kyoto

UNEP Copenhagen Climate Centre CDM/JI Pipeline Analysis and Database
<http://www.cdmpipeline.org/>

Le Portefeuille des projets MDP en Tunisie dans les secteurs de la gestion des déchets solides, le traitement des eaux usées, la forêt, l'agriculture, et les transports
http://www.mdptunisie.tn/file/Synthese_portefeuille_potef.pdf

Quelles sont les décisions clés de la COP 26 ?
<https://bat-energie-france.fr/blog/quelles-sont-les-decisions-cles-de-la-cop26-35#:~:text=La%20fin%20de%20la%20d%C3%A9forestation,la%20R%C3%A9publique%20d%C3%A9mocratique%20du%20Congo.>

Les décisions clés de la « COP 26 » contre le réchauffement climatique
<https://www.gouvernement.fr/actualite/les-decisions-cles-de-la-cop-26-contre-le-rechauffement-climatique>

COP-26 : LES RÈGLES DE L'ACCORD DE PARIS ENFIN FINALISÉES MAIS BILAN MITIGÉ SUR L'AMBITION
https://www.citepa.org/fr/2021_11_a25/

COP26 : le premier projet de décisions appelle à rehausser les réductions d'émissions dès 2022
<https://www.rtb.be/article/cop26-le-premier-projet-de-decisions-appelle-a-rehausser-les-reductions-demissions-des-2022-10876384>

La COP26 se termine par un accord de « compromis » sur le climat, mais ce n'est pas suffisant, selon le chef de l'ONU
<https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108612>

ACCORD DE PARIS
https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Global Landscape of Climate Finance 2021
<https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2021/10/Full-report-Global-Landscape-of-Climate-Finance-2021.pdf>

ENABLING PRIVATE INVESTMENT IN CLIMATE ADAPTATION & RESILIENCE
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35203/Enabling-Private-Investment-in-Climate-Adaptation-and-Resilience-Current-Status-Barriers-to-Investment-and-Blueprint-for-Action.pdf?sequence=5>

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Tunisie
<https://www.undp.org/fr/tunisia/press-releases/la-contribution-d%C3%A9termin%C3%A9e-au-niveau-national-cdn-de-la-tunisie>

Plan solaire tunisien
https://www.energiemines.gov.tn/fileadmin/user_upload/energies_renouvelables/PST_2015.pdf

Conception et préparation des Contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions, INDC), UNEP
<https://www.undp.org/Downloads/designing-preparing-indcs-french.pdf>

Rapport 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : ça chauffe - un ensemble de promesses pour le climat non tenues (résumé exécutif)
<https://reliefweb.int/report/world/rapport-2021-sur-l-cart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-mati-re-de-r-duction#:~:text=En%20effet%2C%20la%20quantit%C3%A9%20d,de%201%2C5%20%C2%B0C.>

Convention-cadre sur les changements climatiques
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2021_03F.pdf

Tout savoir sur les CDN
<https://www.un.org/fr/climatechange/all-about-ndcs#:~:text=En%20un%20mot%2C%20une%20CDN,jour%20tous%20les%20cinq%20ans>

Explore Nationally Determined Contributions (NDCs)
<https://www.climatewatchdata.org/ndcs-explore>

Climate change adaptation planning, research and practice.
<https://www.weadapt.org/>

Climate Adaptation Training
<https://www.weadapt.org/knowledge-base/climate-adaptation-learning-resources>

Water Adaptation Community
<https://communities.adaptationexchange.org>

Guide complémentaire sur la vulnérabilité : le concept de risque
https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2018/02/GIZ_Risk-Supplement_French.pdf

Evolution du climat et projections climatiques en Tunisie
<http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/environnement-en-tunisie/les-changements-climatiques/evolution-du-climat-et-projections-climatiques-en-tunisie>

Les émissions des Gaz à effet de serre (GES) en Tunisie
<http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/environnement-en-tunisie/les-changements-climatiques/les-emissions-des-gaz-a-effet-de-serre-en-tunisie>

Synthèse des vulnérabilités et des mesures prioritaires pour l'adaptation aux changements climatiques en Tunisie

<http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/environnement-en-tunisie/les-changements-climatiques/synthese-des-vulnerabilites-et-des-mesures-prioritaires-pour-l-adaptation-aux-changements-climatiques-en-tunisie>

Engagements et priorités de la Tunisie en vertu de l'Accord de Paris sur le climat

<http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/environnement-en-tunisie/les-changements-climatiques/engagements-et-priorites-de-la-tunisie-en-vertu-de-l-accord-de-paris-sur-le-climat>

FORUM NATIONAL DES ACTEURS DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TUNISIE

<http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/environnement-en-tunisie/les-changements-climatiques/forum-national-des-acteurs-de-l-adaptation-au-changement-climatique-en-tunisie>

Portail d'information sur les changements climatiques en Tunisie

<https://cc-tunisie.com/>

Les Assises Nationale de Développement Durable en Tunisie

<http://www.andd2014.gov.tn/>

Explore Nationally Determined Contributions (NDCs)

<https://www.climatewatchdata.org/ndcs-explore>

Lancement du programme de transition énergétique dans les établissements publics

<http://www.anme.tn/>

GCF results-based payments: Stepping stone to unlock private finance at scale

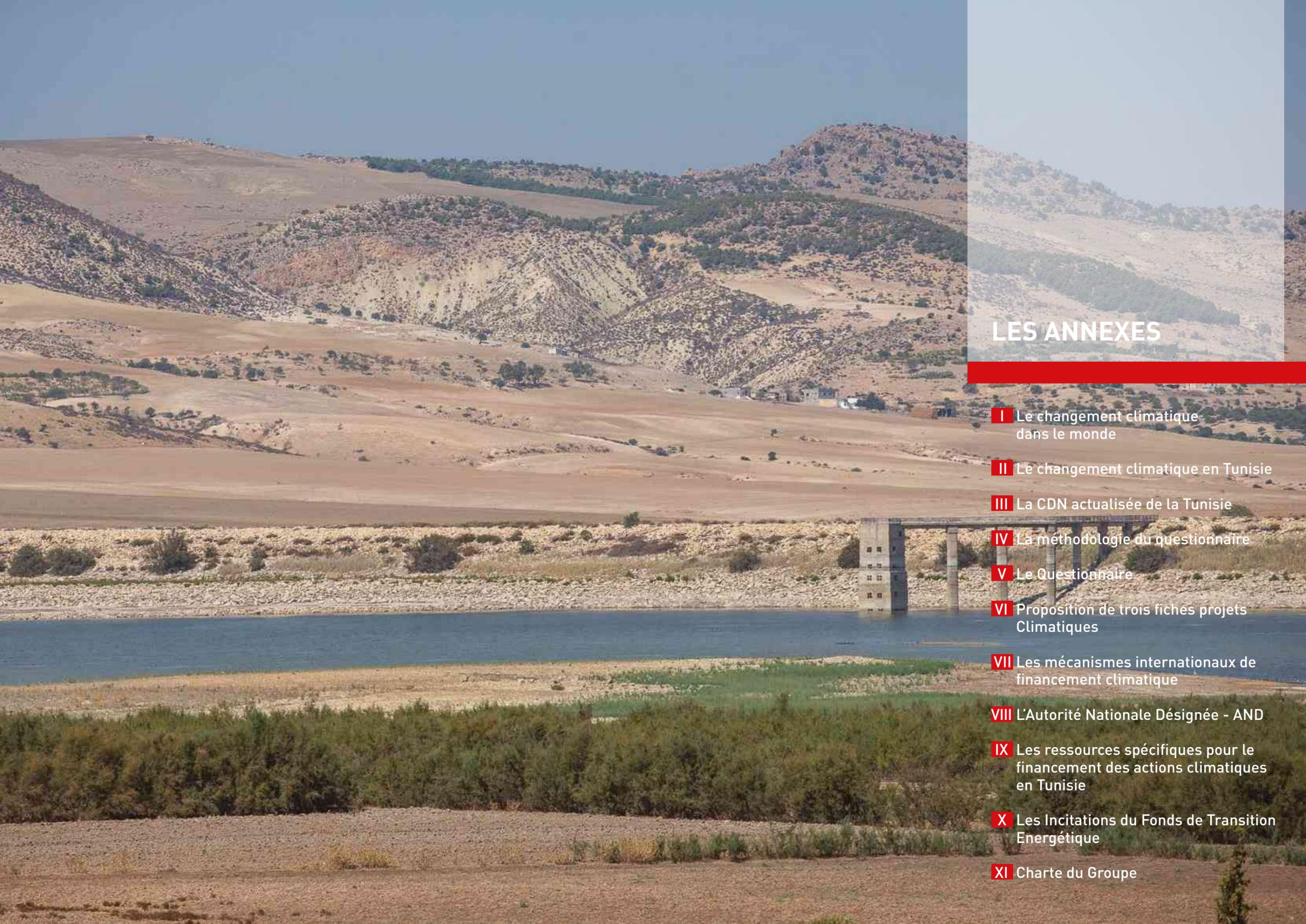
<https://www.greenclimate.fund/>

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

<https://www.energiemines.gov.tn/fr/accueil/>

VI LISTE DES MEMBRES DE LA 7^{ÈME} PROMOTION DE L'AIBG

Nom & Prénom	Fonction
Ali Gamaoun	Directeur
Abderrahman Ouasli	Directeur
Adel Saidane	Directeur Général
Ahmed Ben Hamada	Cadre
Aness Elhani	Contrôleur d'Etat
Fadal Ouni	Directeur
Faten Lassoued	Déléguée Générale
Fatma Meftah	Directrice
Haikel Hachlef	Directeur
Hedi Agrebi Jaouadi	Directeur Général
Imen Salem	Directrice
Moez el Hadded	Secrétaire Général
Mohamed Amairi	Directeur Général
Mohamed Anwar Hakimi	Directeur Général
Mohamed Hammami	Directeur Technique
Mohamed Mahdi Nakhli	Directeur
Mohamed Naoufel Sahli	Directeur
Nadia Touihri	Directrice
Najja Ayouni	Directrice
Othman Smati	Cadre
Rim Garnaoui	Directrice
Rim Saied	Directrice Générale
Sameh Ben Hamma	Conseiller d'Etat Magistrat
Sami Abdeljaoued	Directeur Hôpital.FSI La Marsa
Sarra Ben Hamadi Amri	Sous-Directeur
Sarra Ouelhazi	Directrice Centrale
slim Zouari	Directeur
Sonia Bouras	Directrice Générale
Souad Sediri	Directrice
Thouraya Zidi	Directrice Générale
Wassim Hemdana	Directeur
Youssef Zidi	Directeur
Zled Derbali	Directeur



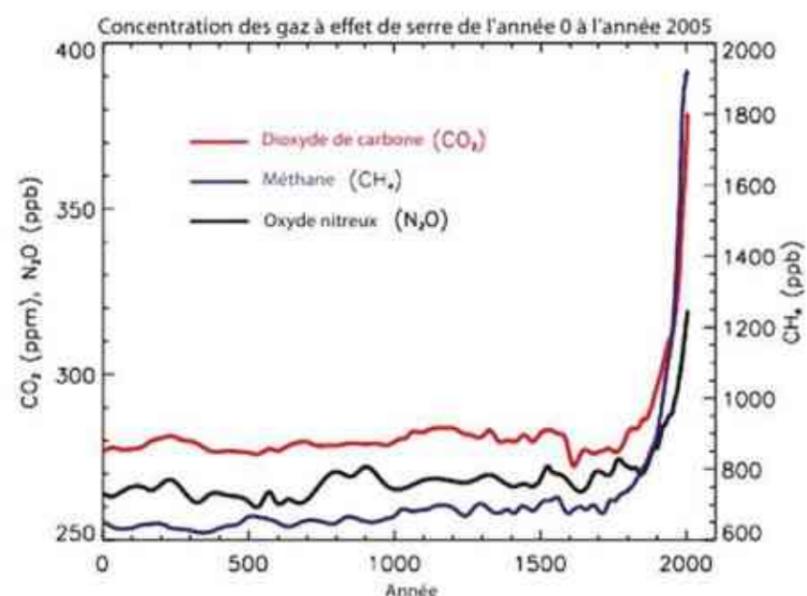
LES ANNEXES

- I** Le changement climatique dans le monde
- II** Le changement climatique en Tunisie
- III** La CDN actualisée de la Tunisie
- IV** La méthodologie du questionnaire
- V** Le Questionnaire
- VI** Proposition de trois fiches projets Climatiques
- VII** Les mécanismes internationaux de financement climatique
- VIII** L'Autorité Nationale Désignée - AND
- IX** Les ressources spécifiques pour le financement des actions climatiques en Tunisie
- X** Les Incitations du Fonds de Transition Energétique
- XI** Charte du Groupe

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE MONDE

Au cours des dernières années, la concentration des gaz à effet de serre a commencé à grimper avec l'avènement de l'industrialisation, la hausse de la demande en énergie, la croissance démographique et les changements dans l'utilisation du territoire. L'expérience, qui a donc débuté avec l'industrialisation, consiste donc à maintenir l'augmentation dans la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre en brûlant d'énorme quantité de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel qui génère d'importante quantité de CO₂) et en poursuivant la déforestation (la forêt débarrasse l'atmosphère de CO₂). L'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre accentue l'effet de serre naturel et fait monter la température moyenne de la surface du globe.

Selon le GIEC, les concentrations atmosphériques des GES (CO₂, CH₄ et N₂O) ont augmenté depuis 1750 en raison des activités humaines ; cette hausse s'est accélérée ces dernières décennies.



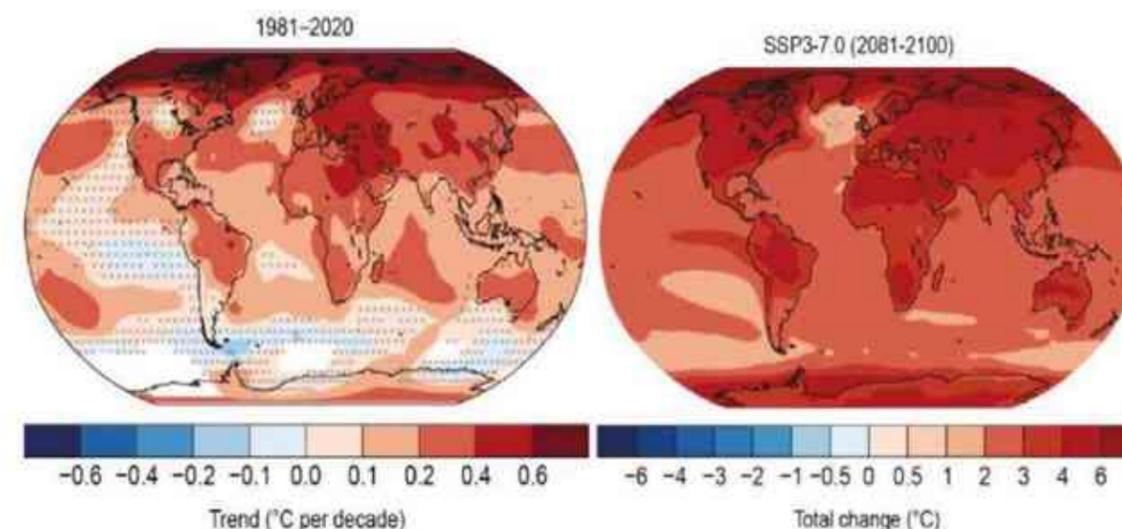
Ce réchauffement de la planète cause des changements climatiques pour l'ensemble des paramètres du climat car il déclenche une modification des circulations atmosphériques et des autres sous-systèmes du système climatique.

Cette perturbation de l'équilibre atmosphérique s'exprime par une augmentation des températures moyennes sur Terre, modifiant ses caractéristiques physiques, chimiques et biologiques.

Les impacts sur l'environnement sont multiples, importants et de plus en plus fréquents : sécheresses, fonte des glaciers et de la glace de mer, élévation du niveau des océans, tempêtes tropicales. Ils affectent l'ensemble de la population mondiale et la biodiversité planétaire. Les activités humaines sont les principales responsables des changements climatiques actuels et de leurs impacts sur l'environnement et l'activité socio-économique.

En effet, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique est bien réel et l'activité humaine en est responsable, par l'émission de GES.

Les données scientifiques disponibles justifient les inquiétudes actuelles concernant les changements climatiques et leurs effets potentiels présente un avenir encore beaucoup plus sombre à l'horizon de 2100 :



C'est d'ailleurs pourquoi ils ont recommandé l'adoption immédiate de mesures préventives visant à ralentir le rythme des changements climatiques.

Il faut donc agir maintenant afin de limiter les dégâts, et ce, par la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation au CC.

Devant cette évidence, tout en considérant les incertitudes, il faut réduire les émissions tout en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation dans les secteurs critiques et/ou prioritaires.

III LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TUNISIE

1 | LE CLIMAT EN TUNISIE

Plusieurs zones climatiques se succèdent du nord au sud de la Tunisie : subhumide à l'extrême Nord, semi-aride au Nord-Ouest et au Cap Bon, aride dans la Tunisie centrale et saharien pour tout le Sud.

2 | ETAGE BIOCLIMATIQUE EN TUNISIE

Le volume de précipitations annuelles y est faible, très variable sur l'année et avec une répartition spatiale très contrastée. Sur l'ensemble du pays, les précipitations moyennes annuelles sont de 158 mm/an : moins de 100 mm/an au Sud, et plus de 700 mm/an au Nord.

Les températures moyennes annuelles sont élevées, entre 16°C et 20°C. Au Nord, les températures peuvent aller de 10°C en hiver (décembre à février) à 27°C en été (juin à août), tandis qu'au Centre et au Sud les températures s'étendent de 11°C en hiver à 32°C en été.

Les sécheresses peuvent être fréquentes dans les zones semi-arides et arides tandis que les littoraux font face aux inondations liées à des situations météorologiques particulières très locales.

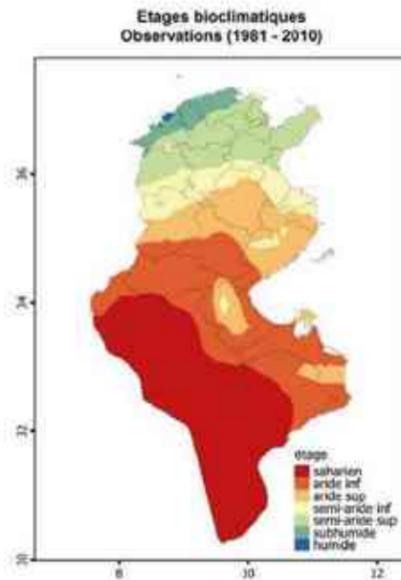
3 | EVOLUTION DU CLIMAT EN TUNISIE

Les observations sur les 40 dernières années (1978-2012) ont montré :

- Une tendance significative à la hausse des températures maximales, moyennes et minimales annuelles d'environ 2,1°C, avec des disparités régionales ;
- Une légère tendance, non significative, à la hausse pour les cumuls de précipitations.

Evolution du nombre de jours chauds par an

Source : INM



Les inondations de septembre 2018 à Nabeul

Les projections climatiques aux horizons 2050 et 2100, en considérant l'ensemble des modèles, montrent une augmentation de la température moyenne annuelle :

- Variant de 1°C à 1,8°C à l'horizon 2050 et de 2°C à 3°C à la fin du siècle, pour le scénario RCP 4.5 ;
- Variant de 2°C à 2,3°C à l'horizon 2050 et de 4,1°C et 5,2°C à la fin du siècle, pour le scénario RCP 8.5.

Les simulations de l'ensemble des modèles montrent une diminution nette des précipitations moyennes annuelles aux horizons 2050 et 2100 :

- de 5 % à 10 % en 2050, qui s'aggraverait encore en fin de siècle avec une diminution de 5 % à 20 % en 2100, pour le scénario RCP 4.5 ;
- de 1 % à 14 % en 2050, et de 18 % à 27 % en 2100 pour le scénario RCP 8.5.

4 | LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TUNISIE ¹

La Tunisie est particulièrement touchée par les changements climatiques (CC) : +2,1°C en moyenne entre 1978 et 2018 avec de fortes disparités régionales, une augmentation des extrêmes météorologiques et climatiques, une élévation accélérée du niveau de la mer. Les conséquences sont nombreuses² et affectent surtout :

Sur les ressources en eau : la baisse des précipitations, l'augmentation des températures, l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des périodes sèches et l'augmentation de l'évapotranspiration ont un impact direct sur les ressources en eaux : les sols s'assèchent et les stocks d'eaux de surfaces et souterraines diminuent, ce qui implique une baisse globale des ressources en eaux. En Tunisie, sur les 7 dernières années, on a enregistré 6 années de sécheresse.

Sur l'agriculture et les écosystèmes : les rendements des cultures irriguées et pluviales sont menacés suite à la diminution des ressources en eau et aux perturbations des paramètres agro-météorologiques (Température, humidité, évaporation, etc.).

L'augmentation des périodes de sécheresse induirait une recrudescence des incendies de forêt ayant pour conséquence, une dégradation et perte accrue de la biodiversité.

La réduction des ressources fourragères naturelles impacterait la durabilité du pastoralisme. Les zones humides se verraient également menacées par l'augmentation des phénomènes de salinisation et d'eutrophisation.

Sur les littoraux : l'élévation du niveau de la mer menace plus de 116000 hectares de notre agriculture, de zones urbaines et industrielles. Certaines pratiques de pêche se voient également menacées. L'élévation du niveau de la mer, ainsi que la hausse des températures et l'augmentation de la salinité des eaux amplifierait également la dégradation des habitats écologiques situés sur les côtes Tunisiennes.

¹ Source : climat-c.tn de l'INM

² BANQUE MONDIALE, 2012. La Tunisie face aux changements climatiques. Evaluation et actions pour accroître la résilience et le développement. Etude de la Banque Mondiale 76 186. 94 pages.

Sur le tourisme : les changements climatiques, et notamment l'augmentation des températures, induiraient une modification des saisons et des régions propices au tourisme.

Le littoral constituant une ressource touristique fondamentale, court un risque majeur induit par l'élévation du niveau de la mer.

Sur la santé : le changement du régime des pluies et des températures pourrait engendrer la modification de la répartition géographique des insectes vecteurs de plusieurs maladies virales, tels que les moustiques ou les phlébotomes. La baisse des ressources en eau induirait une augmentation des maladies hydriques : un accès plus difficile à l'eau potable, au réseau d'assainissement et à l'hygiène provoquerait une recrudescence de micro-organismes pathogènes. Des maladies respiratoires pourraient être favorisées par l'augmentation des vagues de chaleur et la dégradation de la qualité de l'air. Un déséquilibre des ressources en eau, des écosystèmes et des agrosystèmes liés à l'augmentation d'événements climatiques extrêmes pourrait avoir des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire dans le pays, provoquant une augmentation du nombre de personnes atteintes de malnutrition.

La Tunisie est particulièrement touchée par les changements climatiques (CC) : +2,1°C en moyenne entre 1978 et 2018 avec de fortes disparités régionales, une augmentation des extrêmes météorologiques et climatiques, une élévation accélérée du niveau de la mer.

Les conséquences sont nombreuses, parmi lesquelles une augmentation de la pénurie en eau, une dégradation du littoral et la submersion de terres. Dans les secteurs agricoles d'importantes conséquences seront à prévoir en termes de capacités de production et d'activités socio-économiques, à la fois au niveau local et national, fragilisant les moyens de subsistance des populations (BANQUE MONDIALE, 2012) ³.

III LA CDN ACTUALISÉE DE LA TUNISIE

1 | PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Une contribution déterminée au niveau national (CDN) est « un plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Chaque Partie à l'Accord de Paris est tenue d'établir une CDN et de la mettre à jour tous les cinq ans. »

Les CDNs ont constitué le point de départ de la réalisation des objectifs généraux de l'Accord de Paris (article 2) :

- Contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2 °C et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels;
- Renforcer les capacités d'adaptation et promouvoir la résilience aux changements climatiques;
- Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à titre de contributions déterminées au niveau national à la riposte mondiale aux changements climatiques.

Ce que devraient contenir les CDNs

- Il n'y a pas de directives détaillées sur les informations à inclure dans les CDNs;
- La disposition la plus explicite concernant le contenu d'une CDN est le paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris, selon lequel les CDNs doivent inclure des mesures d'atténuation;
- L'article 3 stipule que : « il incombe à toutes les Parties d'engager et de communiquer des efforts ambitieux au sens des articles 4, 7, 9, 10, 11 et 13 en vue de réaliser l'objet du présent Accord... »;
- Les CDNs peuvent ainsi contenir des éléments sur : l'atténuation (art. 4), l'adaptation (art. 7), le financement (art. 9), la mise au point et le transfert de technologies (art. 10), le renforcement des capacités (art. 11) et la transparence (art. 1).

Cycle des CDNs

- Elaboration et communication des CDNs à la CCNUCC ;
- Mise en œuvre et suivi au niveau national ;
- Reporting de la mise en œuvre des CDNs à la CCNUCC, au titre du « cadre de transparence renforcé » de l'Accord, en vue d'un examen technique par des experts internationaux ;
- Participation à un « bilan mondial » tous les cinq ans pour évaluer les progrès collectifs (mondiaux) accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord ;
- Actualisation des CDNs sur la base des données du bilan mondial³ ;
- L'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension ;
- Le paragraphe 8 de l'article 4 de l'Accord de Paris stipule que toutes les Parties doivent présenter « l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension » dans leurs CDNs.

La décision 1/CP.21 précise que ces informations peuvent inclure entre autres :

- Des informations chiffrables sur le point de référence (y compris, s'il y a lieu, une année de référence) ;
- Les calendriers et/ou périodes de mise en œuvre ;
- La portée et le champ d'application ;
- La méthodologie, utilisée pour estimer les émissions de gaz à effet de serre, aspects transversaux : gouvernance, planification, technologie, genre ...

Les Parties ont décidé, l'examen en 2024 des informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension, en vue d'examiner et d'adopter une décision à ce sujet d'ici à 2026.

Quelle forme peut prendre une CDN ?

- Il existe plusieurs options pour concevoir une CDN, et chaque Partie décide de sa forme et de ce qu'elle souhaite inclure dans sa contribution ;
- Les parties peuvent soumettre une communication relative à l'adaptation intégrée à la CDN ou elle peut être présentée parallèlement ;
- La contribution d'atténuation peut prendre la forme d'actions, de résultats (portant sur les GES ou non), ou une combinaison des deux.

La Tunisie s'est engagée depuis 2015 pour un développement à bas carbone et résilient aux impacts des changements climatiques en confirmant :

- Sa soumission de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en septembre 2015 en s'engageant à baisser de 41% son intensité carbone à l'horizon 2030 par rapport à celle de 2010 ;
- Son adhésion à l'agenda 2030 pour le développement durable et son lancement officiel au niveau national en Décembre 2016 ;
- Son adhésion au cadre de Sendai sur la réduction de risques de catastrophes ;
- Son engagement à l'Accord de Paris pour le climat, et
- L'intégration du développement à bas carbone et résilient aux impacts des changements climatiques dans son Plan National de Développement (2016-2020), adopté en Avril 2017 par l'Assemblée des représentants du peuple.

Pour atteindre les objectifs ambitieux de sa CDN en termes d'atténuation et d'adaptation, la Tunisie devrait agir simultanément pour renforcer son cadre institutionnel, créer les mécanismes adéquats de coordination entre les différents intervenants étatiques et non étatiques pour la mise en œuvre de la NDC, mobiliser les ressources financières nécessaires et renforcer les capacités en matière de lutte contre le changement climatique.

CDN actualisée de la Tunisie : approuvée le 31 mai 2022

Atténuation des émissions au niveau national

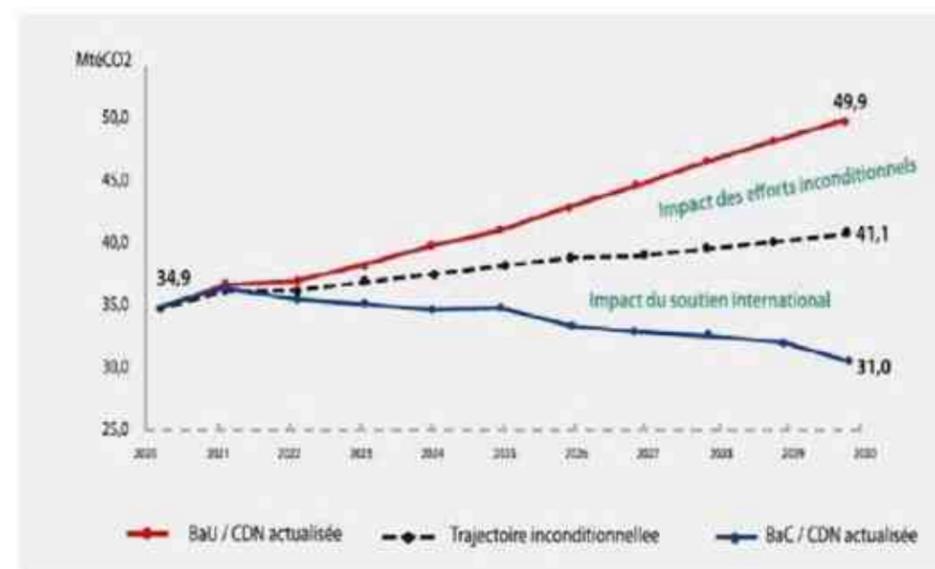
Dans sa politique habituelle de développement, la Tunisie fournit déjà des efforts importants en matière d'atténuation des GES, et ceci dans tous les secteurs-clés engendrant des émissions de GES :

- Elle mène une politique volontariste ininterrompue de maîtrise de l'énergie depuis le début des années 80 ; d'où une intensité énergétique parmi les plus basses dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord;
- Elle a entrepris d'importantes réalisations en matière de reboisement et de préservation des écosystèmes forestiers, ce que confirme le bilan d'absorbeur net de CO2 de l'ensemble du secteur AFAT dans les inventaires des GES successifs;
- Elle a, depuis toujours, misé sur l'amélioration de la productivité de l'agriculture (y compris l'élevage) et optimisé l'utilisation des intrants ;
- Elle a systématisé la mise en place de décharges contrôlées, et a lancé depuis 2006 des projets MDP de dégazage et de torchage des gaz sur les 8 principales décharges du pays; Elle mise désormais, conformément aux préconisations du plan quinquennal 2016-2020 entérinées par le plan quinquennal 2021-2025, sur la maximisation du tri à la source et du recyclage, ainsi que sur la valorisation des déchets;
- Elle a ratifié l'amendement de Kigali, et à ce titre, a entamé la planification des activités transitoires permettant de réduire progressivement l'utilisation des HFC;
- Elle a planifié le projet d'installation du destructeur catalytique du N2O dans son usine d'acide nitrique, avec l'appui du NACAG.

Ces nombreuses initiatives prouvent la détermination de la Tunisie à aller rapidement au-delà de la ligne de base déjà volontariste qu'elle a adoptée depuis plusieurs années, et à entamer une trajectoire vertueuse et ambitieuse d'atténuation des émissions de GES, nécessitant certes des appuis provenant de la Communauté internationale, mais s'appuyant aussi assez significativement sur ses ressources propres.

La figure suivante présente les trajectoires respectives des émissions de GES de la ligne de base, de l'effort national inconditionnel et du scénario bas-carbone de la CDN actualisée (considérant des soutiens internationaux substantiels).

I Trajectoires des émissions de GES selon les scénarios de la ligne de base, de l'effort inconditionnel et de la CDN



I Source : CDN de la Tunisie

Grâce au déploiement de ces efforts supplémentaires, les émissions tunisiennes nettes se situeraient à 31 millions de tCO₂ à l'horizon 2030 (incluant efforts conditionnels et inconditionnels) ; soit une baisse de presque 38% par rapport au BaU.

Par ailleurs, les émissions nettes -en termes absolus- du scénario bas-carbone la CDN actualisée s'établiraient à l'horizon 2030 à 33% en dessous du niveau des émissions nettes du scénario bas carbone de la première CDN. Mieux encore, elles seraient largement (-11%) en dessous des niveaux d'émissions de 2010.

Le tableau suivant présente les émissions de GES selon les trois scénarios aux horizons 2025 et 2030.

Emissions de GES – Sources couvertes exhaustivement- selon les trois scénarios aux horizons 2020, 2025 et 2030

Emissionsde GES (millions de tCO ₂)	2010	2020	2025	2030
Emission ligne de base	35,0	34,9	41,2	49,6
Emissions après efforts inconditionnels	35,0	34,9	38,9	41,1
Emissions incluant efforts conditionnels et inconditionnels	35,0	34,9	34,6	31,0

Source : CDN de la Tunisie

Les émissions évitées cumulées par la CDN actualisée seraient d'environ 86 MteCO₂ sur la période 2021-2030.

Le tableau ci-dessous présente les réductions inconditionnelles et conditionnelles des émissions de GES, cumulées 2021-2030 ; et aux horizons 2025 et 2030. Ainsi, la contribution inconditionnelle de la Tunisie s'élèverait à presque 40 MtéCO₂ ; soit 46% de l'impact GES total de la CDN actualisée ; le restant (46 MtéCO₂) découlant des actions conditionnelles ; soit 54% de l'effort total.

Emissions de GES – Sources couvertes exhaustivement- selon les trois scénarios aux horizons 2020, 2025 et 2030

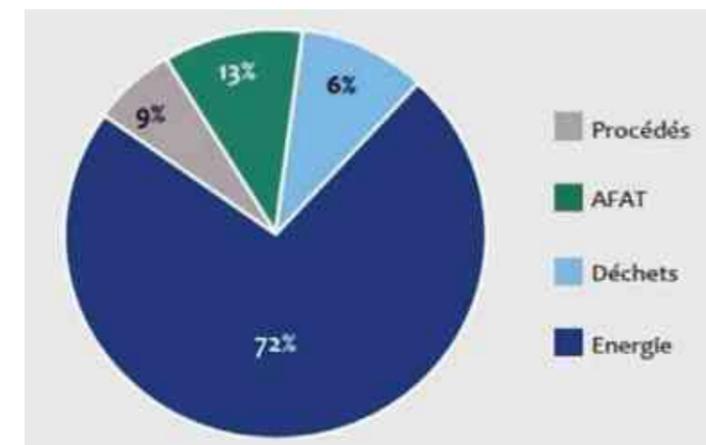
	2025	2030	Cumul 2021-2030
Inconditionnelles	2,9	8,8	39,6
Conditionnelles	3,7	10,1	47,9
Total	6,6	18,9	87,5

Source : CDN de la Tunisie

La baisse significative des émissions de GES jusqu'à l'horizon 2030 découle des politiques volontaristes de réduction des émissions de GES couvrant toutes les sources et secteurs d'émissions, d'une part, et de l'augmentation des capacités d'absorption par le secteur AFAT, d'autre part.

En termes cumulés sur la période 2021-2030, les réductions des émissions par rapport à la trajectoire BaU totaliseront 85,8 MtéCO₂. Ces réductions d'émissions proviendraient de manière dominante du secteur de l'énergie (73%), suivi de l'AFAT (presque 11%), et des procédés (environ 10%). Le reste des résultats d'atténuation (6%) découle de la politique bas-carbone du secteur des déchets.

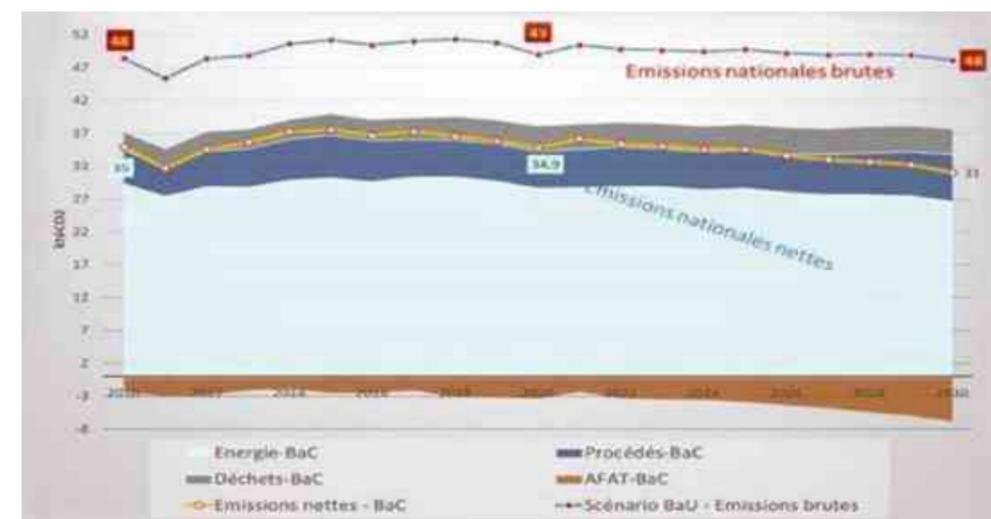
I Répartition sectorielle des réductions cumulées (2021-2030) des émissions de GES découlant de la mise en œuvre du scénario bas-carbone actualisé.



Source : CDN de la Tunisie

Le scénario BaC induit une progression à la baisse des émissions nationales nettes de GES, qui passent de 35 MtéCO₂ en 2020 à 31 MtéCO₂ en 2030 ; soit une baisse de 11% en 10 ans. Les émissions brutes, elles, sont quasiment stationnaires à 48 MtéCO₂.

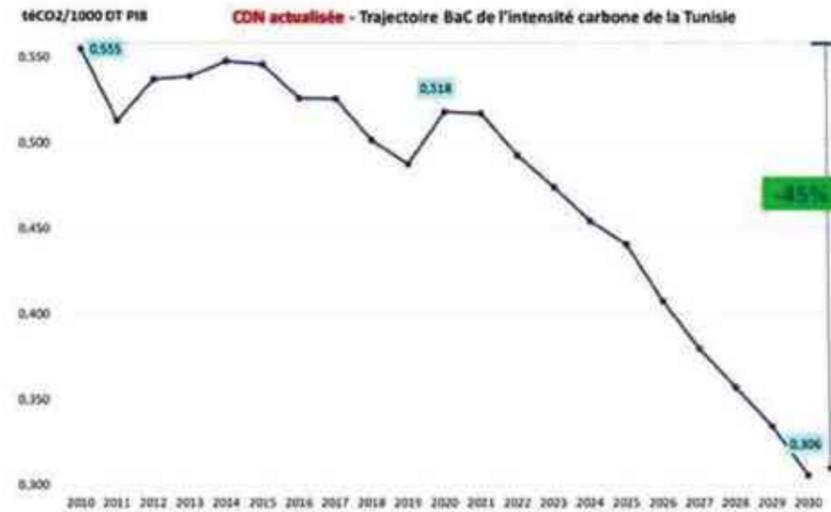
I Trajectoires nationale et sectorielles des émissions/absorptions du scénario BaC



La Tunisie se propose d'adopter comme indicateur de référence de sa CDN actualisée l'intensité carbone nationale, exprimée en tCO₁₀₀₀/2 dinars de PIB, qui est le rapport entre les émissions nettes de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes-équivalent CO₂) et le PIB (exprimé dans la présente CDN à prix constants 2010).

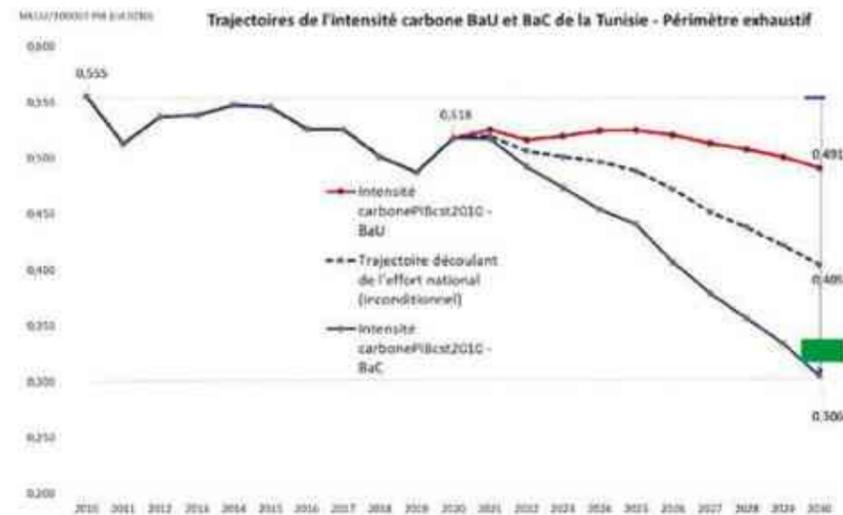
L'objectif de la Tunisie en matière d'atténuation est de baisser de 45% son intensité carbone en 2030 par rapport à celle de 2010. Il s'agit d'un relèvement de l'ambition puisque la première CDN de la Tunisie préconisait une baisse de son intensité carbone de 41% entre 2010 et 2030.

I Evolution de l'intensité carbone selon le scénario BaC



Le graphique suivant représente la trajectoire de la contribution conditionnelle et inconditionnelle de la Tunisie sur la période 2030-2021 :

I Evolution de l'intensité carbone inconditionnelle et conditionnelle de la Tunisie



Atténuation des émissions au niveau sectoriel

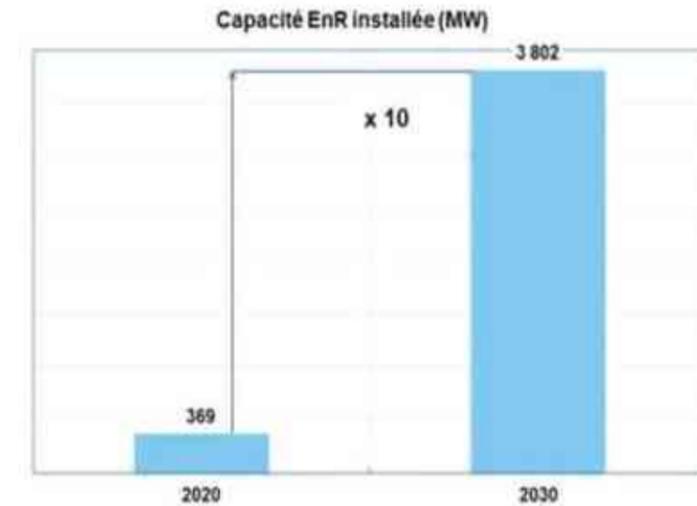
a | Secteur de l'énergie

Le scénario bas carbone du secteur de l'énergie s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la transition énergétique pour relever l'ambition climatique et accélérer la décarbonation de l'économie Tunisienne.

Ce scénario basé sur une réduction significative de l'intensité énergétique et du contenu carbone du Mix énergétique conduit à une forte baisse de l'intensité carbone en 2030. Le scénario bas carbone s'appuie sur l'intensification des efforts dans les domaines de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans tous les secteurs.

Le plan d'atténuation envisage d'abord l'accélération de la mise en œuvre d'une trentaine de programmes d'EE dans les différents secteurs de l'industrie, du bâtiment et des transports. La Tunisie envisage également à renforcer la mise en œuvre de son Plan Solaire Tunisien, avec une multiplication par un facteur de 10 de la capacité d'ER installée en 2030 par rapport à celle de 2020, soit 3800 MW.

I Evolution de la puissance ER installée selon le scénario BaC (en MW)

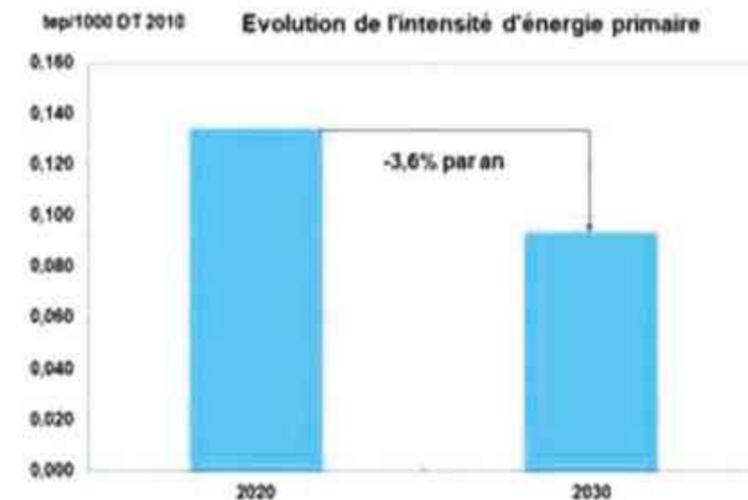


En ce qui concerne le solaire thermique, la Tunisie compte porter le parc installé en 2030 à 1,5 millions m² ; soit un quasi doublement par rapport au parc opérationnel estimé en 2020.

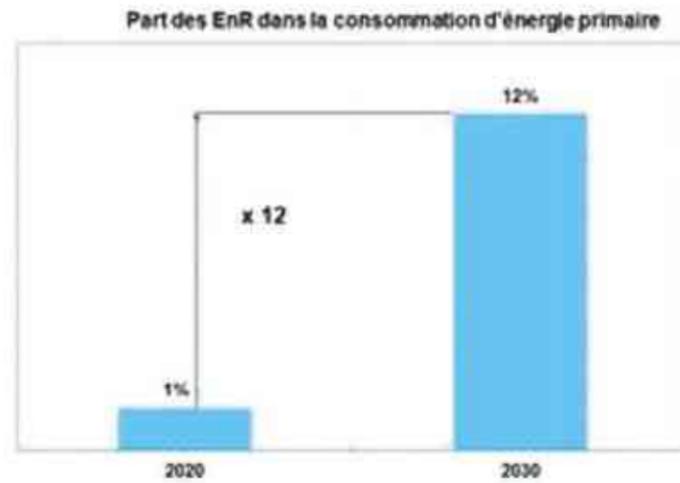
La mise en œuvre de ces mesures permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Une baisse annuelle moyenne de l'intensité d'énergie primaire de -3,6% entre 2020 et 2030 ;
- Une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire de la Tunisie de 7% en 2020 et 12% en 2030.

I Evolution annuelle moyenne de l'intensité d'énergie primaire entre 2020 et 2030 selon le scénario BaC

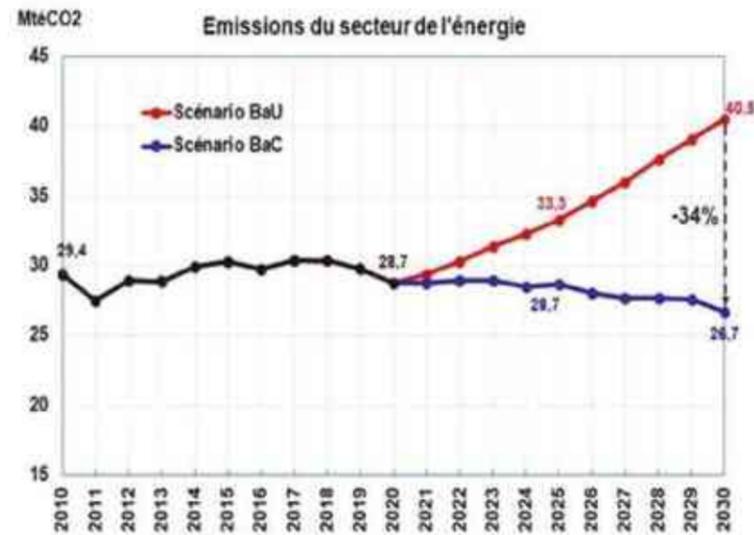


I Evolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire selon le scénario BaC



Grâce au scénario BaC, les émissions du secteur de l'énergie seraient %34 inférieures à celles du scénario BaU, totalisant moins de 27 MtéCO₂ à l'horizon 2030 (Figure 19), ce qui représenterait une baisse de %9 par rapport à 2010 et une baisse annuelle moyenne de %5, 0 sur toute la période 2030-2010.

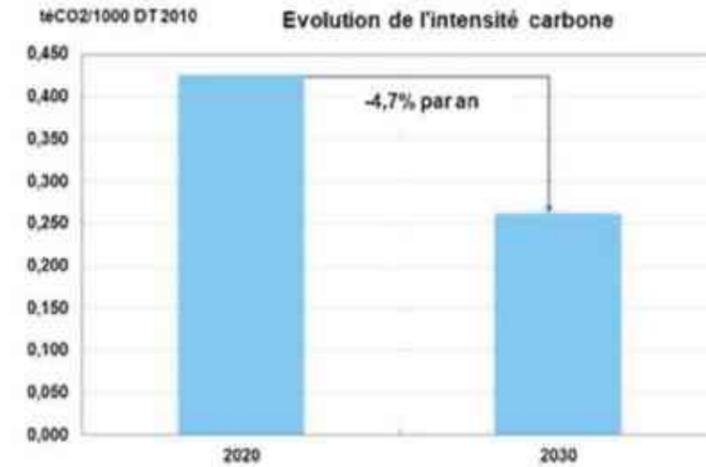
I Trajectoires des émissions de GES du secteur de l'énergie selon les scénarios BaU et bas-carbone



Grâce à de tels résultats d'atténuation des GES induite par la politique de transition énergétique préconisée par l'Etat, le secteur de l'énergie réduirait son intensité carbone en 2030 de 44% par rapport à l'année 2010, soit une baisse annuelle moyenne de 4,7%.

La contribution inconditionnelle du secteur de l'énergie correspond à une baisse de l'intensité carbone de 28% par rapport à celle de l'année de 2010 (soit environ 2/3 de l'objectif du secteur).

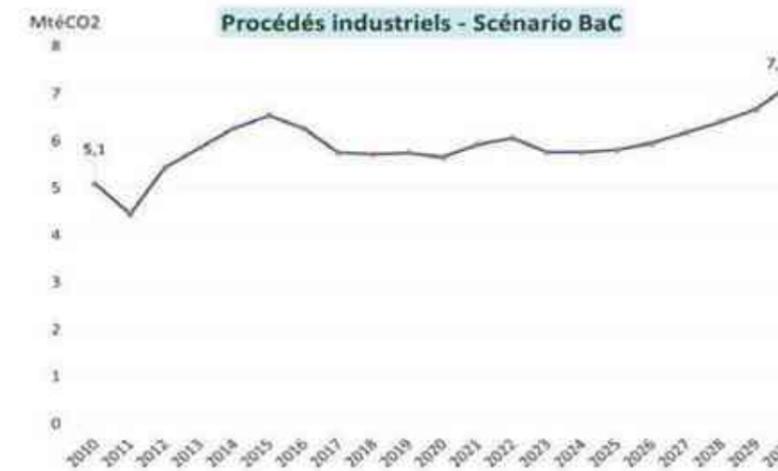
I Evolution de l'intensité carbone du secteur de l'énergie entre 2020 et 2030



b I Secteur des procédés industriels

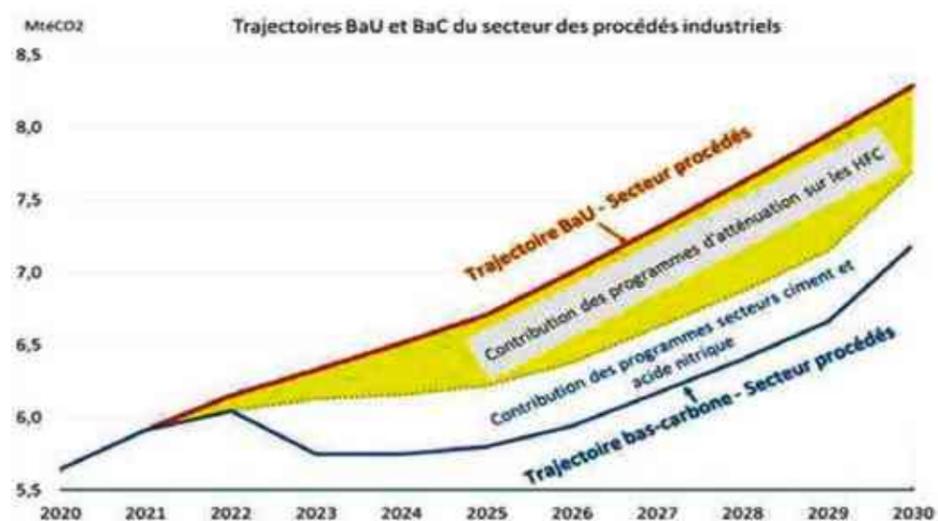
Ces émissions enregistreraient une hausse de 2,1 MtéCO₂ en 2030, soit +41% par rapport aux émissions de 2010. Cette hausse des émissions du secteur bénéficie s'explique par l'importance du secteur du ciment dans les émissions des procédés, et du faible potentiel qu'il présente, étant donné la lenteur des mesures de réduction du ratio clinker/ciment.

I Trajectoire BaC des émissions de GES du secteur des procédés industriels d'ici 2030



Comme pour les autres secteurs, l'estimation des émissions évitables est calculée sur la base de la différence entre les émissions du BaU et les émissions du BaC.

I Trajectoires BaU et BaC du secteur des procédés industriels

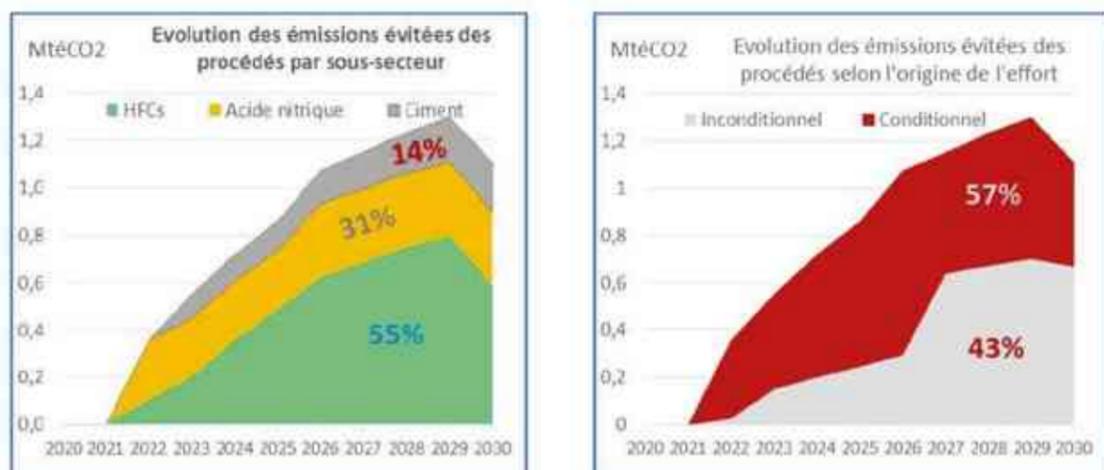


On notera aussi l'importance de l'impact des programmes sur les HFC (56% du potentiel total du secteur des procédés). Par ailleurs, sur le reste, 29% proviennent des programmes sur les HFC, et à 15% du secteur ciment.

Sur la période 2021-2030, le scénario BaC cumulerait 8,4 MtéCO2 d'émissions évitées ; dont 55% découleraient des actions sur les HFC, 31% des actions sur le N2O, et le reste proviendrait des efforts –principalement à base réglementaire- consentis par le secteur cimentier.

Par ailleurs, ces résultats seraient atteints à hauteur de 43% sur la base d'efforts nationaux inconditionnels, et à 57% grâce à des appuis internationaux requis à cet effet.

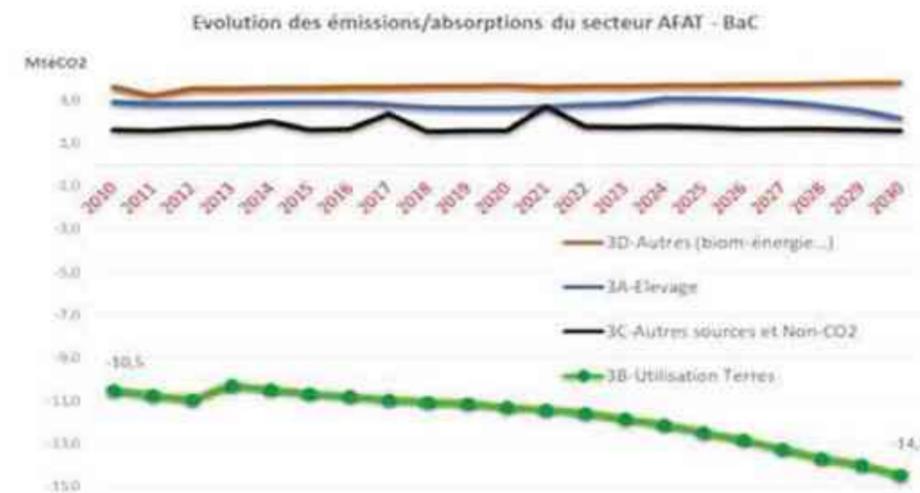
I Secteur AFAT



Le scénario BaC pour la CDN actualisée induit une trajectoire reflétant – clairement l'importance des mesures projetées.

Les Trajectoires BaC des émissions/absorptions du secteur AFAT par source, présentant des trajectoires assez serrées (avec des valeurs allant de 1,3 à 3,5 MtéCO2 en 2030) pour les trois premières sources d'émissions en 2030 (Elevage, autres sources non-CO2, biomasse énergie). L'utilisation des terres, elle, suit une trajectoire baissière nette, passant de -10,5 MtéCO2 en 2010 à -14,4 MtéCO2 en 2030.

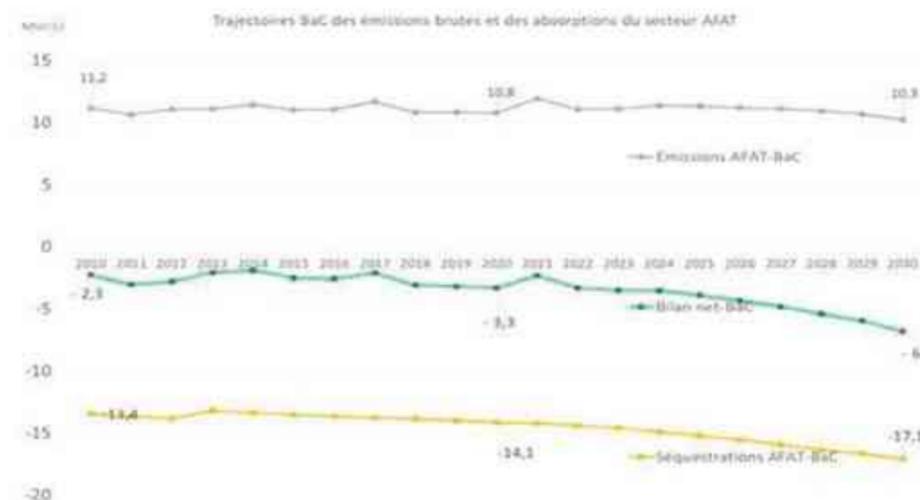
I Trajectoires BaC des émissions/absorptions du secteur AFAT par source (ktéCO2)



On notera que le niveau des émissions passerait d'environ 11 MtéCO2 en 2021 à 10,3 MtéCO2 ; soit une baisse d'environ 8%. En revanche, l'absorption passerait de -13,4 MtéCO2 en 2021 à -17,1 MtéCO2 en 2030 ; soit une hausse d'environ 4 MtéCO2 ; représentant plus de 27% d'absorptions additionnelles entre les deux dates.

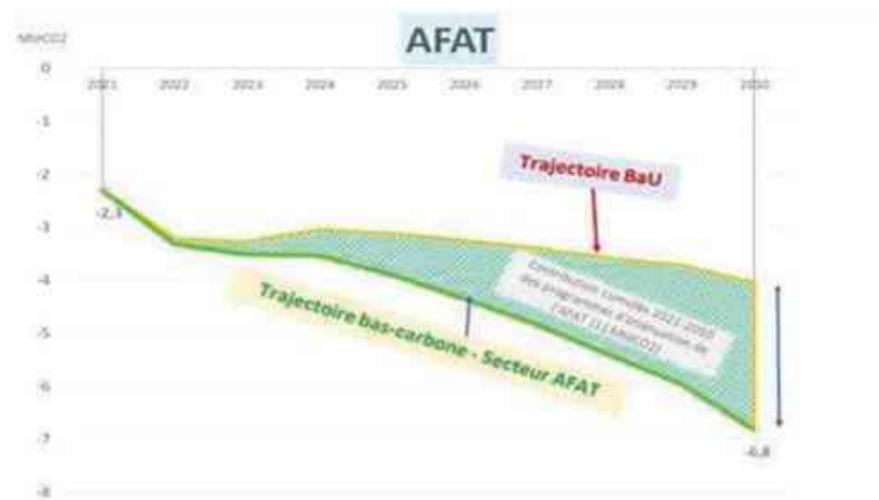
La combinaison de la baisse des émissions et de la hausse accélérée des absorptions conduit à une augmentation très significative des absorptions nettes, qui passeraient de -2,3 MtéCO2 à -6,8 MtéCO2, soit une hausse d'un facteur 3 des absorptions nettes entre 2020 et 2030.

I Trajectoires BaC des émissions brutes et des absorptions du secteur AFAT



On notera le triplement du bilan d'absorbeur net du secteur de l'AFAT ; passant de -2,3 MtéCO2 en 2021 à -6,8 MtéCO2 pour l'année 2030, du fait de la politique bas-carbone du secteur de l'AFAT. Ce qui totalise 11 MtéCO2 sur toute la période.

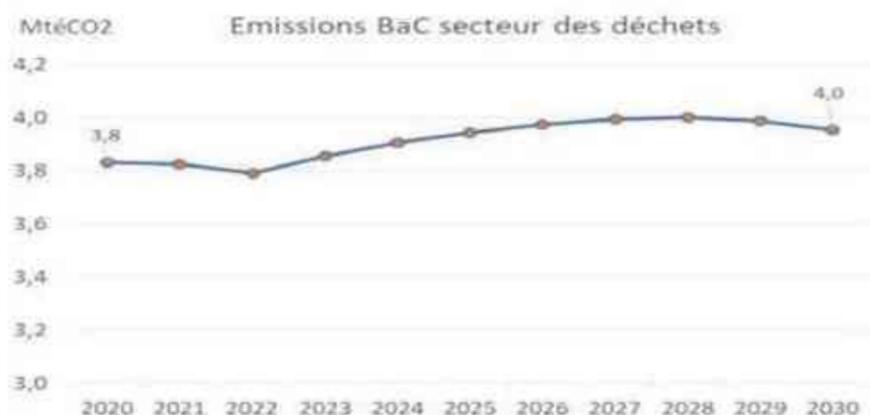
I Trajectoire BaC des émissions de GES du secteur AFAT d'ici 2030



c | Secteur des déchets

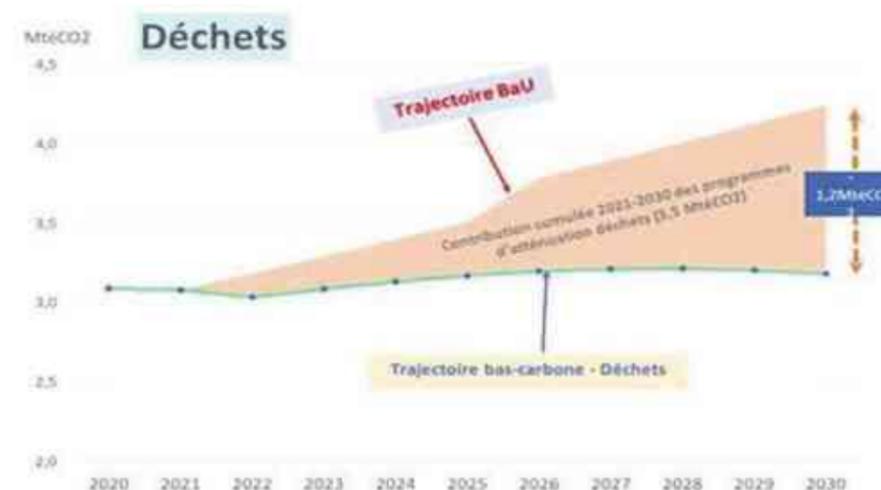
Les émissions du secteur des déchets enregistreraient une relative stabilité à 4 MtéCO2 en 2030. Cette stabilité doit être croisée avec le BaU, qui enregistre lui une hausse à 5,2 MtéCO2 en 2030.

I Trajectoire BaC des émissions de GES du secteur des déchets d'ici 2030



Comme pour les autres secteurs, l'estimation des émissions évitables est calculée sur la base de la différence entre les émissions du BaU et les émissions du BaC. Cette différence s'élève à 1,2 MtéCO2 en 2030, et à 5,5 MtéCO2 en termes cumulés (2021-2030).

I Trajectoires BaU et BaC du secteur des déchets



La mise en œuvre de la CDN actualisée s'appuie sur un plan d'actions priorisé, avec des actions verticales qui répondent aux enjeux spécifiques sectoriels et des actions transversales pour mieux appréhender les défis intersectoriels. Pour ce faire, les actions sectorielles touchent les six secteurs les plus vulnérables que sont : les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes, le littoral, la santé, et le tourisme en prenant en compte trois nouveaux domaines d'interventions transversaux à savoir : le genre, l'aménagement du territoire et la réduction des risques de catastrophes naturelles.

IV LA MÉTHODOLOGIE DU QUESTIONNAIRE

La conduite des enquêtes a été menée en se basant sur une approche qualitative, cette dernière permet de comprendre plus en profondeur les perceptions des personnes ressources, un important objectif de l'essai. Pour cela un questionnaire a été élaboré et envoyé par voie électronique aux différents répondants. Le questionnaire se divise en 3 sections distinctes dont chacune traite un module apart, à savoir :

- **Section 1 :** L'objectif de cette première section est de recueillir les informations nécessaires pour tracer un état des lieux sur le profil du répondant et sa relation avec la thématique de CC, sa perception autour de la gouvernance climatique en Tunisie sur le plan juridique, politique et institutionnel, son évaluation des réalisations nationales actuelles en termes de CC (succès, échecs, potentialités et obstacles), et finalement ses avis par rapport aux objectifs de la NDC actualisée et les risques possibles qui peuvent empêcher l'atteinte de ces objectifs.
- **Section 2 :** L'objectif de cette section est de collecter les recommandations des répondants par rapport à l'idée de création d'une nouvelle instance responsable sur la surveillance et le suivi de mise en œuvre des projets climatiques. Il s'agit de collecter les avis de ces personnes ressources sur la forme institutionnelle les différentes actions à prévoir dans le projet pour induire un changement favorable au changement.
- **Section 3 :** Cette section est réservée pour collecter les recommandations et les propositions générales des répondants qu'ils jugent importants pour les prendre en considération dans la suite de la démarche d'élaboration du projet de changement.

1 | DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

L'adaptation au changement climatique est l'affaire de tous, mais certains groupes ou personnes ont davantage à apporter en lien avec les objectifs de l'essai et ont donc été sollicités. De ce fait, l'enquête s'est adressée à 25 personnes ressources qui sont tous liés d'une manière directe ou indirecte aux changements climatiques. Ces acteurs ont l'opportunité d'agir directement et peuvent intégrer assez facilement la lutte contre le changement climatique à leurs interventions. L'échantillon se compose donc d'experts internationaux en climat, consultants indépendants ou privés, administrations communales, chercheurs et instituts de recherches ,OSC, cadres des ministères (Le ministère de l'Environnement ; Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie, Le ministère de l'Agriculture ; Bureau de la Planification et des Equilibres Hydrauliques, Direction de la Législation classe exceptionnelle, Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Direction de l'Hydraulique Urbaine DHU) et cadres auprès des institutions publique telles que l'ANPE, ANME, INM, ONEM, etc...

2 | ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

a | Section 1

Analyse du niveau des connaissances par rapport à la gouvernance climatique :

L'évaluation de la connaissance de la gouvernance climatique chez les répondants a été faite en début d'entretien. À la question « Selon vous qu'est-ce qu'on entend dire par gouvernance climatique ? », les réponses ont démontré 3 définitions différentes :

- La gouvernance climatique est : Un processus continu et organisé de discussions et de négociations entre toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé, ONG, société civile) afin de promouvoir les opportunités et d'inciter à une action rapide pour lutter contre les changements climatiques.
- La gouvernance climatique est : L'ensemble des décisions, de règles et de mesures (politiques, légales, sociales, économiques ou éducationnelles) qui visent à atteindre de la manière la plus efficace les objectifs climatiques fixé par le pays en termes d'atténuation et d'adaptation.
- La gouvernance climatique est : La mobilisation de toutes les parties concernées, susceptibles d'intervenir, chacune en ce qui la concerne, pour lutter contre les effets menaçants des CC et ce dans le cadre d'une approche harmonieusement coordonnée.

Evaluation des réalisations mises en place dans le cadre de la gouvernance climatique :

Les répondants ont été appelés à exprimer leurs perceptions par rapports aux réalisations mises en place par la Tunisie dans le cadre de la gouvernance climatique. Cette appréciation est effectuée sur plusieurs plans comme le montre le tableau suivant :

Evaluation des réalisations mises en place dans le cadre de la gouvernance climatique		
Sur le plan Juridique	Sur le plan Politique	Sur le plan Institutionnel
Sur le plan juridique la majorité des répondants ont qualifié les réalisations comme insuffisantes et très peu efficaces. En effet, l'absence des lois pour les CC qui exigent l'adoption de la SNBC/RCC et l'intégration de ses dispositions dans les stratégies sectorielles entrave tout le processus de lutte contre les CC en Tunisie.	Sur le plan politique, la plupart des répondants ont évalué les réalisations comme insuffisantes et peu efficace. Ce jugement revient à l'instabilité politique depuis la révolution et la faiblesse de mise en œuvre et d'application des stratégies et politiques nationales malgré les urgences climatiques en Tunisie.	D'après les répondants, le cadre institutionnel est suffisant mais peu efficace en raison de l'absence d'un arrangement institutionnel adéquat, surtout au niveau de la coordination tant au niveau national que régional que local. Il y a aussi absence de liens entre le niveau central et le local.
Face à cette insuffisance, les répondants ont recommandé le renforcement du cadre juridique clair et spécifique au CC (adaptation et atténuation) à travers la mise en place des lois et décrets d'application, ainsi que tous les instruments juridiques nécessaires à la mise en œuvre	A partir des réponses, il a été recommandé de coordonner les orientations en matière de CC de manière transversale afin de créer une politique sectorielle cohérente et coordonnée, basée sur un partenariat interministériel solide.	Les recommandations ont été orientées surtout vers l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes à travers la répartition efficace de la responsabilité, le renforcement du rôle de coordination de l'UGPO et la création d'une haute instance rattachée à la Présidence du Gouvernement et qui assurera la prise de décision et la facilitation de la mise en œuvre des stratégies.

Analyse de la perception des répondants aux objectifs de la CDN et aux risques possibles qui empêchent leur atteinte :

L'enquête menée a démontré que les efforts actuels, malgré les tentatives de mobilisation des différentes parties prenantes, ne sont pas suffisants et ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la CDN actualisée.

Selon les répondants, les causes de cette insuffisance reviennent principalement à la faible coordination entre les différents acteurs et institutions, l'absence de dialogue et des échanges surtout sur le niveau

régional et local, l'absence d'un système MRV (Monitoring, Reporting & vérification) et d'un système de S&E et finalement l'absence d'une instance leader qui veille sur une bonne gouvernance climatique.

En termes de goulots d'étranglement qui peuvent peser sur la mise en œuvre efficace de la CDN, les répondants ont mentionné l'instabilité politique, le manque de financement et des mécanismes de mobilisation des fonds, le faible engagement des acteurs surtout au niveau sectoriel et les stratégies de communication et de sensibilisation non-appropriés.

b | Section 2

Analyse de la forme institutionnelle et/ou les actions à prévoir dans le projet de changement :

Dans cette deuxième section il a été demandé aux répondants d'exprimer leurs avis par rapport à la création d'une nouvelles instance telle qu'une commission Nationale Climat (CNC) ou le renforcement et l'appui de l'instance actuelle de l'UGPO pour la doter de pouvoir de surveillance et de suivi de mise en œuvre des projets. Les avis recueillis sont synthétisés dans le tableau suivant :

	Les moyens à mettre en place et les rattachements adéquats	Les missions de l'instance
Renforcer les mécanismes actuels (UGPO)	Les moyens à mettre en place consistent principalement à fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'UGPO puisse remplir l'ensemble des attributions qui lui est dédiée Il faut rattacher le UGPO à la présidence du gouvernement pour avoir l'autorité nécessaire et le pouvoir de coordination multi-secteur et multidimensionnel (National, régional et local) et devenir le fer de lance de la politique climatique.	L'UGPO devrait mener une coordination entre les différentes parties prenantes et un dialogue régulier avec tous les intervenants sectoriels à tous les niveaux : national, régional, local, pour une meilleure sensibilisation et mobilisation des acteurs. L'UGPO devrait appuyer et plaider pour développer le cadre réglementaire adéquat (décret, loi climatique, autre instruments) pour créer des structures sectorielles ou de groupes sectoriels travaillant d'une manière pérennes dans les différents sujets en lien avec les changements climatiques (inventaire GES, mise en œuvre des projets/mesures d'atténuation, NDC, etc.)

Créer une nouvelle instance (CNC : Commission Nationale Climat)

Il s'agit de créer une nouvelle instance CNC rattachée à la Présidence du Gouvernement et des Commissions Régionales Climat (CRC) au niveau de chaque gouvernorat, qui regroupe les représentants des principaux acteurs publics impliqués dans la problématique du changement climatique, des représentants du secteur privé et de la société civile.

La Commission Nationale Climat devrait coordonner entre les différents acteurs pour la mise en œuvre de la CDN, mettre en place un système MRV et un système de S&E des actions mises en œuvre, créer un système de décentralisation pour impliquer les acteurs au niveau régional et local, mettre en place un système de sensibilisation pour renforcer l'appropriation des acteurs au thème du CC.
La CNC doit également Ancrer l'intégration des impératifs écologiques et climatiques, des objectifs de la NDC et le genre dans les processus de planification du développement au niveau national et local.

Analyse des mécanismes de financements :

D'après les réponses recueillis, la majorité des apprenants ont recommandé la mise en place d'une feuille de route pour l'alignement du secteur financier tunisien sur la finance climatique, visant à favoriser l'émergence d'une finance verte sur le plan national. Cette feuille s'articule autour de 5 axes majeurs, à savoir :

- l'extension de la gouvernance aux facteurs des risques climatiques et socio-environnementaux (ESG),
- le développement d'instruments et de produits financiers climatiques durables,
- la promotion de l'inclusion financière climatique,
- le renforcement des capacités dans le domaine de la finance climatique et la transparence et la discipline de marché.

Dans ce cadre, il est préconisé de lancer un Fonds National pour le Climat qui regroupera tous les Fonds dédiés au Climat (par exemple le FTE, le FNA en cours de montage,) avec des lignes budgétaires et mécanismes financiers souples et transparents favorisant l'attraction de fonds internationaux et nationaux, avec un partenariat PPP renforcé niveau national, régional et local.

Les fonds climat collectés peuvent être alimentés par des fonds verts en adoptant une approche de taxation carbone et doivent être mobilisés de manière transversale sur tous les secteurs.

Un mécanisme d'évaluation est indispensable pour s'assurer du bon fonctionnement et de l'efficacité des mécanismes de financement.

c | Section 3

Une série de recommandations a été élaborée à la suite des deux premières sections afin de donner des assises solides à l'intervention de la 7ème promotion de l'Académie de gouvernance de l'ENA pour l'élaboration du projet de changement.

Des recommandations ont été faites concernant la création d'un organisme indépendant pour élaborer les politiques publiques, les réglementations et la prise de décision en matière de CC en concertations avec les différents acteurs.

L'élimination de la barrière « ressources financières » requerra la mise en place d'un mécanisme de financement adéquat et efficient qui veillera sur l'optimisation de la mobilisation des ressources en adoptant des systèmes MRV et S&E.

De même, la barrière « formation » exigera un engagement envers la formation continue, la conscientisation et la sensibilisation des acteurs impliqués. Le renforcement de l'efficacité personnelle fait aussi l'objet de recommandations particulières s'appuyant principalement sur le développement de la R&D.

Aussi, un éclairage particulier a été porté sur l'importance de traiter les difficultés d'accès aux informations climatiques en mettant en place un système de centralisation des données et de partage de connaissances.

V LE QUESTIONNAIRE

PROJET DE CHANGEMENT COHORTE 7 DE L'AIBG GOUVERNANCE CLIMATIQUE

Guide d'entretien

Objet de l'entretien

Collecte d'informations et des recommandations sur les questions relatives à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes climatiques et de l'NDC.

Présentation du cadre du projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la 7ème promotion de l'Académie Internationale de la Bonne Gouvernance de l'ENA et qui a choisi le thème de la gouvernance climatique.

A cette formation participe 35 hauts cadres de l'administration, du secteur privé et de la société civile, sélectionnés par le comité scientifique de l'AIBG. Cet appui s'achèvera par l'élaboration d'un projet de changement dans le cadre du projet « Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie et/ou pour promouvoir les projets relatifs aux CC ».

Les entretiens font partie de la méthodologie adoptée par le groupe afin de collecter plus d'informations et de confronter les travaux de recherches conduits par le groupe avec les acteurs de terrain et les experts dans le domaine et collecter des recommandations pertinentes.

Cet entretien prendra entre 30 et 45 min et vos réponses seront utilisées uniquement comme contribution à l'élaboration de ce rapport.

Merci pour votre appui et collaboration.

Personne rencontrée		Date	
Fonction : Experte			
Organisation		Lieux	
Entretien conduit par			

Section 1 : (générale : Etat des lieux)

1- Sur quelle thématique travaillez-vous sur les changements climatiques ? prière de préciser votre mission et les principaux problèmes rencontrés et qui entrave la réalisation de votre missions (institutionnelles, organisationnelles, d'ordre pratiques...)

2- Selon vous qu'est-ce qu'on entend dire par gouvernance climatique ?

3- Comment qualifiez-vous les réalisations dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du cadre de la gouvernance climatique en Tunisie.

Sur le plan juridique : _____

Sur le plan politique : _____

Sur le plan institutionnel : _____

Sur le plan financement : _____

4- Sur la gouvernance climatique en Tunisie : Selon vous quels sont jusqu'à l'heure actuelles les éléments de :

Succès/Force,

Echecs/Faiblesses,

Potentialités/Opportunités,

Obstacles/Menaces

En matière d'atténuation, La CDN actualisée rehausse les ambitions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, à travers un relèvement de l'objectif de réduction de l'intensité carbone nationale² à 45% à l'horizon 2030, par rapport à son niveau de 2010.

En matière d'adaptation, L'objectif général d'adaptation de la CDN actualisée est de « promouvoir une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et ayant résolument opéré les transformations nécessaires, à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable ».

5- A votre avis, est-ce que les efforts actuels permettent-ils d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la CDN actualisée à l'horizon 2030 :

Si la réponse est non expliquez les raisons

6- A votre avis, Quels sont les goulots d'étranglement qui pourront peser sur la mise en œuvre efficace de la CDN ?

a | _____

b | _____

c | _____

Section 2 : le projet de changement :

En vue de créer une nouvelle instance telle qu'une commission Nationale Climat (CNC) ou de faire évoluer et appuyer l'instance de l'UGPO à la Présidence du Gouvernement pour la doter de pouvoir de surveillance et de suivi de mise en œuvre des projets. Nous voudrions avoir votre avis, sur la base de votre expérience, quelle forme institutionnelle et/ou quelles actions à prévoir dans le projet pour induire un changement favorable au changement :

a | La gouvernance : à votre avis, en adoptant un nouveau mécanisme (CNC) ou en renforçant les mécanismes actuels (UGPO) quels sont les moyens à mettre en place et quel est le rattachement adéquat que vous proposez pour renforcer la gouvernance en vue d'une meilleure mise en œuvre des programmes climats ? (Citer des exemples)

b | Les missions de cette instance : En plus des missions actuelles de l'instance, est-ce que vous pensez que les missions suivantes peuvent contribuer à améliorer le niveau de mise en œuvre des NDC Tunisiennes (expliquer comment) (exemples : La coordination et la promotion de la recherche et développement autour du climat / La mise en place d'un dispositif de suivi à la mise en œuvre des projets et des programmes climat / La mise en œuvre des projets pilotes à forte contribution nationale)

Proposer d'autres missions non citées ci-dessus

c | Les mécanismes de financement : en se basant sur les mécanismes actuels de financement quels sont selon vous les approches et les réformes à adopter pour mobiliser le financement climatique en Tunisie ? (Donner des propositions précises) Exemple : Instaurer un mécanisme national / redéploiement du FTE/ revoir les avantages fiscaux et taxation...

d | Vos propositions : Quelles propositions faites-vous pour surmonter les obstacles relevés dans la section 1 notamment le point 4 ?

Section 3 : Les propositions à faire en vue d'une meilleure gouvernance climatique

Avez-vous d'autres propositions ou recommandations ?

VI PROPOSITION DE TROIS FICHES PROJETS CLIMATIQUES

FICHE PROJET

Secteur	Ressources en eau, Agriculture
Intitulé du projet	Projet pilote de déclenchement artificiel des pluies : Etude de faisabilité et conception d'un programme d'ensemencement des nuages sur la Tunisie.

Description	
Description du Projet	<p>La Tunisie est régit par un climat méditerranéen au nord et à l'est et saharien au sud et au sud- ouest. Cette distribution est à l'origine d'une variabilité spatio-temporelle des paramètres climatiques, aussi bien de la pluie que de la température. A l'extrême nord-ouest, la pluie peut dépasser les 1400 mm/an alors que dans les régions de la Dorsale (sur plus de 2/3 de la superficie du pays), les moyennes ne dépassent pas les 400 mm/an. A cette variabilité spatiale, se rajoute une variabilité inter-saisonnière avec la majorité des pluies se produisant pendant la période d'octobre à mai et une saison sèche se prolongeant de juin à début septembre. Le climat semi-aride à aride qui caractérise la Tunisie sur la majorité de son territoire l'expose à une rareté prononcée des ressources en eau et à une récurrence des sécheresses.</p> <p>La Tunisie a reconnu des périodes de sécheresse récurrentes. Durant la période de 2012 à 2021, La Tunisie, a connu 5 saisons de sécheresse sévère 2015-2016 à 2017-2018 et 2019-2020 et 2020- 2021. Les déficits d'approvisionnement en eau au niveau des barrages ont été alarmants : déficit de 66,1% en 2016, 58,6% en 2017, 48,3% en 2018, 59,2% en 2020 et 57,4% en 2021.</p> <p>Sur la Tunisie, les conséquences de la sécheresse sont désastreuses, surtout lorsqu'elles s'accompagnent d'une hausse anormale des températures, comme c'est le cas de l'année 2021: hausse de la demande en eau, assèchement des sols, baisse des stocks d'eau au niveau des barrages, exploitation intense des aquifères, ainsi que des incendies de forêt. Ces impacts directs ont de graves conséquences sur l'agriculture, tant pluviale qu'irriguée (réduction des allocations d'eau pour les zones irriguées, surexploitation des eaux souterraines, baisse des niveaux piézométriques des aquifères et l'intrusion marine).</p> <p>La sécheresse continue à être durement ressentie sur le plan socio-économique et sa gravité risque d'augmenter avec le changement climatique. Dans le 6ème rapport du GIEC, il a été annoncé que de nombreux changements dans le système climatique deviennent plus importants</p>

Merci pour votre contribution à ce questionnaire

Description	
	<p>en relation directe avec l'augmentation du réchauffement climatique. Ils comprennent l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes de chaleur, des vagues de chaleur et des sécheresses.</p> <p>Certaines pratiques sont utilisées pour atténuer l'impact de ce déficit hydrique telles que le rajeunissement des plans d'eau locaux, la collecte des eaux de pluie dans des fosses de rétention pour assurer une absorption maximale de l'eau dans le sol ou bien mettre en place de petits barrages et des réservoirs artificiels pour stocker les eaux de ruissellement résultant des précipitations afin d'en tirer profit. Même si ces solutions peuvent augmenter l'approvisionnement en eaux, elles restent dépendantes des quantités de pluie.</p> <p>Les précipitations artificielles représentent alors une solution potentielle avec des résultats immédiats pour atténuer ce problème de rareté de l'eau. La pluie artificielle par ensemencement des nuages est une technique élaborée et appliquée pour la première fois en 1946, aux États-Unis, pour lutter contre la sécheresse sur la région de New York. Plusieurs expériences d'ensemencement des nuages sont menées à travers le monde pour lutter contre le manque d'eau et tester l'efficacité de cette technologie pour pallier le problème de la sécheresse.</p> <p>L'ensemencement des nuages est une technique dans laquelle un groupe de solutions chimiques est dispersé dans des nuages moyennant un avion afin d'accélérer le processus des précipitations. Le choix du site, du temps opportun et du type de nuages est primordial pour la réussite de l'opération.</p>
Objectif principal	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etude de faisabilité et conception d'un programme d'ensemencement des nuages en Tunisie.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner les conditions atmosphériques nécessaires pour lancer les opérations d'ensemencement des nuages et évaluer la probabilité de l'occurrence de telles conditions sur les régions de la Tunisie. ■ Etablissement des critères opérationnels des expériences d'ensemencement des nuages. ■ Mener une phase expérimentale : lancer des expériences d'ensemencement des nuages sur un site pilote et ajustement des conditions/techniques des opérations menées. ■ Conception d'un programme d'ensemencement des nuages en Tunisie.
Les composantes du Projet	<p>Phase 1 : Etude de faisabilité et conception (12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse des conditions climatiques sur la Tunisie et choix du site pilote. ■ Etude des conditions météorologiques favorables au processus d'ensemencement des nuages. ■ Etablissement des critères opérationnels des expériences d'ensemencement des nuages (utilisation de la prévision numérique du temps). <p>Phase 2 : Conduite des expériences (30 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mener des expériences d'ensemencement des nuages sur le site pilote. ■ Ajuster les conditions optimales d'ensemencement des nuages.

Description	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affiner les techniques/équipement de dispersion. ■ Utiliser l'intelligence artificielle pour un apprentissage automatique des prévisions des conditions optimales pour l'ensemencement des nuages. <p>Phase 3 : Mise en œuvre (6 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de l'efficacité des expériences menées (analyse coût-bénéfice) et des impacts environnementaux. ■ Conception d'un prototype de programme opérationnel d'ensemencement des nuages: Pratique standard pour la conception et la conduite des opérations, procédure de communication et procédure de rapport.

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat	
Potentiel d'impact (atténuation et/ou adaptation)	La sécheresse est parmi les risques majeurs que court la Tunisie suite aux impacts du changement climatique. Les conséquences de la sécheresse sont durement ressenties sur le plan socio-économique. Le projet en question permettra de développer des mesures d'intervention permettant d'atténuer les risques de l'occurrence de la sécheresse. Le déclenchement artificiel des pluies peut être présenté comme un programme prometteur de résilience aux aléas du changement climatique.
Changement de paradigme ou changement transformationnel	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilité d'élargir l'impact de la proposition sans augmenter également sa base de coûts 	Non : le cout dépend de la zone d'extension
<ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel d'élargissement de l'échelle et de l'impact du programme ou projet proposé 	Le projet proposé concerne une étude de faisabilité du déclenchement artificiel des pluies sur un site pilote. Les résultats positifs de l'analyse l'efficacité des expériences à mener (analyse coût- bénéfice) et des impacts environnementaux appuieront la mise en opérationnel d'un programme d'ensemencement des nuages à l'échelle nationale de la Tunisie.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel d'exportation des éléments structurels clés du programme ou projet proposé ailleurs dans le même secteur 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Opportunités de ciblage de solutions innovantes, nouveau marché segments, développant ou adoptant de nouvelles technologies, transferts modaux et / ou processus 	Bien que la pluie artificielle par ensemencement des nuages soit une technique qui date de 1946, cette technologie est considérée à nos jours comme une technologie innovante où les travaux de recherches et les expérimentations sont en cours. Ce projet permettra de tester une nouvelle technologie prometteuse permettant de renforcer la résilience de plusieurs secteurs socio-économiques face aux effets de la sécheresse.

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat	
<p>■ Durabilité des résultats</p>	<p>L'objectif ultime de ce projet est la conception d'un prototype de programme d'ensemencement des nuages comportant un guide des pratiques standards pour la conception et la conduite des opérations, une procédure de communication et une procédure de rapport. Ce programme peut être considéré comme une solution à long terme pour renforcer la résilience aux aléas de la sécheresse.</p> <p>En effet, ce prototype de programme peut être testé à l'échelle nationale. Des résultats sur l'augmentation des totaux de précipitation permettront de mettre en opérationnel ce programme et d'appliquer cette technologie de déclenchement artificiel des pluies comme moyen de lutte contre la sécheresse.</p>
<p>■ Contribution à la création ou au renforcement de connaissances, de processus d'apprentissage collectif ou d'institutions</p>	
<p>■ Potentiel de renforcement des cadres réglementaires et politiques</p>	
<p>Alignement avec les priorités nationales</p>	<p>Un ensemble d'initiatives à l'échelle nationale sont entreprises durant les dernières années pour mieux se préparer et faire face aux risques des changements climatiques. Le Plan National Sécheresse (PNS) vient structurer cet effort national et l'aligner aux bonnes pratiques internationales afin d'anticiper les effets de la sécheresse et renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés.</p> <p>Le projet en question s'aligne avec les objectifs du PNS pour définir des mesures appropriées d'atténuation et d'adaptation aux risques de sécheresse. Il vise à instaurer un cadre d'action opérationnel pour la gestion de la sécheresse.</p> <p>La mise en œuvre d'une approche proactive envers les événements de sécheresse à travers des mesures d'intervention aboutira à une maîtrise du risque sécheresse, la prévention des dégâts et le renforcement de la résilience de la population, des systèmes de production et des écosystèmes aux aléas de la sécheresse.</p>
<p>Capacité de mise en œuvre</p>	<p>La mise en œuvre de ce projet est dépendante de la disponibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Avion équipé d'un mécanisme de dispersion pour ensemenecer des nuages élevés. ■ un radar météorologique pour des mesures météorologiques précises (estimation précise des quantités de produits chimiques estimation des quantités de précipitations possibles du nuage).

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat	
<p>Partenaires</p>	<p>Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Ministère de la défense : CNCT</p>
<p>Calendrier d'exécution</p>	<p>Durée totale du projet: 48 mois</p>
<p>Co-bénéficiaires du DD attendus</p>	
<p>■ Environnementaux</p>	
<p>■ Sociaux</p>	
<p>■ Economiques</p>	
<p>Coût estimé du Projet</p>	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 chef de projet ■ 1 post-doc ■ 2 ingénieurs chercheurs <p>Equipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Avions (location, carburant et maintenance) ■ Dispositif de dispersion (fusées éclairantes, agents d'ensemencement) ■ Radiosonde ■ Radar météorologique

FICHE PROJET

Secteur	Agriculture urbaine
Intitulé du projet	Adoption des techniques des cultures hydroponiques en agriculture urbaine

Description	
Description du Projet	Créer des projets «puits carbonés» en se basant sur le processus et le mécanisme de la photosynthèse des plantes en implantant des unités de cultures hydroponiques et aéroponiques en milieux urbains dans le cadre de la création d'une nouvelle agriculture à la fois technologique et écologique
Objectif principal	Diminuer le taux de CO2 et de N2O dans l'aire (GES) et créer des nouvelles superficies Agricultores en milieu urbain tout en rapprochant les lieux de productions aux lieux de consommations en utilisant l'hydroponie.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois pour les jeunes et les femmes. ■ Diminuer le nombre d'intermédiaires entre le consommateur et le producteur ■ Minimiser l'effet des transports et ■ Contrôler mieux les déchets et le gaspillage alimentaire ■ Minimiser l'utilisation des eaux d'irrigation ■ Une reconnexion a la nature des habitants du milieu urbain, etc.
Les composantes du Projet	Une serre spécifique pour des cultures hydroponiques Un terrain nu Des circuits de cultures hydroponiques en verticale des cultures Un bac d'eau un pH-mètre Un conductiviomètre Des auxiliaires utilisant en agricultures biologiques Des engrais Une motopompe de refoulement d'eau

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat	
Potentiel d'impact (atténuation et/ou adaptation)	Adopter les techniques des cultures hydroponiques en utilisant des auxiliaires en milieu urbain a un impact sur l'atténuation des GES vue le mécanisme de photosynthèse des plantes. Le projet a aussi un impact sur l'adaptation car la technique de sculptures hydroponiques utilise seulement 20% des besoins de la plante en eau.
Changement de paradigme ou changement transformationnel	
■ Possibilité d'élargir l'impact de la proposition sans augmenter également sa base de coûts	Ce projet permet d'élargir l'investissement sans augmenter également sa base de coûts.
■ Potentiel d'élargissement de l'échelle et de l'impact du programme ou projet proposé	Oui ce projet permet d'élargir son échelle d'impact sur les CC en dupliquant le concept du projet dans le milieu urbain
■ Potentiel d'exportation des éléments structurels clés du	Oui ce type de projet peut s'étendre d'un point focale locale pour les changements climatiques à Régionale à Nationale.

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat	
programme ou projet proposé ailleurs dans le même secteur	
■ Opportunités de ciblage de solutions innovantes, nouveau marché segments, développant ou adoptant de nouvelles technologies, modèles commerciaux, transferts modaux et / ou processus	<ul style="list-style-type: none"> ■ C'est une solution innovante car en adoptant les nouvelles techniques en agriculture urbaine et les cultures hydroponiques on crée un nouveau type d'agriculteurs qui ont adoptés une technique de production économe en eau (technologique et écologiques) et proche de consommateur et bien évidemment qui proposent un produit sain et sans pesticides..... ■ De surcroit, le consommateur va s'adapter à consommer un produit frais et cueilli le jour même dans un but de minimiser les pertes des aliments et les déchets.... ■ Rapprocher les lieux de productions à côté des lieux de consommations diminue énormément le transport donc les GES.....
■ Durabilité des résultats	C'est un projet d'agriculture durable
■ Contribution à la création ou au renforcement de connaissances, de processus d'apprentissage collectif ou d'institutions	Oui ce projet contribue aux renforcements des connaissances en agriculture durables et a une adaptation à des nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
■ Potentiel de renforcement des cadres réglementaires et politiques	Oui ce projet a un potentiel de renforcement des cadres réglementaire et politique car en Tunisie on ne pratique l'agriculture qu'en milieu rurale et toutes les réglementations ne prennent pas compte de l'agriculture en milieu urbain même si celle-ci a un effet important sur les CC.
Alignement avec les priorités nationales	Oui
Capacité de mise en œuvre	Oui on peut mettre en œuvre un projet pilote
Partenaires	Banques Les communes Les agriculteurs Les industrielles en transformation agro-alimentaire
Calendrier d'exécution	6 mois
Co-bénéficiaires du DD attendus	Les agriculteurs et toute la population consommatrice des denrées alimentaires
■ Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ En minimisant l'utilisation des pesticides; on obtient des denrées alimentaires saines ; ■ L'hydroponie est une technique de production économe en eau jusqu'à 80 % ; ■ En utilisant les insectes utiles en lutte phytosanitaire respecte déjà les écosystèmes.
■ Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois pour les jeunes ; ■ Avoir des denrées alimentaires à zéro pour cent des résidus de pesticides à un effet sur la santé de la société ; ■ Raccourcir la distance entre le consommateur et le producteur.

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat

■ Economiques	■ un projet rentable et qui a un retour sur investissement
Coût estimé du Projet	Pour une unité de serre multi-chapelle de 100 m ² , on estime le coût de projet des cultures hydroponiques à 60 mille dinars +ou-15%.

FICHE PROJET

Secteur	Efficacité Energétique – Collectivités locales
Intitulé du projet	Programme National de changement climatique Communal

Description	
Description du Projet	Un audit énergétique des 350 communes tunisiennes a permis de montrer que leurs consommations d'énergie représentent presque 70% de la consommation nationale en Tunisie. Le projet consiste à mettre en œuvre des actions communales ayant un impact direct ou indirect sur le changement climatique.
Objectif principal	Encrage des acteurs locaux et régionaux dans la lutte contre le changement climatique en Tunisie.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction des émissions des gaz à effet de serre ; ■ La réduction de la facture énergétique ; ■ Amélioration de la qualité de vie du citoyen.
Les composantes du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplacement des lampes d'éclairage public en lampes LED ; ■ L'instauration du photovoltaïque (PV) dans les bâtiments administratifs, sportifs et culturels ; ■ Meilleure gestion des parcs roulants (GPS, carburant ...) ; ■ Valorisation des déchets ménagers.

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat

Potentiel d'impact (atténuation et/ou adaptation)	Le projet à un double impact : <ul style="list-style-type: none"> ■ Atténuation (éclairage public et gestion des parcs) ■ Adaptation (PV, et valorisation des déchets)
Changement de paradigme ou changement transformationnel	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilité d'élargir l'impact de la proposition sans augmenter également sa base de coûts 	Le projet permet d'élargir l'impact de la proposition sans augmenter le coût de base.
<ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel d'élargissement de l'échelle et de l'impact du programme ou projet proposé 	Le bénéficiaire final peut recourir à un système de zoning en réalisant un investissement dans une première zone et dupliquer après l'expérience vers les autres zones avec le retour sur investissement réalisé (réduction de la facture énergétique).
<ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel d'exportation des éléments structurels clés du programme ou projet proposé ailleurs dans le même secteur 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Opportunités de ciblage de solutions innovantes, nouveau marché segments, développant ou adoptant de nouvelles technologies 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Durabilité des résultats 	La durabilité des résultats est assurée puisque les composantes du projet permettant aux communes bénéficiaires de réduire

Alignement avec quelques critères d'éligibilité à la finance climat	
	leur facture énergétique et de participer à l'effort national de réduire les émissions des GES.
■ Contribution à la création ou au renforcement de connaissances, de processus d'apprentissage collectif ou d'institutions	Le programme propose une enveloppe de 5 millions de dinars destinées pour le renforcement des capacités permettant le transfert du savoir-faire et de la technologie.
■ Potentiel de renforcement des cadres réglementaires et politiques	Afin de mieux développer la composante 2 du projet (l'instauration du photovoltaïque (PV) dans les bâtiments administratifs, sportifs et culturels), il serait opportun de réviser le cadre réglementaire pour la production sans limite de l'électricité et l'injection dans les réseaux de la STEG.
Alignement avec les priorités nationales	Ce projet s'insère dans les priorités nationales visant à accélérer l'atteinte des objectifs prévus dans le cadre de la CDN actualisé (production de l'électricité propre).
Capacité de mise en œuvre	Les capacités techniques permettent actuellement la mise en œuvre du Projet.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ 350 communes ; ■ ANME ■ CPSCL ■ Ministère des finances (FTE)
Calendrier d'exécution	Trois années : période 2023-2025
Co-bénéficiaires du DD attendus	
■ Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction des GES ■ Valorisation des déchets
■ Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des services rendus au citoyen
■ Economiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de la facture énergétique ■ Amélioration de la balance énergétique nationale
Coût estimé du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Estimation : 300 millions de dinars ■ Schéma de financement : 30% FTE - 10% Autofinancement - 40% Prêts - 20% FAV

VI LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

1 | DÉFINITION DE LA FINANCE CLIMATIQUE

D'après Charlene Watson et Liane Schalatek, «le financement climatique fait référence aux ressources financières mobilisées pour financer des actions qui atténuent et s'adaptent aux impacts du changement climatique, y compris les engagements publics de financement climatique des pays développés dans le cadre de la CCNUCC ...».

Ainsi, le Financement climatique est destiné aux activités d'atténuation et d'adaptation qui provient d'une variété de sources (publiques, privées ou mixtes) et sous différentes formes (subventions, prêts, fonds propres, garanties).

Ces financements sont diffusés par des canaux locaux, nationaux, régionaux et/ou internationaux dans le but de réaliser des projets ou activités ayant un impact positif sur le changement climatique.

2 | PRINCIPES DE LA FINANCE CLIMATIQUE

Les principes de la finance climatique sont les suivants :

a | Au niveau de mobilisation des fonds

- Transparence et responsabilisation ;
- Principe du pollueur-payeur ;
- Capacités respectives ;
- Complémentarité ;
- Adéquation et précaution ;
- Prévisibilité ;
- Équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation.

b | Au niveau administration et gouvernance des fonds

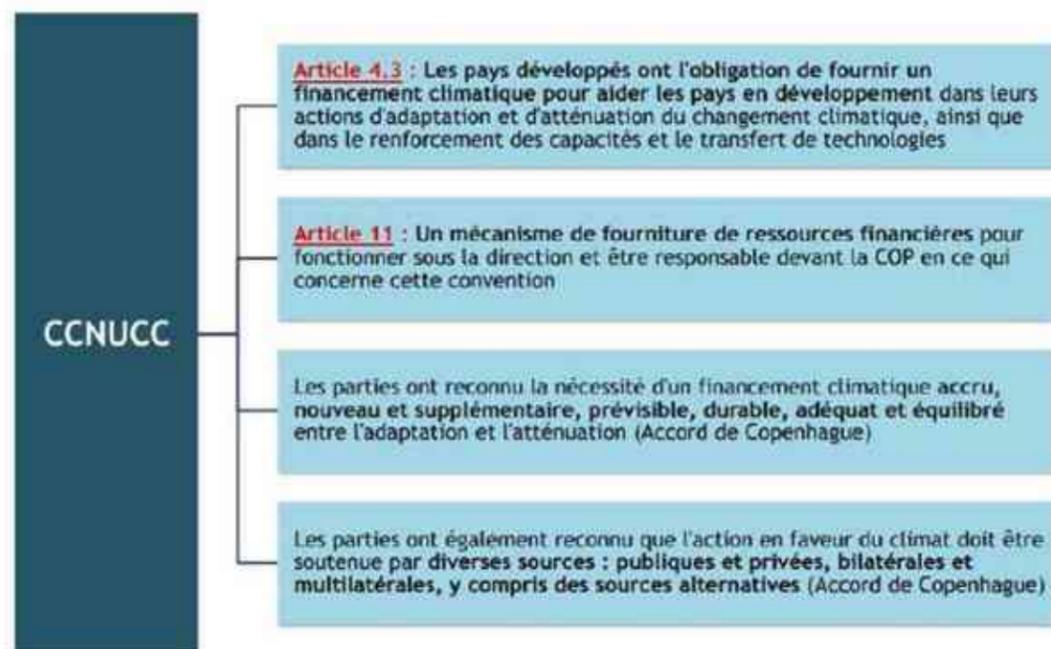
- Transparence et redevabilité ;
- Représentation équitable.

c | Au niveau de l'implémentation et décaissement des fonds

- Transparence et redevabilité
- Subsidiarité et appropriation nationale/locale
- Précaution et célérité
- Pertinence
- Principe d'innocuité
- Accès direct et vulnérabilités
- Égalité des sexes

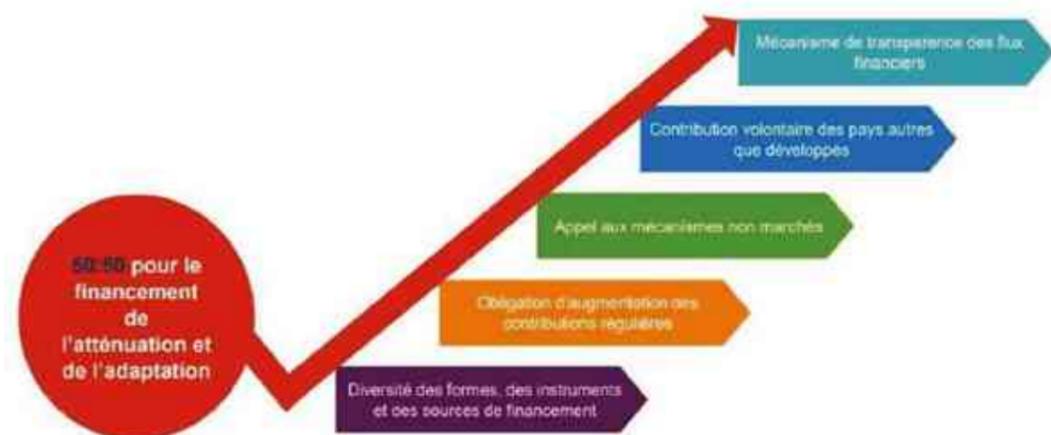
3 | D'APRÈS LE CCNUCC

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a posé les bases des financements climatiques suivants :



4 | LA FINANCE CLIMAT SELON L'ACCORD DE PARIS ET LES MAJEURS POINTS DE DÉBAT

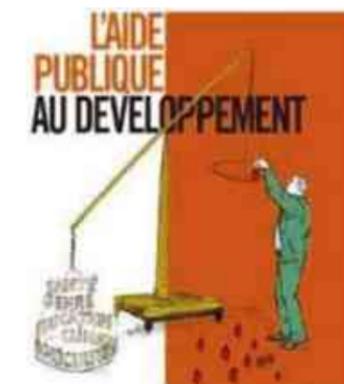
L'accord de Paris en 2015, a renforcé les bases de la CCNUCC en y ajoutant de nouveaux éléments :



- L'Accord de Paris s'articule autour de 3 objectifs :
 - Contenir le réchauffement climatique bien au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux pré industriels ;
 - Diriger des flux de financement au niveau mondial vers des investissements dans des projets à faible émissions en GES et vers des projets résilients au CC ;
 - Augmenter la résilience des communautés et des entreprises aux impacts du CC.

5 | APERÇU SUR LA FINANCE CLIMATIQUE

De nos jours, le débat est toujours d'actualité concernant la différence entre Financement de l'action climatique et aide publique au développement.



- L'absence d'une définition acceptée du financement de l'action climatique rend difficile le développement d'une théorie claire de séparation du financement de l'action climatique et de l'aide publique au développement ;
- Le financement de l'action climatique doit être un financement nouveau et complémentaire au financement du développement, en plus qu'il soit durable et prévisible.
- Cependant, aucune mention n'est faite de cette différenciation ni dans l'Accord de Paris, ni dans la Décision 1/CP.21, ni dans aucune autre décision majeure des COP
- Par conséquent, difficile d'évaluer si le financement fourni aujourd'hui par les pays contributeurs est "réellement nouveau et supplémentaire" par rapport à l'Aide Publique au Développement existante.

Parmi les problèmes d'accès aux financements climatiques sont :

- L'absence d'une définition commune du financement du climat, qui appelle à une compréhension commune de ce qui compte pour le financement du climat tout en renforçant la transparence et la responsabilité des deux parties, pays développés et pays en développement ;
- Déséquilibre persistant entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation car à ce jour la majorité du financement est destinée à des activités d'atténuation, en conséquence, le financement de l'action climatique ne semble pas correspondre aux besoins et priorités des pays en développement ;
- Nécessité que les fonds publics soient les principales sources de financement (par exemple, plutôt que le financement national et du secteur privé) avec un financement basé sur des subventions pour l'adaptation (par exemple, plutôt que des prêts) ;
- Difficile reconstitution du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (PMA) qui devraient jouer un rôle catalytique complémentaire aux autres mécanismes de financement existants (absence de mécanisme de financement national).

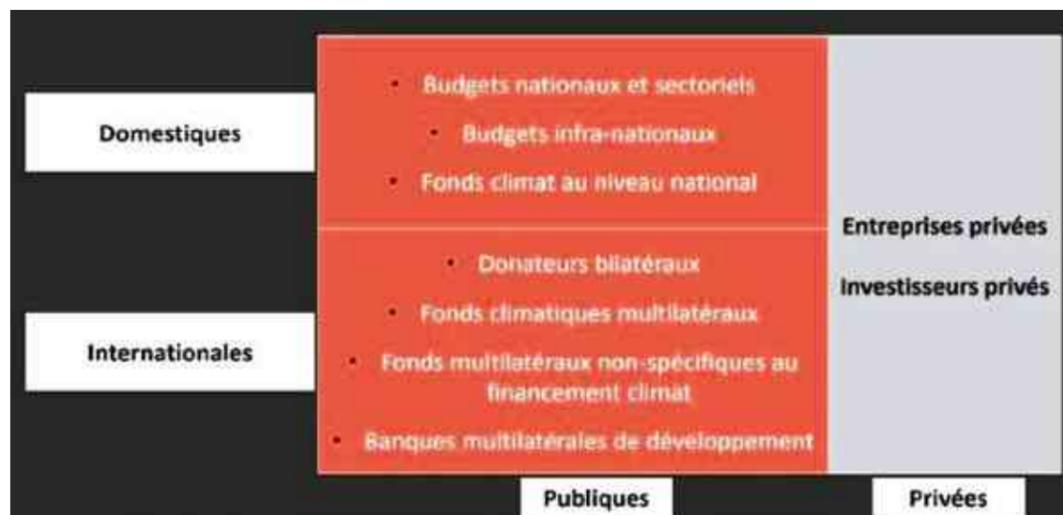
6 | LES SOURCES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Il existe de multiples sources de financements climatiques :

- Budgets gouvernementaux.
- Institutions nationales financières de développement.
- Institutions bilatérales financières de développement ;
- Institutions multilatérales financières de développement ;
- Mécanismes de la CCNUCC ;
- Mécanismes non-CCNUCC ;
- Institutions financières (Banques commerciales) ;
- Acteurs corporatifs ;

- Développeurs de projets ;
- Investisseurs institutionnels ;
- Ménages
- Philanthropies

A ce titre, le financement en faveur du climat peut provenir de n'importe quelle entité légale et légitime et de n'importe quel statut :



Les éventuelles sources potentielles de financement climatique sont les suivantes :



a | Les sources publiques de financement

- Les financements qui proviennent directement des caisses ou des fonds des États, notamment à travers le Budget National.
- Le financement de l'action climatique à travers les budgets nationaux va dans 2 sens de sources de financement :
 - Le financement public domestique propre ;
 - Le financement public bilatéral ou multilatéral via la contribution des pays donateurs qui consacrent une partie de leurs budgets nationaux au financement des actions climatiques.

- Pour les financements publics domestiques propres, ils consistent pour les pays à :
 - Allouer des lignes budgétaires à des projets/programmes sectoriels en lien avec l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique ;
 - Faire une analyse préalable des dépenses et allocations budgétaires des secteurs prioritaires pour la finance climatique ;
 - Déterminer, à travers une analyse des allocations budgétaires, quelles ressources sectorielles sont actuellement dédiées à l'action climatique et quels sont les écarts de financement qui existent dans chaque secteur.

Ainsi, la mobilisation des sources de financement public domestique propre nécessite l'intégration préalable de la dimension des changements climatiques dans la planification et la budgétisation nationale.

b | Les sources privées de financement :

- Le secteur privé représente un potentiel considérable pour la mobilisation de la finance climatique, et ce :
 - En tant qu'acteur direct dans le développement et de la mise en œuvre d'investissements pour un développement résilient et à faibles émissions de carbone ;
 - En tant que contributeur dans les budgets nationaux et autres mécanismes de mobilisation de financement destiné aux actions climatiques ;
 - En tant qu'entité de mise en œuvre des projets ou programmes climatiques financés par les bailleurs de fonds (OSC : Organisation de la Société Civile).
- La mobilisation du secteur privé nécessite :
 - Des conditions politiques, économiques et financières favorables au financement privé externe telles que : des mesures fiscales incitatives (baisse ou exonération des taxes douanières sur certains services et produits) subventions de certaines entreprises dans des secteurs d'activités clés, mesures politiques de promotion à l'investissement privé climato-compatibles, etc.
 - Le développement des entreprises locales impliquées dans les activités et services relatifs à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique.

Selon M. AKINWUMI ADESINA, Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement :



“Les acteurs privés africains doivent travailler ensemble de manière créative pour mobiliser à l'échelle mondiale des ressources financières capables de soutenir l'innovation locale et d'accompagner un développement résilient au climat et à faible émission de carbone sur l'ensemble du continent....”.

c | Les sources bilatérales de financement

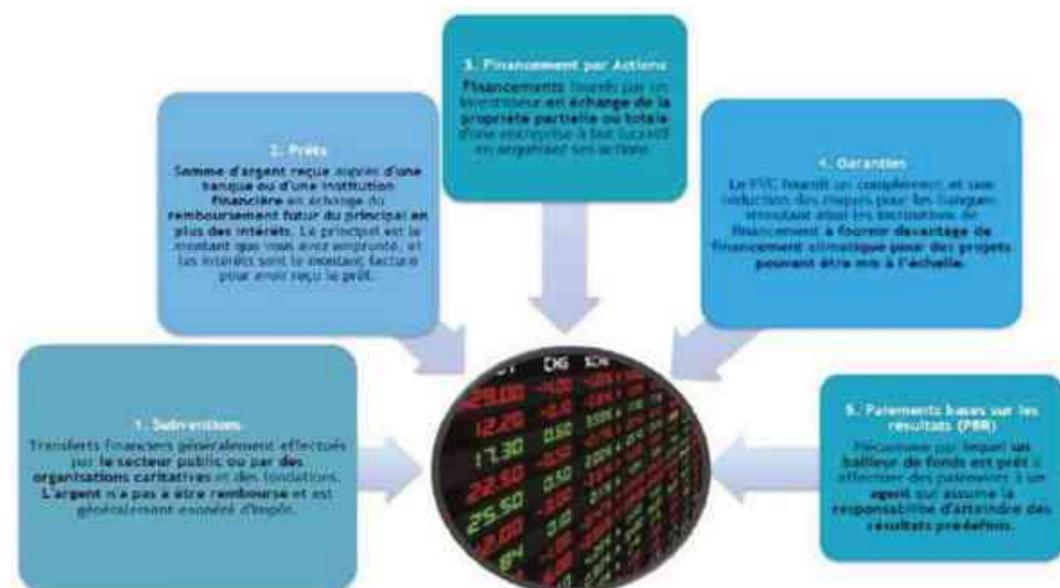
- Les financements bilatéraux proviennent le plus souvent des contributions des pays donateurs directement vers les pays bénéficiaires, via les Agences de Développement.
- Le financement bilatéral est mobilisé par le biais :
 - Des gouvernements nationaux qui reçoivent des subventions de la part des agences

de développement pour la mise en œuvre des plans et politiques au niveau national et sectoriel ;

- Des OSC qui reçoivent des subventions de la part des agences de développement pour l'exécution de projets ou programmes à intérêt climatique directement sur le terrain ;
- Des entreprises privées dont les investissements dans des initiatives économiques climato-compatibles sont soutenus par des programmes d'appui à l'entrepreneuriat privé ;
- Le changement climatique devient un enjeu de plus en plus important dans les portefeuilles des donateurs bi-et multilatéraux ainsi que des banques commerciales.

7 | LES INSTRUMENTS DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Souvent, la structure de financement des projets climatiques combine différents instruments de financement :



Les obligations vertes, les lignes de crédit vertes, les financements public-privé sont des instruments financiers qui offrent un fort potentiel pour soutenir un développement bas-carbone et résilient au changement climatique dans le monde, et particulièrement en Afrique.

Par ailleurs, parmi les nouveaux instruments utilisés dans le cadre de la finance climatique, on peut citer :



8 | LES DÉFIS LIÉS À L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Afin de mobiliser des financements climatiques, les pays en développement doivent faire face à des défis communs et à des défis spécifiques :

a | Défis communs

- Les Conditions cadres à l'échelle nationale sont insuffisantes : politiques et stratégies climatiques incomplètes, cadres réglementaires inadéquats, problèmes de gouvernance, capacités techniques et institutionnelles limitées, etc. ;
- Disponibilité insuffisante d'expertises pour l'élaboration des projets soutenus ;
- Disponibilité insuffisante de données pour justifier la pertinence climatique des projets ;
- Complexité des procédures et exigences des fonds climatiques.

b | Défis spécifiques aux pays francophones (barrières linguistiques)

- La plupart des mécanismes de financement climatique sont des institutions anglo-saxonnes ;
- Guides et Directives techniques pertinentes presque tous en anglais ;
- Données scientifiques, pertinentes presque toutes en anglais ;
- Outils et logiciels climatiques sophistiqués presque tous en anglais.

c | Afin de réduire les risques qui empêchent l'accès au financement climatique, il est proposé de :

- Améliorer l'utilisation des données et des outils existants et l'application des meilleures pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des projets. Cela permettra d'améliorer la préparation et la présentation des projets.
- Mettre en place des Comités ou Mécanismes de coordination des finances nationales aux côtés des agences de promotion des investissements et d'autres entités nationales qualifiées pour un meilleur accès direct (encourager les États à se doter des Entités Accréditées Nationales). Cela créera de meilleurs cadres d'investissement au niveau national.
- Partager les meilleures pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des projets grâce à des formations et des briefings
- Utiliser les centres d'innovation climatique pour aider à former des experts nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets climat
- Accroître l'efficacité dans la gestion des fonds climat
- Renforcer le rôle des organisations régionales pour améliorer la coordination entre leurs États membres à développer des programmes régionaux et transfrontaliers
- Accroître le plaidoyer auprès de l'OIF pour introduire le Français comme une langue opérationnelle des mécanismes de financement climatique.

9 | LES ENJEUX DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Pour accéder au financement climatique, les pays en développement doivent bien préparer leurs dossiers :

- Au niveau de la planification financière :
 - Évaluer les besoins et les priorités, et identifier les obstacles à l'investissement ;
 - Identifier la combinaison des mesures et les sources de financement.
- Au niveau de l'accès au financement :

- Accéder directement au financement ;
- Mélanger et combiner le financement ;
- Formuler des projets, des programmes et des approches sectorielles pour accéder au financement.
- Au niveau de l'utilisation des financements :
 - Mettre en œuvre et exécuter les projets, les programmes et les approches sectorielles
 - Renforcer l'expertise locale et ses compétences
 - Coordonner la mise en œuvre.
- Au niveau du contrôle, reporting et vérifications :
 - Contrôler, établir des rapports et vérifier les flux ;
 - Paiements basés sur les résultats.

10 | CONCLUSION

Le contexte international nous a permis de constater que :

- L'accès au financement climatique n'est pas automatique, mais compétitif.
- La clé pour gagner la compétition aux financements est la préparation, la connaissance des besoins et l'implication réelle des acteurs privés, le tout fondu dans une stratégie dynamique et catalytique de mobilisation des ressources.
- Les projets ou les programmes à soumettre aux mécanismes de financement climatique doivent être de haute qualité avec une base technique et scientifique très robuste pour être bancables.
- Le renforcement des institutions et mécanismes nationaux est capital, il faut tirer parti des programmes d'appui préparatoires et autres programmes de soutien en faveur du renforcement des capacités nationales.
- Pour les pays en développement, et pour la Tunisie en particulier, il est nécessaire de trouver la meilleure façon de tirer parti des projets d'investissements transversaux et d'atténuation qui présentent de grands avantages connexes pour le développement.
- Dans le but de faciliter l'accès au financement climatique, les pays en développement devraient avoir un mécanisme de financement national qui devrait être accrédité facilitant la préparation des dossiers et par conséquent le recours plus rapide aux financements climatiques internationaux.

VIII | L'AUTORITÉ NATIONALE DÉSIGNÉE - AND

L'Autorité Nationale Désignée (AND) est une organisation gouvernementale à qui les parties prenantes au Mécanisme de Développement Propre (MDP) ont confié la responsabilité d'autoriser et d'approuver la participation aux projets MDP. La création d'une structure pour l'AND est l'une des exigences pour la participation des parties au MDP.

L'autorité Nationale Désignée auprès du fonds vert pour le climat a été créée par l'arrêté du 24 décembre 2019 dont les missions principales sont :

- La coordination entre les différentes parties prenantes à l'échelle nationale dans les domaines de la finance climat et leur renforcement des capacités ;
- Etude des propositions de projets et programmes proposés pour le financement par le FVC (octroi de la lettre de non-objection) ;
- Identification et appui des organismes nationaux pour l'accréditation par le FVC ;
- Suivi des finances climat et tout particulièrement celles en provenance du FVC.

Les entités actuellement accréditées sont :

- Entités directement accréditées
 - AttijariWafa Bank (AWB)
 - Sahara and Sahel Observatory

Ces institutions n'ont pas la nationalité tunisienne

- Accréditation des entités nationales : en cours
 - Caisse de dépôt et de consignation
 - APIA

Il est à remarquer que très peu de projets sont en cours de financement dans le cadre d'un financement international climatique. Afin de faciliter l'accès à ces fonds, l'autorité Nationale Désignée est invitée à :

- Renforcer la capacité institutionnelle des entités sectorielles ciblées,
- Accompagner ces entités à avoir leur accréditation à l'échelle nationale,
- Faciliter ces institutions à présenter des dossiers techniquement et financièrement défendables pour prélever des fonds dans les plus brefs délais possibles.



Les instances publiques participent à la mobilisation de la finance climat à travers l'Autorité Nationale Désignée (AND) qui est le Point Focal du DVC assure le relais avec les différents mécanismes de financement de l'action climatique.

Ainsi, le processus d'approbation des projets est détaillé comme suit :



Le processus d'approbation des projets climatique, ainsi que la réalisation des tâches d'appuis des entités accréditées est, à notre avis, très lourd à gérer.

A ce titre, et en se basant sur des expériences similaires dans d'autres pays, il est proposé que les tâches de l'Autorité Nationale Désignée (AND) soient attribuées à une commission nationale qui travaille à plein temps ayant aussi pour objectif de faciliter l'accès à l'information sur les ressources et les opportunités pour financer des projets climatiques.

IX LES RESSOURCES SPÉCIFIQUES POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS CLIMATIQUES EN TUNISIE

L'analyse de la situation actuelle nous a permis de constater l'existence de plusieurs sources de financements nationaux sous forme de fonds budgétaires.

Ces fonds sont :

1 | LE FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (FTE)

Suite à la parution de la loi n°2004-72 relative à la maîtrise de l'énergie, la Tunisie a créé en 2005 le fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME) qui représente la clé de voûte de la politique nationale de maîtrise de l'énergie. En effet, ce fonds représente un moyen incontournable de développement des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables étant donné son rôle en tant qu'outil correctif des effets de la subvention accordée aux produits énergétiques, son impact sur la rentabilité des projets ainsi que son effet psychologique sur le comportement des consommateurs d'énergie.

Les interventions et les ressources de ce fonds ont été fixées par la loi n°2005-82 du 15 août 2005. Durant la période 2006-2013, les revenus du FNME ont atteint environ 204MDT contre des dépenses de l'ordre de 140MDT réparties comme suit :

- 12% pour l'efficacité énergétique,
- 43% pour la substitution énergétique
- 45% pour les énergies renouvelables (Prosol-elec et Prosol thermique).

Depuis 2014, le FNME a été converti vers le fonds de transition énergétique (FTE) avec un renforcement de ses ressources par l'application de nouvelles taxes sur les produits énergétiques (loi n°2013-54 art. 68) et la diversification de ses modes d'intervention par l'octroi de crédits et le soutien des projets de maîtrise de l'énergie sous forme de dotations remboursables ou la participation en capital, qui sont détaillés au niveau du décret n°2017-983.

Les interventions du FTE sont limitées jusqu'à aujourd'hui (avril 2020) aux interventions classiques du FNME (l'octroi de primes), tandis que les nouvelles interventions seront opérationnalisées après la publication du manuel de procédure stipulé par l'article 25 du décret gouvernemental n°2017-983.

Ce décret prévoit dans son article 4 que l'intervention en crédit du FTE sera gérée par les banques dans le cadre d'une convention spécifique à signer entre ces dernières et le Ministre et une autre convention avec les SICAR.

Ce décret aux établissements de crédits qui est paru en 2017 alors que la loi Bancaire n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ne parle plus des Établissements de crédits qui sont mentionnés dans le décret gouvernemental n°2017-983 qui est apparu le 26 juillet 2017. Avec ce décret, les banques islamiques et les sociétés de leasing n'ont pas le droit de financer des projets de maîtrise de l'énergie avec une intervention du FTE. Il n'y a pas une vraie volonté pour opérationnaliser le FTE à travers la signature des conventions entre le ministère des Finances et les banques d'une part et le Ministère et les SICAR bien que le Conseil Bancaire et Financier et l'ATIC ont envoyé leurs propositions et recommandations.

Nous sommes dans un contexte difficile et délicat d'où la nécessité d'accélérer la transition énergétique et non d'imposer des clauses abusives sur les institutions financières telles que de supporter 25% des sommes accordées par le FTE en cas de non-recouvrement de la créance. Alors qu'il suffit que la couverture des risques découlant du financement des actions, des programmes et des projets financés pour la maîtrise de l'énergie, doivent être à travers la création d'un système de garantie.

Le Fonds de Transition Energétique (FTE) a pour objectif de :

- Encourager l'investissement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie
- Appuyer la création et la promotion des entreprises énergétiques
- Faciliter la mise en œuvre des programmes nationaux de maîtrise de l'énergie

Les principales ressources du FTE sont :

- Les taxes sur l'immatriculation des voitures
- Les taxes sur l'énergie.

Il est à remarquer que les ressources du FTE ne sont pas très considérables à l'état actuel (66 MDT en 2021) pour assurer la mobilisation des ressources nécessaires permettant le financement de la mise en œuvre de la CDN actualisé et par conséquent d'atteindre les objectifs fixés.

Les activités que finance le FTE sont :

- Accorder des primes directes aux investissements matériels et immatériels (en pourcentage du coût du projet) ;
- Accorder des crédits complémentaires aux prêts accordés par les institutions bancaires ;
- Accorder des fonds d'investissement sous forme de dotation remboursable ou de participation dans le capital ;
- Financement des projets et des programmes nationaux initiés par l'Etat et/ou les collectivités locales. Actuellement il existe un programme en cours (alliance des communes pour une transition énergétique) géré par l'ANME et la CPSCL.

2 | LE FONDS DE DÉPOLLUTION (FODEP)

Le Fonds de Dépollution « FODEP » a été créé en Tunisie, par la Loi N° 92-122 du 29 décembre 1992, portant Loi de Finances pour la gestion de 1993. Ses conditions et modalités d'intervention

- ont été fixées par le Décret n°2120 du 25 octobre 1993, modifiées et complétées par le décret n°2636 du 24 septembre 2005.

Le Fonds de Dépollution est régi également par les contrats et les Conventions signés depuis 1995 avec la KFW (en tant que Bailleur de fonds principal de ce Fonds) et ce pour le financement du FODEP et du FOCRED, à savoir :

- N°94 66 574 du 04 octobre 1995 (18 MDM) : FODEP I;
- N°95 66 308 du 27 mars 1996 (30 MDM) : FODEP II;
- N°2001 65 670 du 16 janvier 2004 (8,7 M Euro): FODEP III ;
- La Ligne de financement FODEP IV du 15 juillet 2014: 4 Millions d'Euros de subvention ;
- La ligne de financement FODEP V du 02 mai 2013 : 5 Millions d'Euros de subvention.

Les principaux objectifs assignés au FODEP sont :

- Le traitement de toute forme de pollution occasionnée par les activités économiques (mesures en aval);
- La réduction de la pollution à la source, par l'incitation à l'utilisation des technologies propres et non polluantes (mesures en amont) ;
- La gestion appropriée des déchets solides.

Les projets éligibles au financement du FODEP sont :

- Les installations visant à réduire ou à éliminer la pollution occasionnée par les entreprises ;
- Les installations communes de dépollution réalisées par des opérateurs publics ou privés ;
- Les projets de collecte et de recyclage des déchets.
- La dépollution hydrique
- La dépollution atmosphérique
- La Lutte contre les nuisances sonores
- Les projets de Technologie Propres

Le Schéma de Financement appliqué est le suivant :

- Subvention du FODEP : 20 %
- Autofinancement : 80 %

Dans le cadre de la coopération avec des bailleurs de fonds, le FODEP pourra être alimenté par des lignes de financement complémentaires comme effet de levier pour le financement des investissements dans les domaines de la dépollution et de la maîtrise de l'énergie.

Il à remarquer que les ressources financières mobilisées du FODEP courant l'année 2021, représente plus que 200 millions de dinars.

3 | LE FONDS DES CATASTROPHES NATURELLES

Ce fonds est alimenté par une subvention de 30 millions de dinars du budget de l'Etat, un droit solidaire de 1% appliqué sur certains produits agricoles, ainsi que les contributions des adhérents au fonds, fixées à 2,5% des dépenses de production ou de la valeur du produit déclaré.

La mise en œuvre de ce Fonds, inscrit depuis 2018 dans la loi des finances, est ainsi concrétisée avec la signature de deux accords entre la Caisse tunisienne d'assurances mutuelles agricoles (CTAMA) et les ministères de l'Agriculture et des Finances.

« Le taux d'indemnisation maximum est fixé à 60% de la valeur du produit ou des dépenses de production déclarées ».

Au cours des huit dernières années, la valeur des dégâts résultant des catastrophes naturelles notamment pour ceux qui ne sont pas assurés, a atteint 345 millions de dinars.

Par ailleurs, le total des aides conjoncturelles prélevées sur le budget de l'Etat pour indemniser les dégâts agricoles s'élève à près de 131 millions de dinars, soit une moyenne annuelle de 16,4 millions de dinars.

Le Fonds des catastrophes naturelles vise à contribuer à l'indemnisation des dégâts subis par les agriculteurs adhérents à cette structure, suite aux catastrophes naturelles qui ne sont pas couvertes par un régime d'assurance, telles que les tempêtes, les inondations, la sécheresse et la neige.

La CTAMA est chargée de la gestion du fonds qui couvre les cultures irriguées et pluviales, l'élevage des animaux, ainsi que les produits agricoles et maritimes.

4 | L'INSTAURATION D'UN MÉCANISME DE TARIFICATION CARBONE

Le choix d'un instrument de tarification du carbone dépend en général des circonstances nationales et de la politique du pays en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les deux instruments souvent utilisés sont la taxe carbone et les échanges de quotas d'émission. En 2019, environ 25 taxes carbone et 26 marchés de quotas échangeables étaient en fonctionnement.

Dans son article 6, l'Accord de Paris a également ouvert la voie à l'utilisation de deux nouvelles approches basées sur le marché : le transfert de résultats d'Atténuation au niveau international (ITMOs) et le Mécanisme pour un Développement Durable.

Pour la Tunisie, le recours à la tarification carbone représente un levier potentiel de politique publique pour rehausser l'ambition climatique de la NDC en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et renforcer la politique de transition énergétique.

Les instruments de tarification carbone proposés dans la CDN Tunisienne sont considérés comme des outils clé pour encourager l'orientation des investissements vers les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables notamment dans les secteurs à fort potentiel de réduction de gaz à effet de serre.

A cet effet, la Tunisie envisage de mettre en place les conditions favorables lui permettant d'instaurer une politique de tarification carbone pour appuyer sa politique de transition énergétique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi exposé, il nous a été donné de constater qu'il existe actuellement plusieurs fonds budgétaires spécifiques pour la réalisation des opérations ayant une relation directe ou indirecte avec le changement climatique.

L'idée proposée dans le cadre du projet, c'est d'unifier ces fonds budgétaires sous un seul intitulé ; « Fonds National Climat », et ce, dans l'objectif de rassembler les stratégies sectorielles existantes dans une seule « politique Nationale de Changement Climatique ».

X LES INCITATIONS DU FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE DE L'ÉLIGIBILITÉ DES MESURES AUX DIFFÉRENTS MODES DE SOUTIEN DU FTE



Subvention	Crédit	Fonds d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> Technologie mature et à fort potentiel en Tunisie, mais marché encore imparfait. 	<ul style="list-style-type: none"> Population présentant des difficultés d'accès au crédit Technologies nouvelles pour lesquelles les banques sont encore réticentes par méconnaissance et difficultés d'appréciation des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> Population cible à faible capacité de fonds propres, mais avec de fortes compétences dans le domaine Mesures capitalistiques Projet érigé en société indépendante

Diversification des modes d'intervention, pouvant combiner

- Subvention
- Crédits concessionnels
- Prise de participation au capital

Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Selon la technologie
- Selon la population cible

Élargissement de l'éligibilité des mesures

- Introduction des nouvelles actions prévues dans le cadre du plan d'action de maîtrise de l'énergie 2016-2020

Renforcement des ressources du FTE

- Mise en application de la taxe spécifique sur la consommation d'énergie
- Financement par la coopération internationale (financement climat, etc.)

Maximiser l'effet de levier du FTE, pour travailler en synergie avec les instruments financiers existants

- Les banques pour le crédit
- Les SICAR pour la fonction fonds d'investissement

Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Un minimum de Fonds Propres du porteur du projet est exigé afin de s'assurer de son engagement et son appropriation du projet
- Un concours minimum d'une banque partenaire du FTE est exigé
- Le taux d'intérêt sur les ressources du FTE est faible pour réduire le taux de sortie final du crédit
- La subvention rentre dans le bouclage du schéma de financement
- Les banques et les SICAR partenaires sont rémunérées par une commission de gestion à définir et qui sera prise sur le FTE

UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE DE L'ÉLIGIBILITÉ

Groupe de mesures éligibles	Type d'intervention du FTE
Actions de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> Investissement immatériel Investissement matériel général Investissement matériel spécifique 	Prime + crédit
Projets de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> Création d'entreprise Extension énergétique d'entreprise 	Prime + crédit + Fonds d'investissements
Programmes nationaux de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> Programmes réalisés par l'État ou les collectivités locales 	Intervention personnalisée

ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE : INVESTISSEMENT IMMATÉRIEL

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Audit énergétique, Audit énergétique sur plan, Consultation préalable	70%	30 kDT	-
Etudes de faisabilité	70%	30 kDT	-
Accompagnement et assistance technique	70%	70 kDT	-
Etudes territoriales réalisées par les collectivités locales	70%	200 kDT	-
Autres investissements immatériels	70%	70 kDT	-

ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE : INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Projet de démonstration	50%	100 kDT	200 kDT
Système de gestion de l'énergie	40%	100 kDT	80 kDT
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT
Production du froid à partir du gaz naturel	30%	100 kDT	200 kDT
Stockage du froid	30%	100 kDT	200 kDT
Production du biogaz	30%	50 kDT	100 kDT
Station de diagnostic moteur	20%	6 kDT	-

ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE : INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements existants		8 DT/m ²	2,4 kDT
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements en cours de construction		6 DT/m ²	2,4 kDT
PROSOL: CES Individuel (stockage < 300 litres et capteur 1- 3 m ²)		200 DT/syst	-
PROSOL: CES Individuel (stockage > 300 litres et capteur 4- 7 m ²)		400 DT/syst	-
PROSOL: CES collectif	30%	250 DT/m ²	-

ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (AUTOPRODUCTION ENR): INVESTISSEMENT MATÉRIEL

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROSOL-ELEC Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (3 kDT/projet)	-
PROSOL-ELEC Non Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (5 kDT/projet)	-
Énergies renouvelables non connectées au réseau		1 à 6 kDT/KW (50 kDT/projet)	100 kDT
Autres investissements matériels	20%	200 kDT	-

PROJETS MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE : CRÉATION & EXTENSION D'ENTREPRISE PROJETS D'AUTOPRODUCTION ENR

Investissement	Création	Extension
Plafond d'investissements éligibles	4 MDT	3 MDT
Part minimale de l'autofinancement dans l'investissement	40% (y compris la prime et la dotation ou participation)	30% (y compris la prime et la dotation ou participation)
Fonds d'investissements (dotation remboursable) 12 ans avec 5ans de grâce et taux fixe de 3%	60% de l'autofinancement pour les projets < 2MD 60% du capital avec un apport propre minimal de 10% de l'autofinancement	
Fonds d'investissements (Participation au capital)	60% du capital avec un apport propre minimal de 10% du capital et un participation SICAR de 10%	
Prime aux investissements matériels	10% (200 kDT)	
Prime aux investissements immatériels	Mêmes primes que les actions de ME	
Crédit	-	35% (plafond 600 kDT cogénération & ER et 350 kDT autres projets ne dépassant pas 1 MDT)
7ans avec 2 ans de grâce et taux fixe de 5%		

XI CHARTE DU GROUPE «GOUVERNANCE CLIMATIQUE» DE LA 7^{ÈME} PROMOTION AIBG

Cette charte constitue un référentiel de comportements et d'engagements réciproques entre les différents membres du groupe.

1 | ARTICLE 1 : VALEURS & PRINCIPES

- Cette charte consacre les principes inscrits dans la constitution de liberté, d'égalité et de fraternité.
- Elle est basée sur des valeurs humanistes :
- Elle permet la création d'une culture partagée au sein du groupe favorisant l'harmonie, l'humanité et l'efficacité du groupe.
- Elle permet l'affirmation d'une plus grande solidarité entre les membres.

Elle structure le fonctionnement du Groupe autour de 16 valeurs-clé,

1 | Le respect

Le respect est un gage d'acceptation de la diversité des membres du groupe, d'adaptation, ainsi que pratiques.

2 | L'humilité

L'humilité est une valeur humaine forte qui doit être présente au sein du groupe. L'ouverture sur autrui, la capacité à se remettre en question et l'envie d'améliorer nos pratiques sont un gage important de la pérennité du groupe.

3 | La confidentialité

Chacun s'engage à respecter la confidentialité des propos tenus par les membres du groupe.

4 | La communication

La communication permet de favoriser une écoute de qualité de soi-même, des autres et de la sagesse collective et transcender l'ego individuel.

5 | La réactivité

La réactivité est une nécessité et une force pour le groupe qui met en œuvre une organisation de travail basée sur la rapidité dans l'identification des nouvelles idées, dans la prise de décision et dans la mise en application.

6 | La confiance et la sécurité

Permettre à chacun des membres de s'exprimer, être entendu et épanouir ses talents.

7 | La bienveillance

Vouloir du bien pour soi et pour les autres.

8 | Le Respect de parole de chacun

Comme étant sa vérité ; chacun veille à éviter les jugements, interprétations, suppositions et reproches, sous-entendus, au profit de l'expression de ses ressentis et de ses besoins.

9 | La Souveraineté

Chacun prend la respo réactions.

10 | L'Authenticité

Oser dire.

11 | L'Équivalence

Reconnaître la valeur et le pouvoir de chacun dans le cercle ; accorder autant de valeur aux points de vue minoritaires qu'aux points de vue majoritaires.

12 | La Joie

Laisser de la place à l'humour (respectueux), à la légèreté et aux réjouissances.

13 | Partenariat, confiance et respect mutuel

La confiance et le respect mutuel entre les membres sont des éléments constitutifs de leurs relations. Chaque membre est appelé à développer et organiser ses contributions à travers un esprit participatif et de respecter le principe de non-discrimination des différents membres.

14 | L'altruisme

Il englobe à la fois la bonté, la générosité, l'empathie ou encore le dévouement.

15 | La passion

La passion pour notre projet, notre enthousiasme, le « plaisir de gagner ensemble », c'est ce qui nous anime.

16 | Le progrès

Le progrès est celui technique et humain, auquel chacun des membres du groupe contribue activement.

2 | ARTICLE 2 : VISION & OBJECTIFS

La vision et les objectifs permettent d'orienter les efforts de tout le groupe vers un but commun fort : le succès du projet dans le domaine de la «gouvernance climatique» qui sera présenté à la fin de la session de formation devant le comité scientifique de l'Académie et soumis ultérieurement à la Présidence du Gouvernement, ainsi que définir les valeurs profondes du groupe qui permettront de souder celui-ci.

1 | Objectifs

- Les objectifs représentent les actions que le groupe s'engage à mettre en place afin de réaliser sa mission suivant une vision bien établie.

- Décider à quoi ressemblera le projet : format-structure-contenu-support
- Aborder la notion de succès au sens du groupe.
- Aborder les notions de bien-être, de satisfaction personnelle, d'amélioration des compétences, de sentiment d'appartenance au groupe, ...
- Énoncer les principes pour guider le groupe pendant toute la durée du projet (notion de collaboration).
- Définir le rôle clé que le groupe joue dans la réussite du projet.
- Reprendre les chances, les objectifs et les jalons intermédiaires du projet afin de déterminer la manière dont le travail, les performances et les interactions du groupe servent le projet.

2 | Vision

Questions à se poser afin de définir la vision du groupe.

- Comment voyons-nous notre pays dans un monde qui change avec le changement climatique dans 10 ans?
- Que voulons-nous devenir à moyen terme dans un monde qui change?
- Comment voy ns-nous notre secteur d'activité dans 10 ans en relation avec le changement climatique?
- Quel rôle souhaitons-nous jouer avec nos activités professionnelles et sociales pour faire face au changement climatique dans 10 ans ?
- Quel rôle souh itons-nous jouer avec notre projet dans le domaine de la «gouvernance climatique» à court terme?

1^{ère} vision

«La Tunisie entend devenir le seul pays dans la région spécialisé dans l'organisation d'événements distinctifs en relation avec le thème du changement climatique et être reconnu pour ses pratiques innovantes par la communauté régionale et internationale ainsi que pour ses engagements durables dans le domaine».

2^{ème} vision

«La génération de données (big data) est exponentielle et prend une place de plus en plus importante dans l'activité humaine en relation avec l'environnement et l'économie verte. Dans ce cadre, nous voulons un projet qui encouragent les start-up IT à développer des solutions pédagogiques innovantes afin de former les utilisateurs une utilisation intelligente et utile de ces données».

3 | ARTICLE 3 : CONTEXTE

Dans le cadre de l'application de l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 2 novembre 2021, l'Ec le Nationale de l'Administration (ENA) a autorisé en date du 17 janvier 2022 l'organisation de la septième session de formation par l'Académie Internationale de Bonne Gouvernance (ANBG) au profit des hauts cadres de l'administration publique, des représentants de la société civile et du secteur privé sous le thème « la gouvernance climatique ».

4 | ARTICLE 4 : MISSIONS

En tant que membre du GROUPE, chaque participant à la septième session de formation est tenu de :

- Collaborer activement à l'élaborer d'un rapport de synthèse ci-après appelé PROJET dans le domaine de la «gouvernance climatique» qui sera présenté scientifique de concernés ; à la fin de la session de formation devant le comité l'Académie et soumis ultérieurement aux ministères
- S'investir en tant que facilitateur, accompagnateur ou relayeur dans son domaine d travail pour Faciliter la mise en œuvre du PROJET;
- Assurer le rôle du plaidoyer devant les instances concernés par la session de formation ;
- Transmettre les connaissances acquises portant un positif en rapport avec la gouvernance climatique.

5 | ARTICLE 5 : LES ATTRIBUTIONS

Le groupe est constitué d'un chef de groupe, d'un rapporteur, d'un vice rapporteur et des membres. A part le chef du groupe qui doit être élu, les autres peuvent être des bénévoles, et chacun d'eux a ses attributions à savoir :

1 | Le chef de groupe

Il sera chargé des tâches suivantes :

- Organiser le travail,
- Déléguer les tâches,
- Montrer l'exemple,
- Gérer l'avancement du projet,
- Communiquer sur l'avancement du projet auprès de l'ENA et les autres parties prenantes,
- Motiver les membres de l'équipe à accomplir leurs objectifs,
- Représenter l'équipe et faire part de ses besoins devant l'ENA et les autres parties prenantes.

2 | Le rapporteur

Le groupe de travail est aidé par un rapporteur chargé de rédiger le texte du projet final et, dans la mesure du possible, de prendre des notes lors des débats.

Le rapporteur dirige et aide le groupe à arriver à un terrain d'entente sur les questions liés au projet.

Il communique régulièrement avec les membres de groupe.

Le rapporteur peut également déléguer certaines de leurs fonctions à leurs collègues du groupe de travail.

3 | Le vice-rapporteur

Son rôle est d'aider le rapporteur à accomplir ses missions et de le remplacer en cas d'absence. Aussi vérifie le travail dans des contextes de résolution de problèmes avant que les membres du groupe ne finalisent leurs réponses.

4 | Les membres du groupe

- Chaque membre du groupe doit connaître son rôle et ce qu'il peut apporter comme valeur ajoutée au projet.

Les membres d'une équipe doivent pouvoir se rendre compte que leur travail est essentiel et que le temps qu'ils y consacrent est utile.

Avoir des objectifs communs énoncés clairement et compris va accroître la motivation de chacun et contribuer à forger un fort esprit d'équipe.

D'autre part, pour améliorer encore la motivation de chacun, il peut être intéressant de fixer également des objectifs individuels (allant dans le sens de l'objectif commun naturellement ; finaliser le projet), comme l'amélioration d'une compétence, de sa productivité, ou encore la prise de responsabilités.

6 | ARTICLE 6 : MODE DE FONCTIONNEMENT

Chaque membre du GROUPE doit œuvrer non pas individuellement mais avec tous les autres membres pour atteindre l'objectif commun.

Afin de faciliter le bon déroulement du travail au sein du GROUPE, il est proposé que :

- Les dates et les ordres du jour des réunions sont fixés en avance par consensus et communiqués préalablement et à temps par le rapporteur ;
- Afin d'arrêter l'ordre du jour, chaque membre peut proposer un ou plusieurs points. Il les inscrit dans l'espace de travail collaboratif prévu à cet effet ou l'envoie au rapporteur du groupe. Il communique sa proposition à tous les membres si possible 5 jours et au plus tard 48h avant la réunion. Il présente ses propositions de manière synthétique (1 à 2 pages maximum), en utilisant la fiche de proposition type ;
- Chaque ordre du jour doit mentionner un point fixe à savoir le suivi des décisions antérieures prises par le GROUPE et qui ne sont pas encore achevées ;
- Les discussions sont ouvertes à tous les participants du GROUPE ;
- Les discussions sont gérées à tour de rôle, chaque membre est invité à ne pas interrompre la parole, éviter les monologues et les dialogues non cadrés ;
- Les propositions de chaque membre doivent être présentées sous forme écrites pour quelles soient prise en considération dans les procès verbaux des réunions;
- Les décisions sont prises par vote à la majorité ou par consensus. Elles seront formulées, écrites par le rapporteur et partagées avec tous les membres du groupe dans un document référentiel de suivi et ce avant la tenue de l'activité ultérieure
- Chaque membre est co-responsable des décisions prises par le GROUPE et s'engage à la bonne mise en œuvre de celles-ci ;
- Le principal outil de communication est le «e-mailing»;
- Par décision des membres du GROUPE, d'autres outils de communication peuvent être également utilisés tels que les réunions en vidéo conférence, whatsapp etc.

7 | ARTICLE 7 : LES CANAUX DE COMMUNICATION

Une bonne communication interne est l'une des règles de base du travail en équipe. Il est important que chacun sache sur quoi les autres travaillent. Il est ainsi plus facile d'apporter son aide pour la résolution d'un problème, ou de savoir à qui demander l'aide lorsque l'on en a besoin.

Il est important d'être à l'écoute des autres et de ne pas porter de jugement. Chacun travaille et pense différemment, même si l'équipe utilise des outils et des références communes. En sachant

écouter, il est possible d'apprendre des autres et de trouver ensemble la meilleure solution pour atteindre l'objectif fixé. Il ne faut donc pas se focaliser uniquement sur la façon dont on aurait fait telle ou telle chose et prendre en considération toutes les idées, même parfois les plus folles.

Une communication transparente est une règle de fonctionnement d'une équipe. Elle est également un gage de confiance. Dès qu'une information arrive à l'un des membres du groupe, elle doit être transmise à tous. Chacun est alors en mesure d'apporter son interprétation permettant ainsi une prise de décision réfléchie et adaptée à la situation.

Des réunions d'une demi-heure après chaque séance de formation entre les membres du groupe pour discuter et mettre le point sur l'avancement du projet.

Le groupe peut également utiliser la page déjà créée sur Facebook pour communiquer

Les principes de communication

Pour favoriser une écoute de qualité de soi-même, des autres et de la sagesse collective et transcender l'ego individuel :

- Parler à tour de rôle, sans s'interrompre ; éviter les apartés, monologues, les dialogues.
- Pratiquer le tour de parole pour :
 - l'ouverture de la rencontre et la formulation des dispositions et intentions
 - l'expression de chacun sur une proposition
 - la formulation des objections en phase de prise de décision
 - savoir ou le groupe en est sur un sujet après un moment d'échange en mode « pop corn »
 - « calmer le jeu » quand le besoin s'en fait ressentir
 - l'évaluation et la clôture de la rencontre.
- Parler au «Je», de son expérience directe, éviter de dire «on», les généralisations et les croyances.
- Ecouter sans “ré gir” : accueillir la parole de chacun par un bref silence.
- Offrir sa parole «au centre», se poser la question de savoir si ce que je veux dire sert le groupe et lui permet d'avancer ; prendre une longue respiration avant de parler peut aider.
- Ne pas interpeller quelqu'un en particulier.
- Tâcher d'être constructif et de proposer des solutions plutôt que de critiquer; si je n'y arrive pas, demander au groupe de m'aider à formuler.
- Ne rien retirer ou nier de ce qui a été dit, ajouter, compléter.
- Chacun veille à formuler sa pensée avec concision et en évitant de se répéter.
- Chacun peut demander un moment de silence à tout moment et dire après pourquoi (ex : rappeler le cadre, ralentir le rythme, inviter à la célébration...)

